



**COMMISSION PERMANENTE
DU 8 FEVRIER 2024**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 30 NOVEMBRE 2023 ET DU 15 DECEMBRE 2023	5
VOTE DE L'URGENCE DES DELIBERATIONS 2024.00404 ET 2024.00618	6
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	8
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	8
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	16
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	21
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	37
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	50
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	64
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	78
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	92
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	98
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	102
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	104
- Annexe 3 : Amendements	239
- Annexe 4 : Liste d'émargement	247

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 18 janvier 2024, s'est réunie le 8 février 2024, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Madame Brigitte FOURÉ, première Vice-présidente du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 09, la première Vice-présidente constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : *Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (départ de la séance à 17h53), Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU (arrivé en séance à 15h05 - départ de la séance à 16h34), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON (départ de la séance à 17h43), Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI (départ de la séance à 17h43), Monsieur Pascal DEMARTHE (départ de la séance à 17h06), Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Christine ENGRAND (départ de la séance à 17h43), Monsieur Philippe EYMERY (départ de la séance à 15h48), Madame Maryse FAGOT (départ de la séance à 17h31), Madame Sabine FINEZ (départ de la séance à 17h43), Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE (départ de la séance à 17h06), Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY (départ de la séance à 17h53), Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE (départ de la séance à 17h53), Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE (départ de la séance à 17h43), Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART (départ de la séance à 15h05), Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE (départ de la séance à 17h31), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (départ de la séance à 16h16), Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Philippe TANGUY (arrivé en séance à 15h05), Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.*

Etaient absents ou excusés : *Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN.*

Secrétaire de séance : *Madame Sarah KERRICH-BERNARD.*

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 14h09 à 17h43) puis à Monsieur Laurent RIGAUD (de 17h44 à 18h20), Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 17h43 à 18h20), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY (de 14h09 à 17h53) puis à Monsieur Antoine SILLANI (de 17h54 à 18h20), Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 17h43 à 18h20), Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY (de 17h06 à 18h20), Madame Nelly JANIER-DUBRY donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ (de 17h53 à 18h20), Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Samira HERIZI (de 17h53 à 18h20), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE (de 17h43 à 18h20), Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE (de 15h05 à 18h20), Monsieur Jean-Michel TACCOËN donne pouvoir à Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE (de 14h09 à 17h06) puis à Monsieur Frédéric MOTTE (de 17h07 à 17h43) puis à Madame Anne PINON (de 17h44 à 18h20).

Groupe UDI :

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY (de 17h53 à 18h20), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 14h09 à 17h07) puis à Monsieur Daniel LECA (de 17h08 à 18h20), Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE (de 17h06 à 18h20), Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 17h31 à 18h20), Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 14h09 à 17h31) puis à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 17h32 à 17h53) puis à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 17h54 à 18h20).

Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY (de 14h09 à 15h05) puis à Monsieur Jean-Philippe TANGUY (de 16h34 à 18h20), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 17h43 à 18h20), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND (de 15h48 à 17h42) puis à Monsieur Michel GUINIOT (de 17h43 à 18h20), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND (de 14h09 à 15h05).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN (de 17h43 à 18h20).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 17h31 à 18h20), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 16h16 à 18h20).

MME FOURÉ, Présidente : Je vous prie, tout d'abord, d'excuser l'absence de notre Président Xavier BERTRAND, qui représente notre assemblée à l'occasion de la visite du Premier ministre dans le Pas-de-Calais, sur le territoire de notre région, auprès des personnes victimes des inondations. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé, exceptionnellement, de présider cette séance cet après-midi.

Je déclare la séance ouverte et je demande à Madame KERRICH-BERNARD d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Madame KERRICH-BERNARD va donc procéder à l'appel et faire état des pouvoirs qui nous ont été transmis.

(Madame KERRICH-BERNARD procède à l'appel nominal des élus)

MME FOURÉ, Présidente : Je constate que nous sommes 52 membres présents et représentés. Le quorum de 29 étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président de son groupe. Toutefois, bien sûr, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement après l'expression de son président de groupe.

Nous adopterons les procès-verbaux de la Commission permanente des 30 novembre et 15 décembre derniers, puis nous évoquerons le rapport d'information, avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre numérique des commissions.

Procès-verbal de la Commission permanente du 30 novembre 2023

MME FOURÉ, Présidente : Concernant l'ordre du jour de notre séance, vous avez été destinataires des procès-verbaux de la Commission permanente du 30 novembre 2023 et du 15 décembre 2023. Y a-t-il des observations ?

Je n'en vois pas. Si, pardon. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Madame la Présidente, concernant le procès-verbal de la Commission permanente du 30 novembre, je voulais revenir sur le financement d'une usine de Chemours France, à Villers-Saint-Paul, et notre alerte sur les PFAS, ces polluants éternels. Nous avons appris depuis que les autorités néerlandaises avaient alerté la préfecture de l'Oise sur ce groupe et sur l'impact que cela avait eu là-bas. Par ailleurs, hier, un rapport parlementaire d'un député MoDem du Rhône, Cyrille ISAAC-SIBILLE, a été remis, qui demande d'interdire immédiatement tout rejet industriel et de contrôler ces polluants éternels. Les alertes se multiplient également par les associations, et les scandales éclatent dans plusieurs pays, dont nos voisins belges.

Monsieur le Président Xavier BERTRAND avait dit, à la fin de mon intervention, qu'il avait saisi les autorités. Je voulais savoir si l'on avait eu une réponse de ces autorités concernant ce cas, sur les niveaux de pollution actuels aux PFAS dans les milieux naturels et la population. Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'abord de suspendre cette subvention, puis d'écrire conjointement à l'ARS. Elle possède des données sur la contamination dans l'eau potable et se doit de les rendre publiques. Voilà ma proposition.

MME FOURÉ, Présidente : Je n'ai pas voulu vous interrompre, mais on traite ici du procès-verbal de la séance. Je note que vous n'avez pas d'observation à faire sur le contenu de ce procès-verbal. Pour le reste, il vous sera répondu ultérieurement.

Sur le procès-verbal du 30 novembre, pas d'autres observations ? (*non*)

Procès-verbal de la Commission permanente du 15 décembre 2023

MME FOURÉ, Présidente : Sur celui du 15 décembre, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je les considère comme adoptés.

Je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour des délibérations 2024.00315, c'est la Commission 3, « Prolongation de la participation de l'Union européenne aux études des 4 ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe », et de la délibération 2024.00066, qui relève de la Commission 10, sur le « Plan Cheval : Création d'une plate-forme pour la valorisation du fumier équin ». Ces deux délibérations sont retirées de l'ordre du jour.

Urgence de la délibération 2024.00404 - Aide au développement des Grandes Entreprises : Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU RDM GROUP à Blendecques (62)

MME FOURÉ, Présidente : Nous allons maintenant passer au vote de l'inscription en urgence des délibérations transmises au-delà du délai prescrit par le Code général des collectivités territoriales.

C'est le cas de l'aide au développement des PME, délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU RDM GROUP à Blendecques, qui relève de la Commission 4. Philippe BEAUCHAMPS a la parole pour défendre l'urgence de cette délibération.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Présidente.

Une petite correction que je me dois de faire : nous sommes dans un dispositif d'aide au développement des grandes entreprises. C'est par erreur qu'a été noté « aide au développement des PME ». Je vous demande de bien vouloir le noter.

L'entreprise RDM, comme on dit « lorsque le malheur s'abat sur une famille », lorsque le malheur s'abat sur une entreprise... Nous avons voté un dispositif pour cette entreprise, puis elle a subi un terrible incendie. Ensuite, nous avons modifié notre dispositif, mais cette entreprise, vous le savez tous, a été l'une des plus inondées ; première inondation, deuxième inondation. Elle a donc revu son plan d'investissement. C'est ce plan d'investissement que nous vous demandons d'étudier en urgence.

Je soulignerai simplement, à ce stade, que le chef d'entreprise, le directeur, c'est-à-dire celui qui vit dans l'entreprise tous les jours, vous en remercie, car, pour le moment, seule la région l'aide dans ce terrible évènement.

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'autres observations ? (*non*)

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2024.00404

Adoptée à l'unanimité

MME FOURÉ, Présidente : C'est adopté à l'unanimité. Merci. Cette délibération sera donc ajoutée à l'ordre du jour.

Urgence de la délibération 2024.00618 - Modalités de concertation publique sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France liées aux évolutions législatives (SRADDET)

MME FOURÉ, Présidente : Deuxième délibération sur laquelle on vous demande de voter l'urgence, c'est la 2024.00618 « Modalités de concertation publique sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France liées aux évolutions législatives ». Daniel LECA a la parole pour défendre l'urgence.

M. LECA : Il s'agit d'une délibération qui vous est proposée, car nous avons besoin d'adapter les modalités de concertation publique sur la modification du SRADDET, en sachant que nous avons des délais et un calendrier extrêmement contraints, imposés par la loi de juillet 2023. Dans le cadre de cette modification, nous devons tenir des *deadlines*, en l'occurrence, le 22 novembre pour la validation par le Préfet et la région des modifications du SRADDET. Nous avons besoin d'intégrer ces dates dans le rétroplanning, ce qui fait que nous avons besoin de décomposer la concertation en deux temps : la première phase de trois mois, avec les personnes publiques associées, puis une seconde phase de deux mois, pour la mise à disposition du public.

Nous avons besoin de ces deux phases de travaux et de l'avis de l'Autorité environnementale, qui doit se tenir dans de bonnes conditions et être intégré au texte, qui vous sera soumis à la Séance plénière d'octobre. Nous avons besoin d'être dans les clous de ces délais contraints. C'est pourquoi on vous le propose aujourd'hui et non lors de la prochaine Séance plénière du 28 mars, qui nous faisait déborder du *timing*. C'est le critère de modification du SRADDET, en raison du volet ZAN, qui nous contraint, alors que nous avions au départ des délais un peu moins serrés, si nous avons seulement dû modifier les autres volets, à savoir Climat-Air-Energie, qui étaient moins problématiques.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Pas d'observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : On votera l'urgence pour avoir le débat sur cette délibération à la suite de cette réunion.

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'autres observations ?

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2024.00618

Adoptée à l'unanimité

MME FOURÉ, Présidente : Adoptée à l'unanimité. Merci. Cette délibération est donc également inscrite à l'ordre du jour de notre séance.

Je passe au rapport d'information.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

MME FOURÉ, Présidente : Tout d'abord, le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics. Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci. D'abord, remercier la Commission d'avoir transmis les informations que j'ai demandées, ce qui est souvent le cas dans ma commission.

Signaler simplement un marché important, un accord-cadre relatif à la mise en place d'exploitation d'un dispositif de charge de véhicules électriques. On reviendra tout à l'heure sur ces véhicules électriques.

Puis, surtout signaler à tous les élus une étude très intéressante, qui a été publiée depuis, sur le risque de submersion marine, signalant que plus de 20 000 personnes de notre territoire vivent dans une zone fortement exposée à l'aléa de submersion marine. C'est un élément à intégrer à nos réflexions, notamment par rapport au SRADDET.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Il n'y a pas de vote, puisque c'est un rapport pour information.

On passe maintenant à l'examen des délibérations.

Examen des délibérations

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 Ressources

2024.00256 - Remboursement des intérêts d'emprunt à la société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) au titre de l'année 2024

MME FOURÉ, Présidente : Plusieurs personnes sont inscrites : Monsieur GUINIOT, Madame DELLI, Madame KERRICH-BERNARD, Monsieur POIX. Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : « GUINIOT », Madame FOURÉ. Merci. Depuis le temps ! Cela va bientôt faire 50 ans. Je vais fêter mon jubilé ! Je le fêterai avec vous, d'ailleurs.

(rires)

Madame la Présidente – j'ai failli dire « Monsieur le Président », mais on pensait que Monsieur BERTRAND était présent –, on connaît mon attachement légendaire au projet de construction du Canal Seine-Nord. En dehors de participer à l'amélioration des conditions de navigation, nous espérons aussi qu'il tiendra ses promesses d'emploi – je l'ai dit l'autre jour à Cambrai –, ses promesses économiques, environnementales, tout en respectant nos territoires ruraux.

En revanche, même si, sur le papier, le projet semble avoir toutes les qualités et, on doit l'admettre, a légèrement démarré dans l'Oise, j'en appelle tout de même à la prudence. En effet, ces emprunts à taux variables engendrent des surcoûts astronomiques. On l'a aussi vu dans des affaires d'emprunts toxiques dans les communes, à l'époque. Je ne dis pas que c'est la même chose, mais tout de même. Ces emprunts à taux variables, en témoigne ce paiement demandé de plus de 700 000 euros. La BCE, qui a tenté jusqu'ici d'endiguer l'inflation

par une hausse continue sur les 16 derniers mois de ces taux directeurs, semble avoir mis en pause cette hausse. Toutefois, la prudence veut que l'on soit raisonnable et prudent, surtout prudent, car une nouvelle hausse peut toujours avoir lieu.

Cette augmentation des frais liés aux taux d'intérêt est cumulée à l'augmentation – on le dit aussi depuis des années – du coût des matières premières, ainsi qu'au coût de réalisation de l'ouvrage. Si l'on dit parfois que « plus cela dure », dans ce cas, plus cela dure, plus c'est cher. Pardon.

Cela nous amène à nous poser une question simple : combien va finalement nous coûter ce Canal Seine-Nord, dont on a évidemment des prévisions à long terme, si je puis dire ? Ici, les taux d'intérêt perturbent un peu l'affaire. Je ne remets pas – je le répète une fois de plus, pour éviter à Monsieur COULON de dire ce qu'il ne devrait pas avoir à dire – en question le bien-fondé de cet aménagement, Monsieur COULON. Il nous faut être vigilants au mode de financement choisi et à ses conséquences, afin de ne pas compromettre la réalisation du projet et de creuser non seulement le canal, mais aussi un trou financier, sous peine d'avoir sous-estimé ou mésestimé son coût global. Sept cent mille euros peuvent paraître, au regard des 5 milliards d'euros environ, anecdotiques ou un fétu de paille. Néanmoins, cumulé, tout cela va faire vraiment très cher.

Puis, n'oublions pas que tout ce que l'on dépense ici – comme ailleurs –, c'est l'argent du contribuable. Cela nous oblige à être très prudents et à regarder cette problématique d'intérêts d'emprunt d'un peu plus près. Là aussi, ne faut-il pas non plus essayer de prévoir – c'est l'apanage des responsables politiques –, peut-être, une rallonge budgétaire, si les taux d'intérêt continuent à flamber ? C'est pourquoi, sans de nouveaux éléments, à moins que vous puissiez nous rassurer d'une manière ou d'une autre, dans un geste de prudence et surtout d'alerte, Madame la Présidente, nous nous abstiendrons sur cette délibération au regard des emprunts.

Monsieur COULON, aucun commentaire...

MME FOURÉ, Présidente : Vous avez fait l'explication de vote par la même occasion, puisque vous avez été à près de quatre minutes.

Madame DELLI.

M. GUINIOT : Merci, Madame la Présidente.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Il est très amusant de voir Monsieur GUINIOT inscrire le Canal Seine-Nord dans le Pacte vert européen, alors que votre groupe vote aujourd'hui, au Parlement européen, une résolution contre le *Green Deal*, donc contre le Canal Seine-Nord. Vous voyez la logique.

(brouhaha)

Je finis. Le Canal...

MME FOURÉ, Présidente : S'il vous plaît, Madame DELLI est la seule à avoir la parole.

MME DELLI : Monsieur GUINIOT, vous m'écoutez.

(rires)

Vous m'écoutez désormais, car je vais vous apprendre des choses.

Le Canal Seine-Nord s'inscrit dans un projet européen. C'est un projet européen. Cela devient très intéressant dans votre dossier, puisque ce projet montre à quel point le mécanisme d'interconnexion, c'est-à-dire cette enveloppe budgétaire européenne, est monté jusqu'à 50 % du projet du Canal Seine-Nord, ce qui est historique. Il faut donc trouver les contreparties. Les contreparties sont de 40 %. C'est là où cela devient très intéressant, puisque, dans le projet, nous avons normalement un canal qui est européen. La contrepartie devrait être l'ensemble de l'Etat. Ce n'était pas à la région de mettre la main au portefeuille. Dans les autres projets européens, c'est l'Etat qui fait la contrepartie.

Maintenant, dans ce projet, l'Etat participe à hauteur de 1 milliard d'euros, les collectivités aussi. Cependant, dans cette année budgétaire, il va nous manquer 800 millions d'euros. C'est là où cela devient très important, car je crois qu'il faut mettre en avant quels nouveaux outils nous devons mettre en œuvre budgétairement. Là, il y a énormément d'expériences. Je ne comprends pas, je vous le dis, chers collègues : sur la question de la Société des Autoroutes, on a quelque chose à tricoter en matière de levier financier, pour mettre en avant cette volonté. Pour l'instant, le Président BERTRAND refuse ce levier, alors que, nous le savons très bien, lorsque l'on répercute sur la route pour du fluvial, comme pour du ferroviaire, l'apport est gagnant-gagnant. Si nous voulons véritablement que ce canal ne soit pas une gabegie d'argent public, il faut aussi anticiper. Pour l'instant, le Canal Seine-Nord...

Je laisse la parole pour l'explication de vote à mon collègue Julien POIX.

Alors, je finis. Merci, Julien POIX.

Cela signifie que, techniquement, il va falloir avancer sur trois objectifs :

1. Plus de recettes : n'est-il pas temps que notre région demande à l'Etat la mise en place d'une redevance poids lourd, qui existe dans les autres pays européens et qui n'existe pas ? Aujourd'hui, Strasbourg est en expérimentation et nous n'y sommes pas.
2. De vérifier la formation des métiers de la batellerie, etc., car elle n'est pas budgétée. C'est dommage, alors que nous sommes dans la région où se trouve l'école de batellerie.
3. De lever le lièvre sur les financements du tourisme, où nous ne sommes pas très clairs.

Julien POIX, je m'excuse.

MME FOURÉ, Présidente : Une minute.

M. POIX : Vous êtes excusée, Madame la Présidente.

Pour compléter les propos de ma présidente, en effet, plusieurs remarques préliminaires.

On est toujours dans l'attente des conditions de ce crédit et d'une autre délibération, qui sera à prévoir, pour nous expliquer comment ce capital va être remboursé. Nous n'avons pas non plus, à l'heure actuelle, d'affinage sur le coût total réactualisé du Canal Seine-Nord Europe, donc de visibilité sur ce qu'il nous faudra, peut-être, de nouveau emprunter dans le futur. Il y a d'autres ressources que l'emprunt. En effet, ma collègue et présidente Karima DELLI l'a souligné, il faut innover, être agile en la matière, être aussi flexible sur les apports. Réfléchissons.

On a souvent parlé d'écotaxe, mais pourquoi ne pas réfléchir à la redevance poids lourd, à un écobonus également, qui permettrait d'inciter les entreprises à un report modal sur le canal ou sur le ferroviaire ? Ce serait peut-être moins punitif et plus incitatif. Ce sont 800 millions qu'il faut clarifier. Puis, je voudrais aussi que l'on ait un échange sur les garanties que Monsieur BEAUNE, ministre parti trop vite, vous avait faites à l'occasion de l'inauguration du canal Condé-Pommerœul. Il se voulait rassurant sur les 800 millions d'euros, qui seraient adossés à un mécanisme de l'Etat. Quel est ce mécanisme ? Quel est-il ? C'est la question que nous vous posons aujourd'hui.

MME FOURÉ, Présidente : Merci, Monsieur POIX.

Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Pas de prise de parole, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour rassurer ou informer les interlocuteurs sur les modalités, sur le contenu de cette délibération, qui acte notre remboursement d'intérêts d'emprunt.

Monsieur GUINIOT, l'annuité que nous allons rembourser en intérêts concerne le premier emprunt fait par la Société du Canal Seine-Nord de 60 millions d'euros, à un taux fixe de 0,65 % sur 20 millions et à un taux variable Euribor + 0,28 % sur 40 millions, sur 20 ans. Nous sommes donc vraiment dans des sollicitations d'emprunts à des taux très faibles. Cela nous fait délibérer sur un montant assez modeste, frais compris, de 719 000 euros pour l'annuité d'emprunt du premier emprunt qui a été réalisé.

Je voulais vous garantir. Vous savez que j'aime cette phrase : la difficulté de la prévision est qu'elle concerne l'avenir. Ni vous ni moi ne pouvons présager des hausses des taux d'intérêt. Nous savons que, pour le budget de la région, les dix hausses consécutives de taux d'intérêt nous coûtent, en 2024, 60 millions d'euros de plus de remboursement d'intérêts qu'en 2022. On va évidemment demander aux responsables de la Société du Canal Seine-Nord Europe d'être très vigilants. Cependant, il n'y a pas de raison que la rigueur, que nos services financiers nous assurent pour le budget régional, ne soit pas la même au sein de la Société du Canal.

Maintenant, je demande à Christophe ou à Daniel s'ils veulent apporter des compléments sur d'autres précisions.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

La convention financière de 2019 prévoit bien qu'il y ait, de toute façon, une négociation avec l'Etat pour l'emprunt de bouclage. C'est écrit. L'Etat n'a pas encore trouvé l'alpha et l'oméga ou n'a pas encore transformé le plomb en or. Au-delà de la plaisanterie, la discussion n'a pas encore commencé. La position du président de la Société du Canal Seine-Nord est, bien évidemment, que nous ayons une taxe d'assise nationale. En effet, il ne sert à rien de s'appeler « Seine-Nord Europe » ou « Seine-Escaut », si l'on est ensuite sur une fiscalité d'un outil de décarbonation au service de la France entière et de l'Europe, d'ailleurs. On ne va donc pas imposer une assiette régionale, cela n'a pas de sens par rapport à l'esprit du projet.

C'est le prochain travail qui attend le ou la ministre des Transports, dont nous aurons peut-être le nom pendant cette séance. Vous l'avez déjà, Madame DELLI. Dans tous les cas, c'est parfait. Surtout, je voulais vous remercier de votre soutien personnel à ce projet au sein des instances européennes, mais aussi du soutien réaffirmé de la présidente du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi à ce grand projet du Canal Seine-Nord Europe. Il est toujours rassurant d'entendre cela. La continuité du propos et de la pensée est appréciée, Madame la Présidente, sachez-le.

Vote sur la délibération n° 2024.00256

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Administration générale

2024.00323 - LENS – 7 rue Bernanos Cession de la Maison des projets au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et création d'une servitude de passage

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ?

Vote sur la délibération n° 2024.00323

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00325 - VALENCIENNES – Boulevard Harpignies / Parcelle AZ 121 Vente au profit de CREER PROMOTION ET REALITES MAITRISE D'OUVRAGE : faculté de substitution de l'acquéreur

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Madame la Présidente.

J'avais déjà eu l'occasion l'an passé de m'exprimer et d'alerter sur ce dossier, qui peut paraître anecdotique, mais qui est révélateur d'une politique de gestion du patrimoine, que j'estime assez court-termiste, et d'un impensé en matière de politique régionale du logement. C'est la question de la vente de cette parcelle, modeste, du boulevard Harpignies à Valenciennes, annexe du lycée Wallon. Vendre cette parcelle idéalement située, c'est se priver d'un espace utile au développement de services publics, mais aussi d'un espace qui aurait pu être utile au développement de projets de logements solidaires. Le bassin en manque beaucoup.

Qu'aurait-il fallu faire ? Qu'aurions-nous pu faire ? Acheter la parcelle ? Garder la parcelle ? Peut-être acheter celle du SIMOUV, qui était voisine ? Avec différents mécanismes, on pouvait aussi le faire, remettre en état cette annexe, en sollicitant différents fonds. Les publics cibles ne manquent pas : personnes sans-abri, femmes victimes de violences conjugales... On aurait même pu songer à remettre une partie des logements sur le marché.

La crise du logement se fait sentir sur tous les territoires, de façon toujours plus prégnante. Nous pouvons, grâce à ce patrimoine, être une région stratégique. Notre mission, plutôt que de vendre ces « bijoux de famille », consiste peut-être à anticiper, valoriser un patrimoine régional et le rendre utile à la cause publique, sans alimenter un Monopoly immobilier, que certaines communes sont très rapides à encourager.

Je reformule ici très rapidement une proposition, que j'avais pu faire à cette occasion, celle d'avancer sur un audit régional du patrimoine des lycées, effectué sur le modèle de ce que fait le département du Nord : évaluer la quantité de logements de fonction vides et évaluer les annexes vides ou en déshérence, afin de voir, au coup par coup, ce que l'on peut faire, remettre sur le marché ou utiliser en soutien à une politique de Logement d'abord. On pourrait ensuite réfléchir, une fois l'évaluation effectuée, à un plan de viabilisation, de valorisation de ce patrimoine, en conventionnant avec des acteurs, comme La Fabrique des quartiers sur la métropole lilloise ou l'EPF ailleurs, lorsque c'est pollué. Bref, il y a des solutions alternatives au « saucissonnage » de ce patrimoine, qui fait, certes, rentrer de l'argent à court terme, mais qui nous prive d'une capacité d'anticipation.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Quelques éléments d'information. D'abord, mais cela ne vous a pas échappé, c'est une délibération qui vient simplement modifier et permettre à l'opérateur, l'acquéreur qui avait été prévu, de se substituer à un autre acquéreur ; premier élément. Le débat a donc déjà eu lieu dans cette assemblée. Deuxième élément, la parcelle porte sur 503 mètres carrés exactement. Dernière observation, l'objectif est de construire un immeuble collectif à usage d'habitation. Voilà les éléments que je pouvais vous apporter.

Je peux encore vous dire que, à la région, un bilan est fait des biens susceptibles d'être mis en vente, pour avoir une vision globale sur l'ensemble des biens dont la région est propriétaire, que ce soit des biens utilisés par des lycées ou à d'autres fins, de manière à avoir une vision d'ensemble, comme vous le suggérez.

Vote sur la délibération n° 2024.00325

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00329 - Délibération modificative à la délibération 2023.00597 du 13/04/2023 Renouvellement de convention de mécénat 2023 - Groupe Volkswagen France et modification de la convention « bénéficiaires »

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ? Madame MARAIS-BEUIL est inscrite. Allez-y, vous avez la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Madame la Présidente, mes chers collègues, vous nous présentez une nouvelle convention de mécénat avec le groupe Volkswagen. Toutefois, lors de la commission, il nous a été expliqué que, depuis plusieurs mois, cette convention n'étant pas renouvelée, le parc de voitures mis à disposition, sans les 17 prévues par ce mécénat, avait été totalement suffisant. Aucune demande n'a été rejetée pour cause de voiture indisponible. Cela nous fait nous poser la question du bien-fondé d'une telle convention. Nous devons peut-être penser l'aide afin de répondre à des besoins plus grands et, ainsi, utiliser pleinement les possibilités que nous offre cette convention. En l'état, il nous semble que son utilité peut être remise en cause.

Nous voterons tout de même pour, en espérant fortement voir évoluer ce dispositif.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, effectivement, cette délibération renouvelle une convention qui n'a pas été appliquée. En 2023, l'année dernière, aucun des 20 véhicules à essence prévus n'a été prêté par Volkswagen, pour des raisons de convention, de termes qu'il fallait changer, etc. Ici, vous nous proposez, en gros, une nouvelle convention pour un prêt de 17 véhicules. Ces 20 véhicules semblent tout de même avoir manqué au dispositif. Même s'il permet de communiquer, les résultats sont faibles et en recul. Bilan de « En route pour l'emploi ! », qui nous a été transmis à notre demande : en 2022, c'était 3 300 demandes traitées, donc sollicitations, pour 304 demandes éligibles, donc réalisées ; en 2023, un peu moins de demandes et toujours moins de 10 % de demandes qui ont été éligibles, donc 264 véhicules qui ont été prêtés.

On l'avait déjà dit l'année dernière, c'est un dispositif qu'il faut évaluer sérieusement, qui serait peut-être à revoir, à améliorer pour être plus efficace, plus efficient pour la politique publique, quitte aussi à avoir des véhicules plus propres, des véhicules à très faible émission, comme c'est le cas pour notre parc. Nous avons des obligations dans ce cadre, des véhicules électriques, des véhicules hybrides, par exemple, plus des citadines que de SUV. Vous avez vu les débats sur ces questions. Actuellement, le parc – en tout cas, c'était le cas l'année dernière –, la motorisation de nos véhicules prêtés, donc hormis ces 20 véhicules, représente 4 véhicules à très faible émission sur 51, moins de 10 %.

Nous avons pourtant tous les constructeurs dans notre région, même en circuit court, des usines de batteries en construction et même des usines de recyclage de ces batteries qui s'installent. Montrons l'exemple en recherchant une cohérence de l'action publique et accompagnons ce changement de pratiques. On a eu un débat avec Monsieur MOTTE par presse interposée. Il était aussi favorable à ce que l'on puisse développer la demande, accompagner cette demande de véhicules propres. Même si ce n'est pas la panacée, les véhicules électriques peuvent répondre à certains besoins. Le gouvernement a lancé une expérimentation sur le *leasing* social, qui est largement insuffisante.

Je vous invite à revoir ce dispositif, à l'évaluer sérieusement et à nous proposer quelque chose de cohérent.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Je tiens à préciser que le partenariat avec le groupe Volkswagen existe depuis 2018. On a passé des délibérations successivement en Commission permanente le 27 mars 2018, puis en 2019, en 2021 et en 2022. C'est la délibération de 2023 qui n'a pas été mise en œuvre, comme chacun l'a noté, et qui donne lieu à la délibération qui vous est présentée aujourd'hui. Effectivement, le groupe Volkswagen souhaitait que des modifications soient apportées dans l'acte d'engagement.

Ensuite, vous parlez de 264 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif. Ecoutez, c'est toujours 264 personnes qui ont pu trouver des solutions et aller plus facilement travailler, car elles étaient privées de véhicule à un moment donné. Il est vraiment important de le souligner. Vous disiez qu'il y a peu d'intérêt à ce dispositif ; on voit bien que cela intéresse malgré tout un certain nombre d'habitants de notre région. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de poursuivre cet engagement, qui n'existe pas seulement avec Volkswagen, mais aussi avec d'autres véhicules, puisque nos propres véhicules sont aussi mis à disposition. Voilà ce que je pouvais vous préciser.

Vote sur la délibération n° 2024.00329

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00332 - Désignations dans les organismes extérieurs

Vote sur la délibération n° 2024.00332

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00344 - Mise à disposition d'un véhicule du parc automobile de la région Hauts-de-France au bénéfice de l'association « SOS OUMAN »

Vote sur la délibération n° 2024.00344

Adoptée à l'unanimité

2024.00453 - Mise à disposition de véhicules de la région dans le cadre de l'exercice de certaines fonctions ou mandats

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Rapidement, sur la mise à disposition de véhicules de la région dans le cadre de l'exercice de certaines fonctions ou certains mandats, d'abord, le bilan nous a été fourni. Je remercie donc cet effort de transparence. En revanche, pas d'exemplarité sur ces véhicules. On a aussi encore des choses à faire. D'abord, il y a encore 7 véhicules de fonction, un seul est électrique. Il y a encore 12 véhicules avec chauffeur, je n'ai pas la motorisation sur ces questions. Puis, notre parc se réduit un peu, à 452 voitures, en revanche, avec 116 véhicules hybrides et 42 électriques. Vous voyez qu'il est possible de demander aux agents d'être exemplaires. Il serait bien que l'on fasse la même chose de notre côté.

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'autres observations ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00453

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Finances

2024.00339 - Refus et acceptation des remises gracieuses à la suite de la commission de recouvrement du 7 décembre 2023

Vote sur la délibération n° 2024.00339

Adoptée à l'unanimité

05 Personnel

2024.00257 - Actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche régionale à Amiens

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Concernant l'actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche régionale à Amiens, qui n'est pas très loin d'ici, un bilan très complet nous a été fourni, avec un taux de satisfaction des parents de 88 %. Sur les 60 berceaux que gère cette crèche, que nous avons déléguée, 21 berceaux sont occupés par des enfants de nos agents régionaux. Il faut le souligner et s'en féliciter. Ce projet avait été construit par l'ex-région Picardie. A l'heure où certains parlent de « réarmement démographique », tout en voulant réduire la durée du congé parental, les conditions d'accueil des jeunes enfants semblent essentielles pour les parents, dont les agents de notre collectivité.

Cette crèche sur Amiens mérite sans doute d'avoir son équivalent à Lille. Ce serait un facteur de bien-être pour nombre de nos agents et d'attractivité pour les nouveaux recrutés. Il est de plus en plus difficile de recruter dans la fonction publique. Si l'on peut apporter ce service complémentaire aux agents, je pense qu'ils en seraient très contents.

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Pourquoi ne pas imaginer la création d'un mode de garde dans le Nord – Pas de Calais, à l'image de ce qui existe déjà depuis longtemps en Picardie ? On lance le débat.

MME FOURÉ, Présidente : Vous lancez le débat, mais je peux vous dire que la question ne se pose pas à l'échelle des organisations syndicales, qui ne nous ont pas alertés sur le sujet.

Quoi qu'il en soit, on va passer au vote. Pardon, Madame MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Je reviendrai sur les mêmes observations que mes collègues en face, observations que je vous ai faites depuis le mandat précédent, Madame la Présidente, en vous demandant l'analyse. Surtout, lorsque l'on a vu se construire l'immeuble de la MEL, juste en face de la région, à Lille, voir si l'on ne pouvait pas mutualiser une crèche en commun. Cela aurait pu valoriser, abaisser le coût et servir aux deux entités. Je reviens donc vers vous pour une nouvelle fois, comme je l'ai fait à de nombreuses reprises, vous demander d'analyser la possibilité et le bien-fondé d'une crèche sur Lille.

MME FOURÉ, Présidente : Bien. J'ai répondu globalement à l'ensemble des observations, on va donc passer... Pardon, Madame DELLI.

MME DELLI : Je voudrais juste savoir, car vous dites que les syndicats ne le veulent pas, si on les a...

MME FOURÉ, Présidente : Non, je n'ai pas dit cela.

MME DELLI : Ils n'ont pas demandé. Si nous leur demandions, ce serait peut-être bien. Ne peut-on pas créer un groupe de travail pour demander leur avis ? Ainsi, on rééquilibre le territoire.

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI, on vous fait confiance pour le suggérer aux organisations syndicales.

MME DELLI : Je vais donc endosser un rôle, qui n'est pas forcément le mien, mais je vais le faire.

Vote sur la délibération n° 2024.00257

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 Environnement

01 Milieux naturels

2024.00004 - Modification et prolongation de délais - Biodiversité et Eau

Vote sur la délibération n° 2024.00004

Adoptée à l'unanimité

2024.00023 - Aide à la réalisation de documents de gestion durable : renouvellement du dispositif et rapport d'information des aides attribuées

Vote sur la délibération n° 2024.00023

Adoptée à l'unanimité

2024.00105 - Approbation du renouvellement du plan de gestion 2023-2027 de la réserve naturelle régionale de Pantegnies

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Madame, merci.

Simplement pour attirer votre attention sur le fait que cette réserve naturelle, qui ne coûte pas grand-chose à la région, c'est vrai, même si elle a un budget de 20 000 euros par an, la délibération indique que son niveau d'intérêt global est modéré, ainsi que son intérêt floristique. On s'aperçoit finalement qu'une espèce principale bénéficie de la tranquillité de la réserve, ce sont les sangliers, au grand dam des agriculteurs autour. La solution préconisée est d'utiliser un drone pour prévenir les déplacements des sangliers. Cela ne remet pas en cause l'intérêt et le soutien de la région à cette réserve, mais cette histoire est un peu ubuesque. Une réserve qui n'a aucun intérêt floristique et qui a un intérêt global modéré en matière de biodiversité, on se demande à quoi cela sert ; aux sangliers, et ce n'est pas ce que les riverains apprécient particulièrement.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur SAINT-HUILE.

M. SAINT-HUILE : Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Pour être honnête, je n'avais pas prévu d'intervenir avant l'intervention du collègue. Cependant, sans être dans une volonté de polémiquer, il faut aller sur place. Pantegnies est l'une des démonstrations reconnues à l'échelle nationale d'une capacité de récupérer une friche industrielle, de lui redonner une perspective pour partie industrielle, l'activité existe encore, et une partie sur la biodiversité. Cela a valu à l'agglomération de Maubeuge d'être labellisée en 2019, de tête, « Meilleure intercommunalité de France pour la biodiversité ».

Je veux bien que l'on se concentre à l'instant sur la question des sangliers. Toutefois, de manière générale, le travail mené par l'EPCI et la région est reconnu à l'échelle nationale. Il me semble utile de le préciser.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : C'est un débat qui a eu lieu en commission sur cette réserve. J'aimerais préciser à nouveau une chose, c'est que le caractère modeste, modéré, qualitatif d'une faune et d'une flore à un endroit donné, d'abord, c'est variable. C'est aussi très variable sur la position que des scientifiques peuvent avoir sur le site. Encore une fois, notre région est fortement affectée par l'effondrement de la biodiversité, on sera tous d'accord pour le dire. Cette réserve est, en effet, une ancienne friche industrielle. Retrouver un semblant soit peu de biodiversité dans de tels endroits, qui ne connaissaient que la pollution et l'absence de biodiversité, cela reste un plus. Que l'on puisse faire mieux, valoriser encore et permettre à une véritable biodiversité de s'installer sur ce site est une évidence. Il ne faut pas se contenter de la médiocrité de la biodiversité. Cependant, soutenons ce qui se fait, pour progresser dans ce domaine où l'on est très en retard.

MME FOURÉ, Présidente : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Faisant partie du COPIL de gestion de cette réserve, je pense que tout intérêt de biodiversité peut évoluer à un moment ou un autre et toute évolution peut être bonne à prendre. Ensuite, au niveau des sangliers, on en a discuté en COPIL. Plusieurs solutions ont été proposées. Il est sûr qu'un drone, par rapport à des meutes de chasse classiques, peut préserver un peu plus. Le tir à l'arc a aussi été proposé, mais on a réservé le drone pour l'instant.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00105

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00253 - Agence régionale de la biodiversité (ARB Hauts-de-France) : financement Espaces Naturels régionaux (ENRx) et approbation de la convention avec les partenaires associés

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HANSEN-CATTA est inscrit, puis Monsieur COUSIN.

M. HANSEN-CATTA : Merci, Madame la Présidente.

Lors de la constitution de la convention constitutive de l'agence, nous avons voté pour. Ensuite, lors des deuxièmes travaux sur ce sujet, une convention de partenariat entre la région Hauts-de-France et ENRx pour la gestion de cette agence, nous nous étions abstenus, en nous étonnant qu'ENRx... Entre parenthèses, ENRx a quelques difficultés de fonctionnement, puisque l'on doit être à 4 réunions reportées au moins, faute de quorum. Je ferme la parenthèse. Toujours est-il que l'idée qu'ENRx devienne l'agence semblait assez cohérente pour essayer d'abaisser un peu le millefeuille des diverses instances, qui s'occupent des politiques environnementales dans notre région. Nous nous étions donc abstenus, puisqu'ENRx ne semblait jouer qu'un rôle secondaire dans cette affaire, alors qu'il aurait pu prendre le *leadership* de cette initiative d'agence.

Cette fois, on nous présente l'agence et « ses briques » – je cite l'expression de l'animateur de l'agence, c'est un certain nombre d'organisations qui la composent –, sans que l'on voie très clairement une volonté de réduire ce millefeuille des diverses instances, qui interviennent dans les politiques environnementales. En réalité, on a l'impression que l'agence se surajoute au millefeuille et qu'elle ne va absolument pas mettre de cohérence, de rationalité dans les politiques régionales en la matière. Lors de la réunion en commission, nous avons évoqué ces sujets. Le président de la commission n'a pas caché qu'il attendait justement de l'agence un rôle de rationalisation des divers degrés, strates ou millefeuilles des politiques régionales en matière d'environnement. En réalité, lorsque l'agence a été présentée par son animateur, il ne s'est pas du tout agi de cela. Il ressortait, à notre avis, de la mise en place de cette agence, une nouvelle strate aux très nombreuses strates, qui obscurcissent déjà le paysage des politiques environnementales de la région.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : En préambule, j'aimerais rappeler l'effondrement complet de la biodiversité dans notre région, dans un contexte actuel qui est favorable aux pesticides et qui va encore accentuer cette hécatombe, dans une région extrêmement urbanisée, où les activités humaines ont grignoté tous les espaces de nature.

Cette ARB vient à point nommé pour coordonner, piloter et rendre efficaces toutes les politiques menées par les acteurs, qui agissent en faveur de la biodiversité en région. J'entends cette énième attaque sur le « millefeuille de l'environnement ». Je m'étonne simplement que, dans ce millefeuille, les fédérations de chasse ne soient jamais évoquées. Elles en font partie et captent une grande part de l'argent régional sur les politiques de l'environnement, mais passons.

Je rappelle aussi que l'un des acteurs les plus compétents et les plus importants de la région, à savoir le GON, est volontairement « blacklisté » par la région. C'est un problème. J'en appelle à la sagacité de la région sur ce sujet pour que, à nouveau, le GON soit consulté et associé aux politiques environnementales régionales.

Je tiens personnellement à souligner le sérieux de la présentation qui a été faite en commission de la mission de l'ARB, notamment sur un point : la confiance des acteurs de l'ARB et de l'environnement en général sur une relative réversibilité de l'effondrement de la biodiversité en région. Je ne prendrai qu'un exemple assez symbolique, celui du castor, qui est revenu dans un certain nombre de territoires régionaux. Dans un contexte d'inondation, il est très utile de rappeler les services qu'il nous rend sur le sujet de l'eau.

En conclusion, nous apportons notre total soutien à l'ARB. Nous serons attentifs à ce que nos politiques soient en adéquation avec les préconisations et les demandes faites, pour que renaisse la biodiversité dans les Hauts-de-France.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Juste pour rappeler que, à la demande du Président de région, l'ARB n'est pas une structure physique, mais une structure de coordination d'un certain nombre d'acteurs de la biodiversité. Tous ces acteurs, nous les connaissons et nous travaillons avec eux.

Vous parlez des chasseurs, mais vous avez toujours tendance à oublier les pêcheurs, avec lesquels nous travaillons.

En ce qui concerne le GON, j'ai repris contact avec eux très récemment. Des discussions sont en cours. Je n'ai attendu après personne pour reprendre contact avec eux et savoir ce que j'ai à faire.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00253

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00260 - FEADER – Cofinancement des dispositifs Natura 2000

Vote sur la délibération n° 2024.00260

Adoptée à l'unanimité

03 Ecocitoyenneté

2024.00172 - 9 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HANSEN-CATTA était inscrit.

M. HANSEN-CATTA : Madame la Présidente, je n'épiloguerai pas sur la multiplication des poncifs de la pensée unique « écolo », c'est ahurissant. L'un mérite tout de même d'être cité, c'est « *Lacorgreen* ». C'est vraiment très... Excusez-moi, ce n'est pas « *Lacorgreen* », c'est... Bref, peu importe. Le *Condorgreen* ! Excusez-moi, j'ai confondu Lacordaire et Condorcet.

(*brouhaha*)

Le *Condorgreen*... Le marquis de Ribemont doit se retourner dans sa tombe de voir son nom utilisé à de telles désignations. Peu importe.

Toujours est-il que cette délibération compte neuf projets, qui consistent à créer des espaces de renaturation, des espaces verts ou des jardins, peu importe. Pour apprécier ces projets, il aurait été intéressant d'en connaître la surface, afin de voir quel est l'impact de la surface sur le coût des aides régionales. Nous avons soulevé le sujet en commission, en demandant les surfaces. Certaines nous ont été données, pas toutes, mais trois sur les neuf.

Je livre cela à votre réflexion : le lycée Paul-Langevin, son projet représente 6 500 mètres carrés. Il est demandé à la région 1 240 euros pour la plantation des arbres et des arbustes, sur un total de 4 300 euros. Un autre projet, Maison familiale de Valfosse, on a affaire à 500°mètres carrés, par rapport aux 6 500 mètres carrés cités précédemment. Là, il en coûte 5 500 euros au total à la région. On a vraiment du mal à comprendre, d'autant que, pour les arbres, les arbustes et les plantations d'arbres, on est à la même somme que sur un terrain de 6 500 mètres carrés, alors qu'il s'agit là de 500 mètres carrés, c'est-à-dire 22 mètres sur 23 en particulier. Il y a là des incompréhensions. Des questions ont été posées en Commission Environnement, les réponses n'ont pas été données. Puis, celles qui ont été données renforcent notre suspicion sur la cohérence des aides accordées à chacun de ces neuf projets.

MME FOURÉ, Présidente : Vous avez fait l'explication de vote en même temps.

Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Encore une fois, je m'excuse de ce *mano a mano* avec Monsieur HANSEN-CATTA, qui a aussi lieu en commission. Sur ces projets, rappelons une certaine réalité des situations : les cours des lycées sont, pour beaucoup, très contraintes par des situations d'artificialisation, qui ne permettent pas de penser, même sur des surfaces globales, le fait de planter des arbres. Cela fait que, en effet, nous avons des mètres carrés très différents, très divergents, que les prix sont aussi très variables selon les situations, puisque, lorsque l'on doit creuser dans du macadam pour...

Je suis désolé, Monsieur HANSEN-CATTA, mais si : chaque situation n'est pas comparable.

Je reviens sur un petit point discuté en commission. Nous étions en visioconférence et la communication était très compliquée. Je sais que vous contestiez même le fait que ces espaces de verdure puissent apporter de la qualité de vie et de la joie de vivre dans des établissements publics. Je maintiens que, oui, ces espaces sont essentiels pour la qualité d'enseignement et d'apprentissage des lycéens. J'en tiens un exemple précis, que je vais vous donner ici. Je l'ai donné, c'est mal passé en commission. La première décision des enseignants et enseignantes du collège-lycée Gambetta-Carnot à Arras a été de se réunir deux semaines entre personnels pour planter un arbre, un chêne-liège, et des centaines de bulbes, dans la cour du collège de la cité scolaire Gambetta-Carnot. Oui, cela a une vertu de bien vivre, psychologique et positive pour les personnels et les enfants, il faut le rappeler.

Nous allons aborder très rapidement un projet, sur lequel nous allons nous abstenir : celui porté par le lycée privé La Sagesse de Valenciennes. Il a défrayé la chronique, il y a quelque temps, pour avoir exclu un élève qui s'était teint les cheveux en rose. Nous considérons qu'il s'agit d'une exclusion à caractère homophobe. Tant que ce lycée ne se pliera pas aux règles de bien vivre en société... Je rappelle tout de même la sévérité avec laquelle nous avons traité le lycée Averroès. Traitons de la même manière les lycées qui ne respectent pas les règles de la laïcité et du bien-vivre ensemble. Nous nous abstiendrons donc sur La Sagesse.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Madame la Vice-présidente.

En ce qui concerne les lycées, opposer coûts et surfaces, selon moi, n'a aucun intérêt, notamment par la superficie même des établissements. En revanche, il serait plus judicieux de faire le ratio du coût par le nombre d'élèves. En effet, nous végétalisons nos lycées, avant tout, à des fins pédagogiques, mais aussi pour améliorer le cadre de vie de nos lycéens, enseignants et agents. Oui, dans nos lycées, nous privilégions la qualité à la quantité.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00172

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00242 - Actions d'envergure régionale en faveur de la biodiversité : valorisation, information, mobilisation

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ?

M. HANSEN-CATTA : Oui, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Simplement, pourquoi apparaissent 40 000 euros pour des opérations de communication, alors qu'il y a un budget Communication de la région par ailleurs ? Ici, il s'agit bien de faire la communication d'opérations conduites par la région ou soutenues par la région. Cela augmente donc le budget Communication de 40 000 euros, alors que... Pourquoi ce stratagème ?

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD, vous êtes inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Juste une remarque. On ne remet pas en cause le bien-fondé de l'opération. Simplement, comme il s'agit de délibérations environnementales, peut-être avoir aussi un impact environnemental du budget Communication, car je vois qu'il y a de la signalétique et de la publicité. Là, on voit un nombre. Peut-être avoir à terme l'impact environnemental de ce qui est effectivement fait concernant la publicité. En effet, si l'on fait de la publicité pour des actions environnementales, ce qui est logique, assurons-nous aussi que l'impact ne soit pas trop négatif en matière environnementale.

MME FOURÉ, Présidente : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Le budget Communication de la région est partagé entre toutes les politiques publiques de la collectivité. Se doter d'une enveloppe réservée à la biodiversité sur notre propre budget nous laisse une marge de manœuvre, qui doit permettre de nous adapter à d'éventuels besoins. De plus, il ne s'agit pas tant de communication, mais plutôt de valorisation de nos actions et de celles de nos partenaires, pour inciter le plus grand nombre à suivre les dynamiques que nous impulsions. Le Festival Arbre et Nature en est un bon exemple. Je vous invite d'ailleurs à vous y intéresser, au même titre que des milliers de nos concitoyens, qui s'y sont intéressés tout autant.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00242

Adoptée à la majorité

04 Eau

2024.00070 - Etude et opérations de travaux soutenant la gestion durable et écologique des cours d'eau et la lutte contre le ruissellement

Vote sur la délibération n° 2024.00070

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 Transports

01 Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.00318 - Convention de financement des échanges d'organes majeurs 2024-2026

MME FOURÉ, Présidente : Il y a un amendement. Est-ce Madame DISDIER qui le présente ?

MME DISDIER : Nous vous demandons d'ajouter à l'article 7.2 de la convention : « *La convention prévoit une provision pour aléa correspondant à 8 % du coût A, tel que défini dans l'article 8.1. Le montant de la provision est non révisable et non indexable. La provision pour risque sera versée sous réserve d'acceptation, après délibération, à la condition que le risque soit justifié.* » Nous souhaitons que cette provision pour risque soit

conservée dans les comptes de la région, au sein d'une enveloppe spécifique. Ce budget sera, bien entendu, alloué en cas de besoin, à la seule condition que la demande en soit justifiée.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Madame la Présidente, merci.

Comme son nom l'indique, une provision est une provision. Celle-ci n'est donc pas versée automatiquement, comme votre amendement le sous-entend ou le conçoit. Celle-ci est versée après un examen approfondi, lors des comités techniques de suivi de la région. Votre amendement est donc déjà pleinement satisfait. Je propose son rejet.

MME FOURÉ, Présidente : Sur l'amendement, y a-t-il des observations ? (*non*)

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

sur la délibération n° 2024.00318

Rejeté à la majorité

MME FOURÉ, Présidente : On passe maintenant à la délibération elle-même. Madame DELLI est inscrite.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Cette convention de financement est majeure, car elle permet justement de mettre l'accent sur l'ensemble des opérations de maintenance, essentielles à la sécurité des trains. Cette convention fixe des modalités, puisque les modalités avaient été prises en compte jusqu'à fin décembre. C'est pour renouveler et continuer le programme.

J'ai juste une petite question, puisque l'on part sur une délibération 2024-2026, c'est donc 2 ans. Je trouve que c'est un peu court. La question est donc : ne peut-on pas allonger ce délai ? En effet, on sait très bien que les travaux de maintenance des opérations, c'est long. Deuxièmement, la région s'engage à financer la totalité des opérations de SNCF Voyageurs. La question est donc : à un moment, ne pourrait-on pas se faire aider, car on parle d'infrastructures par rapport à l'Etat ? Je sais que l'Etat a sorti son plan de 100 milliards d'euros. A un moment, la région ne peut pas tout financer dans les grands ensembles.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Merci, Madame FOURÉ. En complément de ma présidente.

C'est un effort conséquent pour la région, puisque nous portons à 100 % ce financement des échanges d'organes majeurs, à hauteur de 168 millions d'euros. Deux remarques, peut-être, concernant la forme. Il n'y a pas toutes les annexes, une absence des annexes associées à la délibération. Sont-elles consultables par les membres de l'assemblée ? On ne peut pas non plus savoir avec une grande précision comment seront réparties les rames dans les différents centres de maintenance, par exemple, de notre territoire.

La seconde question porte sur la rénovation intérieure. Il est aussi important de l'évoquer maintenant. Est-elle systématiquement planifiée, en parallèle de celle des organes majeurs ? Il faut porter une attention particulière à tous les matériels, que ce soit les TER2N, les AGC, les Régio2N. Sur les AGC, il y a eu plusieurs remarques des usagers, notamment sur des éléments très concrets. Il faudrait que l'on utilise l'occasion de cette rénovation pour le faire, sur les *spots* à remplacer, l'intégration des écrans d'informations dynamiques sur les plates-formes, le remplacement des poubelles individuelles par des collectives, la question des portes des toilettes, des circulations... C'est très concret. Cela nécessite de s'y pencher, d'en profiter.

Sur le plan technique, il faudra aussi réfléchir à l'installation des amortisseurs antilacets sur certains matériels, pour améliorer le confort de navigation. J'espère que ce sera le cas sur les matériels les plus anciens. Plus généralement – j'en terminerai là –, on aimerait aussi savoir si votre majorité reste bien sur le choix de la priorité au bimode, qui avait été évoqué dans de nombreux débats. Y aura-t-il l'occasion d'un passage vers d'autres types d'énergie ou reste-t-on sur cette dominante dans notre parc de matériels roulants ?

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Attention, Monsieur POIX. On est dans les organes majeurs. Vous parlez de poubelles. C'est important, les poubelles, mais on est dans les organes majeurs.

Madame DELLI, la durée de 3 ans vous paraît peut-être juste. Elle a plutôt été calculée avec la nécessaire souplesse sur ces organes majeurs, justement, et avec des durées qui permettent de ne pas...

Cela fait 3 ans. Vous recomptez : 3 ans. Je ne vous en veux pas, je suis nul. J'ai eu 4 en mathématiques au baccalauréat. Je ne vous en veux pas. Si, c'est ainsi, il faut avouer ses faiblesses. Cela fait donc 3 ans. Allez...

Ensuite, sur la question du financement, je suis un peu surpris, chers collègues, par vos réponses. Premièrement, c'est notre matériel. Deuxièmement, c'est parce que l'on a une stratégie d'ouverture à la concurrence, qui fait...

MME DELLI : Ah !

M. COULON : Oui. Si vous approuvez notre stratégie maintenant, ce 8 février sera une belle journée.

C'est pourquoi, d'abord, nous n'appelons personne d'autre à cofinancer, car c'est notre matériel, même si l'Etat pouvait. Je suis d'accord avec vous, les 100 milliards d'euros, pour l'instant, on en a vu à peine 1 %. On verra le prochain ou la prochaine ministre des Transports, peut-être cet après-midi. En tout cas, il est tout à fait logique que la stratégie soit du financement à 100 %. C'est notre matériel et c'est notre matériel patrimoine roulant et de maintenance, car prolongation de la stratégie sur l'ouverture à la concurrence.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vous ne m'avez pas demandé la parole, Monsieur SAINT-HUILE. C'est donc Monsieur COULON qui avait la parole et lui seul.

Vote sur la délibération n° 2024.00318

Adoptée à l'unanimité

2024.00343 - Avenant 1 à la Convention concernant les travaux de multiplexage des locomotives BB22200 : Installation de boîtiers de communication pour la réversibilité des locomotives (délibération complémentaire)

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Merci, Madame FOURÉ.

La région s'engage dans deux grands chantiers concernant son matériel roulant : une convention de rénovation des organes majeurs, on vient d'en parler, qui va nous emmener jusqu'en 2026, et le lancement d'une opération de multiplexage des locomotives BB 22200. Ces opérations sont nécessaires pour maintenir un parc de matériels performants, sécurisés, adaptés. Cependant, au regard de l'importance de ces opérations en quantité de matériels

traités et au regard de la durée des opérations prévues, on est en droit de se demander quel sera l'impact de ces opérations sur les futurs services 2024, 2025, 2026. Qu'a-t-il été prévu pour anticiper les indisponibilités de matériels immobilisés pour la rénovation ?

Le multiplexage de ces 12 locomotives sera-t-il suffisant pour compenser l'indisponibilité temporaire des autres matériels ? C'est la question. L'anticipation est nécessaire pour limiter l'impact sur le service dû aux usagers. Ces opérations importantes laissent-elles présager une pause dans l'achat de nouveaux matériels Régio2N Omneo, notamment sur le versant Nord – Pas de Calais, cher à mon cœur ? Rassurez-nous, rassurez les habitants du Nord et du Pas-de-Calais, Monsieur COULON. On espère qu'il s'agit d'une délibération, qui va anticiper un plan de rénovation et continuer une politique d'achat, et non se replier sur une stratégie de multiplexage.

Je laisse Madame DELLI compléter sur le temps qu'il me reste, Madame FOURÉ.

MME DELLI : Merci, cher collègue, Julien POIX.

Monsieur COULON, juste un petit rectificatif : tout à l'heure, vous m'avez dit 3 ans. Non. En 2024, il y a zéro euro. En 2025 et 2026, c'est fléché, mais il y a zéro euro en 2024. Je ferme la parenthèse.

Je reviens sur ce dossier de la 343. Dans les annexes de ce dossier, on voit qu'il s'agit de locomotives qui viennent de la région PACA. C'est-à-dire que l'on prend des locomotives de la région PACA, que l'on va « mettre à niveau ». Là, j'ai un problème, car la région du Sud – oui, on ne dit pas « PACA » – se sépare de ce matériel. Elle renouvelle son matériel et nous récupérons ceux-là, afin d'éviter les travaux de multiplexage. J'ai un problème, car je considère qu'il faudrait peut-être se dire, aujourd'hui, que notre région doit être à l'avant-garde afin de mutualiser l'ensemble du matériel à l'ensemble des régions. Il faudrait véritablement faire en sorte qu'il y ait des plates-formes nationales.

Ici, je suis désolée, on récupère des choses, alors que les autres vont rénover. J'ai donc un petit problème. Si les autres vont réceptionner du matériel nouveau, cela signifie qu'ils seront, dans quelques années, plus performants que nous. Il va donc falloir se poser des questions.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Ce n'est pas aussi simple que cela.

MME DELLI : Si.

M. COULON : Je peux vous répondre ou...

Je vais vous dire, on a vendu des locomotives à la Nouvelle-Aquitaine, car ils sont intéressés d'avoir ce matériel, dont on n'aura plus besoin. Un parc matériel, cela vit globalement. Il y a des interactions entre les régions, qui peuvent avoir des matériels compatibles. On va se défaire d'une locomotive que l'on va vendre à Monsieur ROUSSET, qui en a besoin en Nouvelle-Aquitaine. C'est donc une stratégie temporaire pour lui, de manière à attendre que les constructeurs livrent les trains. Je ne vous fais pas de dessin, construire un train ne se fait pas ainsi. Nous sommes tous confrontés à des délais d'attente.

Ce sont 52 trains commandés par la région des Hauts-de-France. Il ne faut pas non plus penser que l'on n'a pas une politique offensive. Le dernier train de la première commande – 2018, si ma mémoire est bonne – est sur le point d'arriver en février ou mars. C'est à la fin 2024, voire début 2025, que le premier des 33 trains Régio2N arrivera ; et encore, on nous fait la danse du ventre pour laisser passer notre tour et le donner à d'autres régions, notamment la région Sud. Celle-ci a ouvert à la concurrence plus tôt. Elle a donc besoin de matériels supplémentaires pour répondre à ce qui a été conventionné avec l'opérateur, qu'elle a retenu dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

C'est donc une fausse inquiétude ou, plutôt, une inquiétude sans fondement que de dire que nous récupérons des trains, nous les bricolons, nous les multiplexons, puis nous n'achetons rien. Je suis désolé, on achète. Il y a tout de même 1,2 milliard. Il ne faut pas exagérer. Vous ne pouvez pas dire cela.

J'ai oublié de répondre à Monsieur POIX tout à l'heure : on viendra à de nouvelles énergies, notamment l'hydrogène, qui est assez intéressant, car il nous débarrasse des problèmes d'électrification et de coûts structurels d'infrastructures à maintenir. Moins on a de caténaires qui cassent, moins on a de réseaux complexes à entretenir, mieux on se porte. Toutefois, pour l'instant, nous ne pouvons pas aller dans l'hydrogène, avec les autres collègues qui ont lancé l'expérimentation, car la technologie n'est pas assez capacitaire en puissance. Cela tracte du quatre caisses, pas du six. Nous avons besoin de trains capacitaires. Comme moi, vous entendez dire le matin : « *Le train n'est pas assez long. Il n'y a pas assez de places pour tout le monde.* » Nous avons donc commandé du train capacitaire bimode, avec nos expérimentations. Lorsque l'hydrogène, vecteur énergétique très intéressant pour les modes de transport lourd, comme le transport ferroviaire, sera prêt à sortir du six caisses, on ira sur l'achat de trains de ce niveau.

Vote sur la délibération n° 2024.00343

Adoptée à l'unanimité

2024.00357 - Convention de financement portant sur les phases Avant Projet, Projet et Dossier de Consultation des Entreprises, des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille

MME FOURÉ, Présidente : Madame DISDIER est inscrite.

MME DISDIER : Oui, pour un amendement.

Dans la partie DECIDE, de remplacer : « *D'allouer une subvention d'un montant de 679 764,70 euros à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France, au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille. Le coût total des opérations s'élève à 679 764,70 euros hors taxe, soit un taux de participation régionale de 100 %* », de le remplacer par « *D'allouer une subvention d'un montant de 339 882,35 euros à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France, au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille. Le coût total des opérations s'élève à 679 764,70 euros hors taxe, soit un taux de participation régionale de 50 %* ».

Nous souhaitons – c'est un amendement récurrent du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés – que SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France participe également au financement de l'étude de projet, à la même hauteur que la région.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Madame DISDIER, peut-être avez-vous fait le choix, à un moment, d'investir dans un logement que vous pourriez louer sur Cambrai, si toutefois vous aviez, à un moment, ce projet de vie. Si tel était le cas, je ne pense pas que vous auriez demandé au locataire de venir vous payer 50 % du logement que vous vous apprêtiez à lui louer. Cette image, pour que vous compreniez bien que ces investissements sont les investissements propres de la région et que la SNCF est l'opérateur qui va utiliser ces matériels, ce patrimoine. On ne va donc pas demander à quelqu'un, à qui l'on demande de conduire des trains ou d'opérer la maintenance de ceux-ci au sein de centres, de payer la moitié de l'investissement. Cela n'a pas de sens. C'est illogique.

J'espère me faire comprendre.

Il s'agit là tout simplement d'assurer notre propre patrimoine. La SNCF ne va donc pas payer quelque chose pour lequel elle va avoir une mission par la région. Ce n'est pas son matériel. Ce n'est pas son patrimoine. C'est censé devenir le nôtre. Voilà pourquoi cet amendement récurrent est, de manière récurrente, complètement à côté de la plaque. Je suis défavorable à son adoption.

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'autres observations sur l'amendement ?

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

sur la délibération n° 2024.00357

Rejeté à la majorité

MME FOURÉ, Présidente : Sur la délibération, maintenant, Madame DELLI est inscrite. Non ? Pas d'autres observations sur la délibération ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00357

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00358 - Avenant 1 à la Convention portant sur les phases PRO et DCE des voies 10 et 11 des installations de maintenance du Landy Pleyel, afin d'intégrer la phase de réalisation des travaux (Lot 3)

MME FOURÉ, Présidente : Madame DISDIER, vous avez déposé un amendement.

MME DISDIER : Oui, Madame la Présidente.

Ajouter, à la suite de : « *Coût B : montant de la maîtrise d'ouvrage SNCF Voyageurs évalué à 5 % du montant prévisionnel du montant brut principal MBP de la MAO et des provisions pour risques afférents aux conditions économiques de janvier 2022, en tenant compte d'une répartition de la charge de MOA à hauteur de 67 % en 2024, 33 % en 2025 et avec une hypothèse d'inflation de 4 % par an, 566 000 euros. La provision de risques sera versée, sous réserve d'acceptation, après délibération, à la condition que le risque soit justifié.* » Nous souhaitons que cette provision pour risque soit conservée dans les comptes de la région, au sein de l'enveloppe spécifique. Ce budget sera, bien entendu, alloué en cas de besoin, à la seule condition que la demande en soit justifiée.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Madame la Présidente, défavorable. Même réponse que pour l'amendement n° 1 : il n'y a pas de versement automatique et, bien évidemment, c'est à l'issue d'un examen attentif de chaque dossier qu'il y a versement de ce qui aura été provisionné de manière prudentielle, comptablement parlant.

Amendement n° 3 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

sur la délibération n° 2024.00358

Rejeté à la majorité

MME FOURÉ, Présidente : Sur la délibération, Madame DELLI. Non ? Pas d'autres observations ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00358

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00389 - Avenant à la convention TER Hauts-de-France relatif aux soldes des années 2020, 2021, 2022

MME FOURÉ, Présidente : Madame DISDIER est inscrite.

MME DISDIER : Madame la Présidente, en réalité, on intervient deux, trois, quatre fois par an, puisque cette délibération des acomptes revient régulièrement. En toute cohérence, nous voterons contre, comme nous le faisons systématiquement.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI est également inscrite. Pas d'observations ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00389

Adoptée à la majorité

2024.00401 - Avenant 2 à la convention d'accord sur la réciprocité tarifaire entre les régions Grand Est, Hauts-de-France et SNCF Voyageurs

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Nous devons étudier aujourd'hui plusieurs délibérations qui portent sur des accords et des conventions de réciprocité tarifaire, dans le cas présent avec la région Grand Est. S'il est précisé que les abonnements restent alignés sur les tarifs et les barèmes de la région Hauts-de-France, en revanche, en ce qui concerne les voyageurs ponctuels, on s'aligne sur la grille tarifaire et le barème kilométrique de la région Grand Est. Cela a une conséquence concrète pour les habitants des Hauts-de-France qui prendraient ces lignes, c'est un surcoût. Oui, la conséquence est de payer plus cher son voyage ponctuel, puisque ce n'est pas le même barème kilométrique. Il faut que l'on soit cohérent et que l'on demande le maintien du barème kilométrique Hauts-de-France et le maintien de la grille tarifaire, y compris pour les voyageurs ponctuels.

Je suis aussi un peu perplexe sur cette idée d'ouvrir à la réservation des TER, comme c'est proposé dans la délibération. Il est précisé qu'un wagon resterait en accès libre. Cependant, si l'on met le pied dans cette idée de faire des TER des trains à réservation, on n'est pas non plus sur l'idée d'encourager les gens à prendre le train tous les jours. Il y a déjà eu des conventions de ce type en septembre 2020. Les usagers du TER sur plusieurs lignes, notamment Charleville – Hirson – Lille, vers Reims, donc Reims – Laon, mais aussi Château-Thierry vers la Marne, ont déjà eu affaire à ce type de conventions. J'aimerais donc que l'on ait un retour d'expérience, une évaluation de ces conventions de réciprocité tarifaire, pour voir si les usagers des Hauts-de-France y ont trouvé leur compte ou ont été perdants financièrement, et s'il y a eu des impacts sur la fréquentation des lignes, dans le périmètre de ces accords de réciprocité tarifaire.

Merci beaucoup.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Monsieur POIX, c'est la limite de la réciprocité tarifaire et de la prise en charge d'une ligne sur notre territoire par une autre région que nous, autre région qui peut avoir sa politique et que nous devons comprendre, dont il nous faut prendre acte. De notre côté, si l'on n'a pas la même vision des choses, on a pour autant réussi à protéger les abonnés et les étudiants pour ce qui concerne la réservation sur le TER, donc des publics récurrents. Nous les protégeons de cela.

Ensuite, cela m'intéresse aussi d'avoir un retour d'expérience sur cette question de la réservation, car c'est une décision qui a été faite avec un objectif. L'objectif est sans doute d'ajuster au mieux le matériel, si tant est que Grand Est ait davantage de marges de manœuvre que nous, ce dont je doute. En effet, même s'ils ont moins de réseaux ferrés en matière de kilométrage, ils ont une surface très importante à couvrir. Il leur faut donc, à mon avis, en proportion, autant de trains que nous. Toutes les régions en manquent actuellement.

On a, bien sûr, pris en compte ce que vous venez de dire et c'est très juste. Néanmoins, on a protégé les voyageurs récurrents, les abonnés et les étudiants, de ce que peut avoir comme conséquences la réservation TER.

Vote sur la délibération n° 2024.00401

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00402 - Avenant à la convention entre les régions Grand Est et Hauts-de-France pour la gestion de la desserte ferroviaire interrégionale « TER Vallée de la Marne » 2021-2024 : modification des règles relatives à la tarification

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI est inscrite. Non ?

Madame DHALLUIN était inscrite.

MME DELLI : Excusez-moi. Sur la délibération 401, on s'abstient.

Pardon. Je retire mon intervention sur la 402 et l'on s'abstient également.

MME FOURÉ, Présidente : Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Il n'y aura pas d'intervention, Madame la Présidente.

Vote sur la délibération n° 2024.00402

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Grandes infrastructures de transport

03 Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2024.00315 Prolongation de la participation de l'Union européenne aux études des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

MME FOURÉ, Présidente : La 2024.00315 est retirée.

Délibération retirée

04 Infrastructures de mobilité douce

2024.00277 - Financement de l'action « Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires » auprès des lycées

MME FOURÉ, Présidente : Un amendement a été déposé. C'est Monsieur POIX qui le présente.

M. POIX : Oui. Un amendement qui porte sur le renforcement de l'action « Plan de déplacement des établissements scolaires » auprès des lycées. Dans la partie DECIDE, je propose d'ajouter que « *le Conseil régional décide de contractualiser avec les associations ADAV et En Savoir Plus un engagement pluriannuel, pour une durée de 3 ans, sous réserve de la production de bilans d'action. Le Conseil régional reconduit les subventions prévues dans la précédente délibération pour 3 ans.* »

L'enjeu est double : il s'agit, en effet, de participer à la sécurité aux abords des lycées, de développer la pratique des mobilités douces en milieu rural comme en milieu urbain sur le temps long, et de massifier les interventions en milieu scolaire pour encourager cette pratique du vélo, en tissant des liens avec ces associations sur le long terme. Oui, pour avoir un retour d'expérience valable et une efficacité, les professionnels de l'enseignement vous le disent, il faut travailler sur le long terme. Il faut suivre une cohorte d'élèves, par exemple, sur 3 ans, sur un cycle de la Seconde jusqu'à la Terminale. On peut voir les effets d'une politique. Avec 251 lycées, 11 lycées d'enseignement agricole, il y a de quoi s'occuper pendant 3 ans.

C'est aussi une question pratique, de donner la latitude aux associations citées de le faire sur le temps long. D'ailleurs, on pourrait aussi élargir à d'autres associations, qui ne sont pas intégrées dans la délibération. Pourquoi se contenter de deux, alors que d'autres associations – je pense à Amiens – interviennent aussi en matière de sécurité et de promotion de ces modes de déplacement ? On peut penser au vélo, mais j'insiste aussi sur la qualité du vélo à assistance électrique (VAE) en milieu rural, pour répondre aux besoins de mobilité dans le rural, qui sont plus particuliers.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Je n'ai pas les éléments de réponse tout de suite, Monsieur POIX. Je vous demande donc quelques instants pour y répondre au cours de l'un de nos échanges, si vous le voulez bien.

MME FOURÉ, Présidente : Dans ce cas, je vais laisser passer les interventions sur le... C'est sur l'amendement.

M. COULON : Je suis distrait. J'ai les éléments de réponse ou, plutôt, on me les a fournis. Je suis désolé, j'étais sur autre chose. Ce n'est pas bien de regarder son téléphone lorsque l'on débat.

Monsieur POIX, sur votre amendement n° 1, le centre des ressources en écomobilité déploie depuis 2020 les réalisations de plans de déplacement d'établissements scolaires sur les collèges du Nord et du Pas-de-Calais. L'implication régionale et la subvention, qu'il est proposé d'octroyer en 2024, doivent être vues comme un vrai levier permettant de prolonger cette démarche de manière expérimentale, pour cette première année, en direction des lycées de l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Il est évident que cette action est pensée sur un temps long, plus long que l'année 2024, avec nos partenaires, qui sont la DREAL, l'ADEME et les rectorats. Ce conventionnement sur un an donne à la région une souplesse d'évaluation. Voilà pourquoi nous avons fait ce conventionnement seulement sur un an. Je vous propose de rejeter cet amendement.

Désolé de ne pas avoir été attentif.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00277

Rejeté à la majorité

MME FOURÉ, Présidente : Maintenant, sur la délibération elle-même, Monsieur POIX et Madame HAMDANE sont inscrits.

M. POIX : Souligner, en matière de politique vélo, que les situations sont diverses en la matière. Le recul de l'usage du vélo est frappant dans certains territoires, y compris ceux qui devraient être pionniers. Je pense notamment à la MEL, où une étude récente a montré que le nombre de cyclistes a baissé de 6,6 % sur le territoire de la métropole européenne de Lille, un chiffre qui la situe en dessous de la moyenne nationale. C'est un peu inquiétant, y compris en milieu urbain. On pense souvent que le vélo est uniquement urbain. Y compris dans ce domaine, vous avez un recul qui nous inquiète. C'est pourquoi on proposait cet amendement, qui allait dans le sens d'une massification.

Massifier est important, puisque nous sommes un peu à la traîne. On peut dire que l'on pédale un peu dans le vide, si je puis m'exprimer ainsi. Vous avez des parts variables. L'association Vélo & Territoires note que, par exemple, 1,1 % des déplacements dans l'Oise se font en vélo, 2,9 % dans le Nord, qui est la « tête du peloton » de notre région. C'est une moyenne particulièrement basse par rapport aux Pays de la Loire, que l'on cite souvent ici (3,8 % des déplacements), Rhône-Alpes (3,6 %) ou Grand Est (3,6 %).

Je vous invite, Monsieur COULON, à chausser votre maillot de la combativité, tel le Jacky DURAND des Hauts-de-France, pour ceux qui connaissent Jacky DURAND, un modèle de combativité en cyclisme, pour rattraper le retard sur les autres. Puis, peut-être ne pas vous limiter à deux associations, qui sont, certes, des têtes de réseau, comme l'ADAV, avec qui l'on travaille et qui a vraiment une emprise, une répartition assez intéressante sur le territoire, mais aussi d'autres associations. Il y a un paysage qui existe. Ici, on est seulement sur deux partenaires. C'est un peu faible, si l'on veut massifier. En effet, massifier, je le répète, est la clef pour développer ces pratiques.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE pour l'explication de vote. D'accord.

Alors, Madame DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Simplement pour vous informer, mes chers collègues, que notre région est très regardée. En effet, la semaine dernière, la première stratégie industrielle en faveur du vélo a été votée au niveau européen. Nous avons tous les acteurs du vélo, notamment industriels, qui sont en avance dans notre région. C'est là où cela devient très important, puisque cette stratégie au niveau européen sera adoptée début avril, avec à la clef 2 millions d'emplois. Le vélo, c'est bon pour le climat, c'est bon pour la santé. Je rappelle que nous sommes la région la plus jeune et la région où l'obésité explose, malheureusement. Le vélo n'est pas seulement bon pour le moral, c'est aussi bon pour notre fracture territoriale.

Je rappelle que, au niveau de notre région, malheureusement, il n'y a pas d'initiative dans les lycées ou presque pas. Lorsque je regarde les autres régions – c'est là où j'ai un peu mal au cœur –, la région Occitanie développe le don de vélos, notamment pour les lycées. Elle appelle justement cela « le vélo au lycée ». Cela fonctionne tellement qu'ils ont décidé de renforcer les pistes cyclables tout autour des lycées. Autre exemple, les Pays de la Loire montrent à quel point il y a une véritable stratégie, « les lycées cyclables », avec l'installation d'abris de vélos, des kits de réparation, donc une volonté d'apprendre à réparer son propre vélo à l'intérieur du lycée. C'est une véritable volonté d'accompagner nos lycéens.

Nous sommes une région du vélo. Nous avons le Paris-Roubaix. Nous avons une volonté de montrer à quel point nous pouvons être un acteur industriel. Maintenant, mettons les lycéens sur les vélos. Je peux vous garantir que tout cela nous amènera à des infrastructures sécurisées. Je le répète, ce sera réellement un nouveau regard sur notre région, notamment en matière de tourisme. N'oubliez jamais le lien entre le vélotourisme et notre territoire. Ils sont gagnant-gagnant par rapport à l'image de notre territoire, qui est une région qui doit valoriser son tourisme.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : On va passer au vote sur cette...

Oui, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Très court, Madame la Présidente.

Ecoutez, pour une fois, je vois que Madame DELLI a de la suite dans les idées. Ensuite, il est vrai qu'il va falloir beaucoup de vélos. En effet, avec ce que Madame DELLI a « pondu » à l'Europe, c'est-à-dire des visites médicales à tous crins, il y a tellement de personnes qui vont perdre leur permis, notamment parmi les seniors, qu'il va falloir des vélos, beaucoup de vélos. Merci, Madame DELLI ! Les personnes âgées vous remercieront et les obèses aussi, d'ailleurs !

MME FOURÉ, Présidente : On va rester sur la délibération, si vous permettez.

Brièvement, alors.

MME DELLI : Monsieur GUINIOT, ne confondez pas tout. La visite obligatoire, notamment médicale, elle sera sur le permis de conduire. On parle ici du vélo. Ainsi, Monsieur GUINIOT...

M. GUINIOT : Lorsqu'il n'y aura plus de permis de conduire, il faudra bien prendre un vélo !

MME DELLI : Monsieur GUINIOT, ne me coupez pas. Je termine.

MME FOURÉ, Présidente : C'est Madame DELLI qui a la parole.

MME DELLI : Cette visite médicale est dans le cadre de la sécurité routière. Je rappelle qu'elle ne vise pas seulement nos aînés. Désolée, je ne dis pas « personnes âgées ». Elle vise également tous les jeunes. Ce débat aura donc lieu. Monsieur GUINIOT, on va se revoir sur cela, car vous avez commencé à vouloir m'attaquer sur les réseaux, mais cela ne fonctionnera pas avec moi. Le populisme ne rentrera pas au Parlement européen.

Merci.

M. GUINIOT : Le fascisme ne passera pas, le fascisme des verts !

(brouhaha)

MME FOURÉ, Présidente : S'il vous plaît ! S'il vous plaît, Monsieur GUINIOT. S'il vous plaît. Monsieur GUINIOT ! Monsieur HUTIN !

(brouhaha)

Pitié ! Ce n'est pas possible ! Je vais vous demander de reprendre un peu votre sérieux, les uns et les autres, et votre calme, s'il vous plaît.

MME DELLI : Madame, en tant que présidente...

MME FOURÉ, Présidente : Non, Madame DELLI, vous n'avez pas la parole.

MME DELLI : ...je demande une suspension de séance. Je n'accepterai jamais que les propos de Monsieur GUINIOT de « fascisme vert » soient acceptables dans cette institution. C'est hors de question.

MME FOURÉ, Présidente : S'il vous plaît.

MME DELLI : Suspension de séance.

MME FOURÉ, Présidente : On va d'abord passer au vote sur la délibération, puis on suspendra la séance, puisque la suspension est de droit lorsqu'elle est demandée par un président de groupe.

Vote sur la délibération n° 2024.00277

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MME FOURÉ, Présidente : Tout cela pour cela ?

(rires)

Non, mais franchement...Suspension de séance, cinq minutes.

(la séance, suspendue à 15 heures 37, reprend à 15 heures 51)

MME FOURÉ, Présidente : Nous passons à la délibération 2024.00336.

MME DELLI : Madame, rappel au règlement.

MME FOURÉ, Présidente : S'il vous plaît, un peu de silence.

MME DELLI : Je voudrais que les propos tenus par Monsieur GUINIOT apparaissent bien au compte rendu de notre séance.

MME FOURÉ, Présidente : Le compte rendu est toujours précis.

03 Economie portuaire

01 Administration des concessions

2024.00336 - Rapport d'activité 2022 de la concession du port de Boulogne-sur-Mer - Calais

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit. Je lui passe la parole.

M. POIX : Merci, Madame FOURÉ.

Sur le rapport d'activité de la concession du port de Boulogne-sur-Mer, plusieurs sujets ne sont pas explicités dans le rapport d'activité. Déjà, c'est un sujet récent, c'est normal, c'est l'impact des intempéries et des différentes tempêtes, que notre littoral a dû absorber depuis l'automne dernier. Il est normal que cela n'y figure pas. Avez-vous des informations sur ce sujet ? Une absence aussi d'un volet explicite sur un plan d'adaptation des

infrastructures au réchauffement climatique. On en a déjà parlé. Maintenant, il faut qu'on les invite à être plus précis et à avoir plus de visibilité sur le long terme concernant cette question d'adaptation des infrastructures.

Il y a aussi le sujet, qui mériterait d'être approfondi, du développement économique du port en question, avec le pôle agroalimentaire qui est très important, on le sait, sur Boulogne. Il y a des questions plus précises concernant le développement économique. J'avais eu l'occasion d'interpeller le Président BEAUCHAMPS sur la situation de l'entreprise Labeyrie Fine Foods. Où en est-on sur ce sujet, sur le destin de ces 40 salariés qui ont été licenciés ?

Il y avait également un autre dossier concernant le développement économique du port, c'est le sujet de l'aquaculture. C'est un sujet récurrent, notamment le projet Local Ocean, qui essaye de se développer sur les ruines du précédent, le projet Pure Salmon. Vous savez que Local Ocean est un projet pharaonique : 250 millions d'euros, avec un bâtiment dessiné par Rudy RICCIOTTI, grand architecte, excusez du peu. Il est présenté comme la première ferme française d'aquaculture, qui fonctionnera avec un circuit d'eau « recirculé ». Ce sont 30 bassins, 7 500 mètres cubes d'eau, une production de 9 000 tonnes par an, avec un bilan économique assez lourd qui n'apparaît pas, pour l'instant, dans les perspectives de développement du port, 4 semi-remorques d'azote rejetées dans la rade actuellement, 274 tonnes par an de phosphore, chlore, matières en suspension. Nous sommes donc très inquiets, comme les élus locaux et les associations, face à ce projet. Son rapport entre coût écologique et création d'emplois nous paraît disproportionné. Cela n'apparaît pas dans le rapport.

On aimerait avoir plus de visibilité sur les futurs projets de développement économique du port de Boulogne.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON.

M. COULON : Pas seulement. C'est un sujet en partage. Mon collègue Philippe BEAUCHAMPS me complétera.

D'abord, le sujet de l'adaptation du port aux enjeux de changement... Les tempêtes d'abord : quelques délibérations plus loin, on engage une somme afin de pouvoir intervenir en urgence. C'est aussi fait pour cela. Les conséquences des tempêtes hivernales sont récurrentes. Ce n'est pas tant en lien avec le changement climatique. En revanche, il y a effectivement besoin d'adapter l'outil. Dans quelques jours, je mènerai ces échanges avec le directeur des ports sur cet enjeu. Il y a aussi la question de la décarbonation des activités portuaires, qui est un enjeu très important. Ce sera l'un des sujets que portera notre collègue Frédéric MOTTE. En effet, nous préparons un plan régional de décarbonation de nos modes de transport et infrastructures de transport, les deux étant liés. C'est un sujet que l'on a bien évidemment en tête.

Enfin, sur la question des projets économiques du port *stricto sensu*, je n'ai pas forcément les meilleures informations. Je ne veux pas donner la « patate chaude » à Philippe BEAUCHAMPS. S'il ne l'a pas, je ne lui cède pas. S'il l'a, je m'en débarrasse, avec l'autorisation de Madame la Présidente.

M. BEAUCHAMPS : Je vais répondre aux questions claires de Monsieur POIX.

Concernant le dossier Labeyrie, nous avons – vous le savez – alerté et sollicité l'entreprise. Je vais vous dire que l'on a eu un résultat modeste. On a, bien sûr, une réponse à notre demande, mais on ne s'en inquiète pas, au sens où la négociation continue entre l'entreprise et ses salariés. J'ai discuté avec l'un des grands acteurs de Capécure. Nous avons déjà reçu plusieurs déclarations d'intérêt pour reprendre ce site et y recréer une activité avec, bien évidemment – on y veillera, sous réserve, mais tout cela restera dans la même activité autour de l'agroalimentaire ou de la pêche –, le fait d'essayer de reprendre les salariés, qui pourraient rester en difficulté après la fermeture de Labeyrie.

Local Ocean, dont vous avez parlé, on est en enquête publique. Capécure est une zone qui se porte bien sur le port de Boulogne. Dès qu'il y a un local disponible, avec la particularité que l'on est dans des AOT, on est dans de la location temporaire, avec des sujets un peu complexes sur la location des bâtiments, il y a de la demande. On veillera à ce que le projet Labeyrie soit remplacé par un autre projet créateur d'emplois.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00336

Adoptée à l'unanimité

02 Exploitation

2024.00306 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Maintenance sur les vérins des ouvrages mobiles

Vote sur la délibération n° 2024.00306

Adoptée à l'unanimité

2024.00307 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Travaux sur équipements (ouvrages mobiles et équipements du Service Trafic Maritime)

Vote sur la délibération n° 2024.00307

Adoptée à l'unanimité

03 Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.00267 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Mise à disposition d'une enveloppe financière permettant d'engager sans délai les opérations d'urgence

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI est inscrite.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Cette délibération est dans l'anticipation des accidents en mer, mais aussi des risques, notamment pour anticiper la question des tempêtes, la question des risques de chocs de navires. On a aussi fréquemment dans notre région, malheureusement, une capacité d'intervenir dans des ouvrages, des infrastructures portuaires, notamment à la suite de forts dérèglements climatiques.

C'est une délibération où l'on ne met pas assez de lumière, selon moi. Elle a le mérite d'exister, tant mieux. Cependant, à l'avenir, il va réellement falloir se poser la question d'un mécanisme beaucoup plus stable, qui réponde aux urgences. Je vous dis cela, car notre région sera malheureusement confrontée, dans les années à venir, aussi bien au dérèglement climatique qu'aux surprises de ce qu'il se passe dans le portuaire. Souvenez-vous, en avril 2023, sur nos côtes, de ce fameux Costa Atlantica qui vient faire surface et qui heurte plusieurs pilotis de l'avant-port de Calais. Cela a coûté extrêmement cher après réparation et c'est encore en cours aujourd'hui. Cette délibération, selon moi, est vraiment très importante, même si l'on pouvait aussi, en parallèle, essayer d'anticiper sur un fonds d'adaptation aux risques et au dérèglement climatique. Dans les années à venir, ce sera plus que vital.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00267

Adoptée à l'unanimité

2024.00268 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Investigations, études et contrôles réglementaires préalables aux opérations d'investissement 2024-2025

Vote sur la délibération n° 2024.00268

Adoptée à l'unanimité

2024.00270 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Acquisition d'une embarcation à propulsion électrique nécessaire à l'inspection d'ouvrages portuaires

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI est inscrite.

MME DELLI : C'est une première dans la région et il faut le dire, car les embarcations électriques se font sur des petites expérimentations. Ici, cela y est : dans ce que l'on appelle notre patrimoine portuaire, on a cette volonté d'aller sur une embarcation à propulsion électrique. C'est très bien, car on rentre dans la stratégie européenne du *Green Deal*, mais aussi de ce que l'on appelle les carburants alternatifs, notamment les fiouls lourds, dans notre volonté réelle de déployer sur cette programmation. On rentre donc dans les objectifs réellement européens. C'est une bonne chose.

Cette délibération a deux mérites : de montrer que l'on est capable d'avoir des infrastructures électriques, donc du matériel, mais aussi d'avoir une vision sur les équipements. On ne peut pas seulement faire une embarcation électrique, s'il n'y a pas demain plusieurs bornes électriques, qui viendront alimenter l'ensemble de ces infrastructures. Je reconnais que, sur ce point, cette délibération, il faut que l'on s'en rende compte, on rentre dans la dynamique des réels, de l'objectif 2030 pour le *Green Deal*, c'est-à-dire moins 55 % des émissions d'ici 2030. On voit que changer le matériel nous permet de réduire tout de suite, c'est instantané, entre 30 % et 40 % de notre masse de carbone.

La véritable question concerne les liaisons. Lorsque l'on aura demain beaucoup plus d'embarcations à propulsion, vous verrez que les chemins changeront. C'est la raison pour laquelle il faudra aussi prêter attention au fait de couvrir l'ensemble des besoins de ravitaillement électrique sur les infrastructures et, en même temps, sur les trajets, de bien dessiner pour que les équipements puissent avoir un nouveau parcours. C'est notamment la feuille de route que nous devrions dessiner, je l'espère, dans les prochains mois, voire années, car la vérité maritime est malheureusement là. Ainsi, une stratégie, un vrai schéma maritime sur le volet électrique et un vrai schéma directeur sur la capacité de recharge électrique.

Vote sur la délibération n° 2024.00270

Adoptée à l'unanimité

04 Affaires maritimes

01 Protection du littoral

2024.00250 - Prix de thèse du parlement de la mer – Edition 2024

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur GUINIOT est inscrit.

M. GUINIOT : Juste un mot, Madame la Présidente. Merci.

Une fois de plus, une fois encore, toujours et toujours remettre l'ouvrage sur le métier. Nous ne sommes pas contre, bien entendu, les prix de thèses, les recherches, la valorisation des travaux de recherche, qui vont dans le bon sens, notamment s'agissant de notre littoral et de la mer. Cependant, une fois de plus, nous déplorons le fait que la démocratie soit un peu absente de la direction de cette structure, puisque la majorité régionale n'a pas souhaité qu'il y ait de représentation de l'opposition. C'est un regret que nous exprimons chaque fois que nous le pouvons. Un jour, peut-être, la lumière descendra sur vous et vous permettra de faire accéder...

MME FOURÉ, Présidente : On va passer au vote...

M. GUINIOT : Pâques n'est pas passé, on peut encore espérer.

Si vous rencontrez le Président BERTRAND, dites-lui que nous serions, nous comme les autres oppositions, peut-être, certainement, désireux de pouvoir participer à ces travaux, qu'il y ait au moins un représentant de chaque groupe d'opposition, qu'ils puissent participer. Vous l'avez bien fait pour l'affaire des ports intérieurs. N'est-ce pas, Monsieur COULON ? Pourquoi pas avec le Parlement de la mer ? C'est un regret très sincère, profond, je dirais même abyssal.

Vote sur la délibération n° 2024.00250

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Economie portuaire

03 Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.00390 - Avenant au protocole transactionnel concernant l'acquisition par la région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties

MME FOURÉ, Présidente : J'ai oublié de passer au vote la délibération 2024.00390. Je vous prie de m'en excuser. On va donc aborder maintenant cette délibération 390. Apparemment, il n'y a pas d'observations.

Vote sur la délibération n° 2024.00390

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Affaires maritimes

01 Protection du littoral

2024.00252 - Financement d'opérations de la stratégie littorale Bresle Somme Authie (3 opérations) – Opérations retenues au CPER 21-27

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00252

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00258 - Travaux de réparation des perrés et de l'épi de Le Portel – Action inscrite au CPER 21-27

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'observations ? Si, Madame DELLI.

MME DELLI : Je profite de ce vote pour remercier l'ensemble des services techniques de la Commission Transports, car ils font un travail de dentelle. Chaque fois que l'on pose des questions, même en commission, je voudrais vraiment vous remercier, car c'est vraiment très agréable. C'est gratuit et c'est bon pour le moral.

MME FOURÉ, Présidente : En tout cas, cela fait toujours plaisir.

Vote sur la délibération n° 2024.00258

Adoptée à l'unanimité

2024.00308 - Convention-cadre relative à la stratégie littorale Bresle Somme Authie pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00308

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Commission n° 4 :

Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 Formation

01 Dispositif de formation

2024.00058 - Adoption de l'appel à projets du programme régional de formation « Accéder à l'enseignement supérieur »

MME FOURÉ, Présidente : Madame ENGRAND est inscrite.

MME ENGRAND : Merci, Madame la Présidente.

Dans la continuité de la question posée en commission thématique, nous ne sommes pas contre le principe d'aider les demandeurs d'emploi et de les former, bien au contraire. La formation et la qualification qui en découle sont les clefs pour une entrée sur le marché de l'emploi. Les habitants de la région, habitués au changement de

paradigme économique et de revers de fortune liés à la délocalisation fréquente des emplois peu qualifiés, le savent très bien. En revanche, ne sommes-nous pas là en train de nous éparpiller ? Proch'Emploi, Proch'Info-Formation, France Travail, les formations alternatives au travail non rémunéré, n'est-ce pas là un millefeuille à la même vocation ? Ne serait-il pas plus pertinent de regrouper toutes ces prérogatives au sein même de France Travail et de ses différentes subdivisions, de façon à concentrer nos investissements ?

Cet appel à projets prend fin en 2024. Il était donc en place depuis quelque temps déjà. Avons-nous eu seulement des retours concrets et chiffrés sur ce que ce dispositif a apporté comme valeur ajoutée aux demandeurs d'emploi, aux personnes en formation, à leur insertion dans le marché du travail local, au regard des besoins du territoire ? Nous nous interrogeons sur l'efficacité du dispositif, ainsi que sur la pertinence d'abonder financièrement une nouvelle fois en ce sens, sans indicateurs permettant de nous assurer de l'utilité de cette nouvelle enveloppe. Comme exprimé en Séance plénière, l'argent des contribuables des Hauts-de-France ne peut être dépensé à la volée ou de manière philanthrope. Il est destiné véritablement à aider les habitants. C'est pourquoi, sans information relative à l'efficacité de ce programme de formation, nous nous abstenons sur cette délibération.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE est inscrite.

MME HAMDANE : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, juste quelques remarques par rapport à cette délibération.

Nous saluons la perspective de l'appel à projets et du programme visant à permettre à la population d'obtenir le premier diplôme de l'éducation supérieure. En effet, avec 35 % de la population de notre région ne possédant aucun diplôme, les Hauts-de-France accusent un grave retard dans l'accès aux formations diplômantes, la faute à un sous-investissement chronique depuis des décennies et un manque d'ambition de la politique régionale. L'accès à l'éducation est un droit fondamental, une promesse républicaine, celle de l'amélioration de ses conditions de vie et de travail. En formant les travailleurs, on garantit une main-d'œuvre de haut niveau, assurée dans ses droits et lui permettant d'accéder à une rémunération supérieure, un critère essentiel à l'heure de la crise économique et sociale que nous traversons.

Garantir l'accès à de meilleures formations et permettre aux personnes non diplômées de notre région d'obtenir une équivalence pour poursuivre leurs études permet de garantir leur droit à une meilleure protection sociale et économique. Pourtant, nous ne pouvons-nous empêcher de regretter le manque d'ambition de ce programme. Au vu du retard de la politique régionale sur ce sujet, un élargissement du nombre de bénéficiaires et une augmentation du budget de ce dispositif auraient été plus que bienvenus.

MME FOURÉ, Présidente : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Présidente.

Madame ENGRAND, vous faites une déclaration très générale sur la politique de la Formation à la région, alors que ce dispositif est bien particulier. Je suis un fervent défenseur – vous le savez tous ici, nombreux sont, pour le moins, ceux qui le savent – des écoles de la deuxième chance. Vous allez me dire : quel est le rapport entre les écoles de la deuxième chance et ce dispositif ? C'est le dispositif de la deuxième chance. C'est-à-dire que toutes ces personnes qui, sur notre territoire, souvent pour des sujets familiaux, des sujets liés à la jeunesse, ont abandonné leurs études, qui se retrouvent sans baccalauréat et qui pour autant, au fil des années, se transforment personnellement, il faut leur permettre de rentrer à nouveau dans l'enseignement supérieur.

Pour cela, il y a deux méthodes : soit vous passez le diplôme d'accès aux études universitaires, soit vous passez par la capacité en droit. Permettre à des personnes de recoller sur un dispositif d'études universitaires et d'être les futurs cadres et les futurs employés, y compris de nos administrations publiques, me semble être un très bon dispositif. C'est la raison pour laquelle je le soutiens particulièrement.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00058

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00199 - Modification du cadre d'intervention « soutenir les initiatives territoriales pour l'insertion et l'emploi »

Vote sur la délibération n° 2024.00199

Adoptée à l'unanimité

2024.00243 - Lancement d'un dispositif de formation en alternative au travail non rémunéré

MME FOURÉ, Présidente : Madame ENGRAND est inscrite.

MME ENGRAND : Merci, Madame la Présidente.

Nous n'avons pas l'habitude d'entraver les délibérations et mesures qui vont dans le bon sens. Bien évidemment, l'accompagnement vers l'emploi et la qualification des habitants de la région est une priorité, comme je l'ai évoqué précédemment. Cette convention de partenariat et ces formations non rémunérées pourront, c'est vrai, mettre un pied à l'étrier aux personnes éloignées de l'emploi. Nous allons donc voter en faveur de ce dispositif.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur l'évaluation de l'efficacité de cette démarche en début d'année prochaine. Il faudra étudier l'adéquation entre les formations proposées, le besoin des demandeurs d'emploi et, surtout, le besoin des entreprises. Nous serons donc attentifs aux résultats de ce dispositif, aussi bien qualitativement que quantitativement, le but étant toujours de coller au plus près des attentes du marché de l'emploi, de sa conjoncture, tout en partant des besoins concrets des candidats. Il sera alors temps, à ce moment, d'ajuster le contenu et l'organisation de ce dispositif, pour toujours garantir sa pertinence.

Nous avons d'ailleurs vu, dans le détail de la délibération, que vous vous engagez chaque année à une évaluation du dispositif. Vous vous engagez également à comptabiliser le nombre de bénéficiaires dans chaque cadre, en vérifiant l'apport amené au mis en cause par ce dispositif, c'est-à-dire les entrées en formation. Vous ajoutez également que vous vérifierez, *via* le casier judiciaire et Cassiopée, si le mis en cause a commis de nouvelles infractions. Nous serons donc très intéressés par les bilans que vous dresserez en temps utile, c'est-à-dire en début d'année prochaine.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Je propose que l'on passe au vote... Non, Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Peut-être faire une petite précision, puisque, d'abord, on est à Amiens. C'est une expérimentation que l'on fait avec le Procureur général d'Amiens, qui a demandé... je sais que c'est assez original. Je vous le lis, car je ne sais pas si vous l'avez lu : « *Certains prévenus, une fois condamnés, seront condamnés à du travail non rémunéré formation professionnelle région.* » Ce sera leur peine. Ils auront comme peine un travail non rémunéré formation professionnelle région. On est dans une expérimentation. C'est pourquoi, s'il y a bien un dispositif qui sera évalué, c'est celui-ci, de ne pas envoyer en prison ou de ne pas condamner à des travaux

d'intérêt général des personnes, dont on a l'impression que, avec un accompagnement, une formation complémentaire, on pourra les remettre dans le droit chemin.

Bien évidemment, si tout cela aboutit à de nouvelles infractions, on arrêtera immédiatement cette formation. Toutefois, ne préjugeons pas du pire. Préjugeons plutôt de cette innovation, que je trouve « sociétalement » de bon aloi.

Vote sur la délibération n° 2024.00243

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Relation avec les entreprises

00 Conventions de partenariat

2024.00151 - Conventions de partenariat relatives à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00151

Adoptée à l'unanimité

01 Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2024.00069 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : 2 bénéficiaires et prolongation de la durée du programme pour un bénéficiaire

Vote sur la délibération n° 2024.00069

Adoptée à l'unanimité

02 Consolidation financière des entreprises

2024.00056 - EXA CODE - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Vote sur la délibération n° 2024.00056

Adoptée à l'unanimité

2024.00179 - VERBRUGGE ET FILS : recalage du tableau d'amortissement du prêt régional et nouvelles coordonnées de l'entreprise.

Vote sur la délibération n° 2024.00179

Adoptée à l'unanimité

2024.00202 - Dispositif Hauts-de-France Prévention : affectation de l'enveloppe 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00202

Adoptée à l'unanimité

05 Développement des grandes entreprises

2024.00404 - Aide au développement des PME : Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU RDM GROUP à Blendecques (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00404

Adoptée à l'unanimité

06 Aide à l'implantation

2024.00132 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS LES ELEVEURS DE LA CHARENTONNE pour son site de CROIXRAULT

Vote sur la délibération n° 2024.00132

Adoptée à l'unanimité

2024.00187 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SASU domaine du VAUMAIN à Le Vaumain (60)

Vote sur la délibération n° 2024.00187

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 Outils financiers

2024.00025 - Redéploiement des fonds recyclés de BPIFrance FRG1 vers le FRG2

Vote sur la délibération n° 2024.00025

Adoptée à l'unanimité

2024.00126 - Avenant n° 1 relatif à la convention de partenariat 2023 – 2025 entre la région Hauts-de-France, Amiens Métropole et BPIFRANCE concernant la mise en place d'un fonds d'initiative innovation

Vote sur la délibération n° 2024.00126

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00148 - Actualisation des cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises

MME FOURÉ, Présidente : Il y a un *errata*, qui doit être pris en considération. Je le note au passage.

Vote sur la délibération n° 2024.00148

Adoptée à l'unanimité

09 Appui au développement RH des entreprises

2024.00142 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société LEON GROSSE
Façade pour son site RINALDI à Pinon

Vote sur la délibération n° 2024.00142

Adoptée à l'unanimité

2024.00182 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société ALLARD
EMBALLAGE à Compiègne (60)

Vote sur la délibération n° 2024.00182

Adoptée à l'unanimité

2024.00186 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : association de fiscalité
agricole Pas de Calais à Saint Laurent Blangy (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00186

Adoptée à l'unanimité

13 Performance industrielle

2024.00093 - Investissement Performance Industrielle : prêt et subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00093

Adoptée à l'unanimité

2024.00094 - Appel à projets collaboratifs d'innovation dédié à l'industrie du futur en Hauts-de-France. Edition
2024-2025

Vote sur la délibération n° 2024.00094

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00141 - Investissement Performance Industrielle : délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU BACHES BOON à Fleurbaix (62)

Vote sur la délibération n° 2024.00141

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Développement économique

01 Ambitions HDF

2024.00195 - MEDEF Lille Métropole - prolongation de l'opération Cité de l'IA

MME FOURÉ, Présidente : Madame ENGRAND et Madame KERRICH-BERNARD sont inscrites. Madame ENGRAND, vous avez la parole.

MME ENGRAND : Non.

MME FOURÉ, Présidente : C'était inscrit, mais... Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Oui. Une prise de parole sur cette délibération, qui nous interroge tout de même. La Cité de l'IA, on connaît le principe. On ne remet évidemment pas en cause l'IA, qui offre d'immenses perspectives, si elle est correctement déployée sur la région. Simplement, sur le projet, on a un peu regardé à quoi cela correspondait. Cette cité existe depuis 2019. Quand on regarde un article de *La Tribune*, qui en fait état en 2021, on nous parle de plus de 100 000 emplois dans l'IA d'ici 2023 dans les Hauts-de-France. A-t-on des retours sur ce sujet ? La région, ses agents et les jeunes qu'elle forme peuvent-ils en bénéficier ?

Ce sont des offres de service mises en place par le MEDEF, dans le cadre de ce partenariat, pour lancer la Cité de l'IA. Je vois également en décembre 2023, il y a quelques semaines, la signature d'un partenariat avec la Bpifrance, qui subventionne à plus de 80 % ce programme sur ses phases 2 et 3 et à 50 % sur la phase 4, programme d'accompagnement et d'innovation autour de l'IA. J'ai tout de même l'impression qu'il y a un sur-subventionnement pour une cité qui, pour l'instant... On a bien cherché ce qui s'était fait. Beaucoup d'énergie, mais on voit mal, pour l'instant, à quoi cela aboutit. On se posait donc la question du véritable retour quant à l'investissement sur ce genre de projet, qui est financé par le MEDEF depuis plusieurs années et qui semble, de communiqué de presse en communiqué de presse, être extrêmement communicationnel, au-delà du fait que l'IA a un rôle à jouer dans l'économie, on n'en doute pas. Cependant, pour l'instant, où en sommes-nous par rapport à tout cela ?

MME FOURÉ, Présidente : Frédéric MOTTE peut-il apporter des éléments ?

M. MOTTE : Avec plaisir.

Le premier point, c'est sur votre interrogation. Ce n'est plus le moment de s'interroger. On a voté. Ici, il s'agit juste d'une prolongation, car il y a un petit report. Néanmoins, ce que l'on peut constater, ce sont les comptes rendus qu'ils nous font, ce sont toutes les animations et les formations qu'ils délivrent auprès de toutes les entreprises. Il y a une convention avec un engagement financier. Ils nous demandent de le prolonger. On pourra vous fournir en commission – on les a évoquées – tout le détail des actions de sensibilisation qui sont menées.

Les enjeux sont tellement importants au niveau de l'IA qu'ils sont en train de penser : la petite contribution du Conseil régional est bien, mais elle n'est pas à la hauteur des enjeux. Ils sont donc en train de revisiter leur feuille de route, donc de solliciter la BPI pour compléter. Cela fait partie de leur plan de développement. A eux de nous montrer que, en face des engagements et des soutiens financiers de la région, il y a des actions concrètes auprès des entreprises. Je vous invite à assister à l'une de leurs réunions. J'ai eu l'occasion de le faire. Lorsque l'on voit 80 à 100 chefs d'entreprise dans la salle, je pense que c'est de l'argent bien investi.

Vote sur la délibération n° 2024.00195

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

02 Maison des entrepreneurs

2024.00044 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes d'activités 2024-2025 des BGE Littoral Opale, Hauts-de-France, Picardie, Flandre Création et de l'association DREAMAKERS. Modification des délibérations 2023 BGE Hauts-de-France et association DREAMAKERS

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Madame la Présidente, de nouveau une interrogation sur cette subvention, pas sur l'ensemble de la délibération. On notait déjà que la subvention totale, pour un montant de 1,6 million d'euros, cela attire forcément l'attention, d'autant plus que certains réseaux concernant les BGE sont déjà subventionnés par la BPI. Je ne remets pas en cause, encore une fois, les BGE. Il y a des programmes très intéressants qui rapprochent les jeunes décrocheurs loin de l'emploi, mais d'autres programmes, je m'exprime notamment sur le programme qui s'appelle désormais DREAMAKERS, qui prend une bonne partie des financements de la délibération et qui a un public cible assez difficilement lisible (école primaire, collège, lycée, Bac+2...). Est-ce à la région d'intervenir dans tout cela ? Avec parfois des informations qui laissent à désirer, des expériences entrepreneuriales, des parcours où on libère les énergies... Bon.

Je trouve que dans l'ensemble, c'est d'ailleurs une vision qui nous oppose en ce qui concerne le développement économique de cette région, il y a tout de même un problème global – on l'a dénoncé pendant le vote du budget – de baisse des enveloppes ailleurs (Lycées, Formation professionnelle, PLIE...). On y reviendra tout à l'heure. L'équilibre global, lorsque l'on voit les subventions fléchées sur ce genre de projets, ne nous convient pas et ne nous convainc pas.

MME FOURÉ, Présidente : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Vous savez, je vous raconte toujours des petites histoires. Vous aimez bien mes petites histoires.

(approbation générale)

Dans une autre vie, lorsque j'étais chef d'entreprise, j'ai fait du bénévolat, comme de nombreux chefs d'entreprise de la région, dans le programme DREAMAKERS, qui s'appelait à l'époque « Entreprendre pour apprendre ». Il consistait à créer des mini-entreprises dans des collèges ou des lycées de la région. On prenait une classe, ils choisissaient un projet. On leur expliquait ce qu'était une entreprise, quel statut ils pouvaient choisir, quel régime social, la gouvernance, puis on faisait des produits. Le cas échéant, selon leur projet, on commercialisait leurs produits. Je ne l'ai pas fait à Stanislas. Je l'ai fait dans les lycées publics de la région. Je peux vous assurer que les professeurs de ces lycées ou de ces collèges, qui avaient la chance de pouvoir faire rentrer dans ces établissements un chef d'entreprise, quelle que soit la taille de l'entreprise que dirigeait ce patron, étaient particulièrement intéressés par ce dispositif.

Ce sont ces dispositifs, entre autres, que l'on finance par la sensibilisation. En effet, parler d'économie à des jeunes, c'est bien, parler d'entrepreneuriat, c'est bien, mais en faire parler par des chefs d'entreprise, c'est encore mieux.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

On passe au vote sur la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

MME KERRICH-BERNARD : Vote différencié : pour DREAMAKERS seulement, pas sur les BGE.

MME FOURÉ, Présidente : Même chose pour Madame DELLI ? Abstention sur la totalité de la délibération.

Vote sur la délibération n° 2024.00044

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00119 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - phase 3 : accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2024 et modification du plan de financement 2023

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Non, je retire.

Vote sur la délibération n° 2024.00119

Adoptée à l'unanimité

2024.00120 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 pour les coopératives d'activités et d'emploi - phase 2 : test d'Activité. Modification du plan de financement 2023 : A Petits Pas et Toerana Habitat

Vote sur la délibération n° 2024.00120

Adoptée à l'unanimité

2024.00122 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 du Réseau France Active - phase 3 : accompagnement au montage financier

Vote sur la délibération n° 2024.00122

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00123 - Dispositif Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 du réseau des BGE - phase 1 : accompagnement au montage de projet, phase 2 : test d'activité, et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise, et modification des plans de financement 2023

Vote sur la délibération n° 2024.00123

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Actions transversales

2024.00128 - Projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen « Crossroads »

Vote sur la délibération n° 2024.00128

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00130 - Plateforme régionale de transfert de technologie CEATech : prolongation de l'opération Showroom tranche 3 et de l'équipement

Vote sur la délibération n° 2024.00130

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00170 - Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) du 12 au 14 décembre 2023 à Paris - Liste des participants au stand collectif régional

Vote sur la délibération n° 2024.00170

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00178 - Dotation pour l'année 2024 : appel de fonds de Business France pour la continuité de l'aide aux entreprises exportatrices des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00178

Adoptée à l'unanimité

08 Plan emploi

2024.00322 - Modification de la délibération sur les Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : programmes d'activité 2023

Vote sur la délibération n° 2024.00322

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Artisanat

04 Développement des TPE artisanales, commerciales et de service – volet artisanat

2024.00077 - Aide au développement des TPE : délibération modificative relative à la subvention accordée à la SARL SEBALE à Estrées Saint-Denis

Vote sur la délibération n° 2024.00077

Adoptée à l'unanimité

2024.00104 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Je retire.

Vote sur la délibération n° 2024.00104

Adoptée à l'unanimité

2024.00171 - Aide au développement des TPE : délibération modificative relative à la subvention allouée à la SARL l'opticien de Chantilly

Vote sur la délibération n° 2024.00171

Adoptée à l'unanimité

07 Centre villes – Centres bourgs

2024.00051 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »

Vote sur la délibération n° 2024.00051

Adoptée à l'unanimité

2024.00129 - Panorama des outils pour la redynamisation commerciale

Vote sur la délibération n° 2024.00129

Adoptée à l'unanimité

05 Apprentissage

01 Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00079 - Appel à projets « Nouvelles Chances 2025-2028 en Hauts-De-France »

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Présidente.

Je me retire sur les deux suivantes, car c'est une intervention générale sur la politique en matière d'apprentissage.

En soi, ces appels à projets, on ne les remet pas en cause, car l'apprentissage est une voie d'accès à l'emploi et de formation. Cependant, vous soulignez tout de même que l'on est dans un contexte général d'appauvrissement du lycée professionnel, pour y substituer progressivement un enseignement à l'esprit d'entreprise, dont la référence est celle de l'entrepreneur. Je fais aussi référence aux délibérations précédentes.

On comprend bien que l'on a un taux d'insertion professionnelle plus fort dans l'apprentissage, puisque, tout simplement, il y a un aspect très sélectif des jeunes, qui sont sélectionnés en début de contrat, ainsi qu'un taux très important de ruptures de contrat pendant la formation. Ainsi, les apprentis qui sortent et qui sont calculés dans ces taux de réussite ont résisté à tous ces épisodes de tri et d'exclusion.

Je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas laisser, au détriment de ces appels à projets et de cette politique de l'apprentissage, nos lycées professionnels devenir des voies de garage sans avenir. En effet, nous ne formons pas seulement de futurs travailleurs, mais aussi de futurs citoyens. L'employabilité n'est pas le seul critère de la citoyenneté. C'est d'ailleurs ce que l'on avait dénoncé pendant la dernière réforme du lycée professionnel. Il y a tout de même un socle commun de transmission de savoirs à remettre en cause. Nous aurons donc de nouveau ce débat – même si nous ne votons pas contre ces délibérations – sur les différences de vision, là encore, de la politique d'apprentissage dans la région.

MME FOURÉ, Présidente : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère régionale, vous vous trompez complètement. D'abord, dire que c'est très sélectif est faux. Pour la plupart, ce sont des jeunes qui viennent fréquenter les CFA, parfois dans des territoires périphériques, où les CFA sont parfois absents. Nous faisons le maximum pour en créer. La politique régionale, au contraire, vise à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage. Nous sommes passés de 38 000 à près de 76 000 aujourd'hui. Cela prouve que cette dynamique a des résultats. Encore une fois, les apprentis sont des jeunes qui s'insèrent dans des formations, mais on crée aussi des emplois grâce à cela.

Je remercie d'ailleurs l'ensemble des CFA qui s'impliquent, aux côtés de la région, dans cette belle dynamique.

De plus, Madame la Conseillère régionale, nous recevons aussi des fonds de France Compétences. Notre politique consiste à faire de la péréquation entre les territoires. Lorsque l'on crée des formations, en général, on ne les met pas en concurrence avec les lycées professionnels. D'ailleurs, vous faites toujours un parallèle qui est... Je pensais ce débat du siècle dernier, mais il s'enracine, apparemment. La région accompagne par la voie scolaire, par les lycées, c'est toute la politique qu'il y a dans les lycées pour le développement de l'apprentissage. Ainsi, l'un ne s'oppose pas à l'autre. Au contraire, c'est complémentaire. La région des Hauts-de-France est d'ailleurs l'une des régions citées en exemple, notamment par la FNADIR, qui rassemble l'ensemble des CFA. Elle applaudit l'accompagnement que nous faisons sur les CFA.

La vraie dynamique qui existe dans les Hauts-de-France, il ne faut surtout pas l'arrêter aujourd'hui, car ce sont ces jeunes, qui sont parfois dans des situations sociales difficiles, qui s'inséreront demain. Il y a un vrai ascenseur social, qui est l'apprentissage, à la fois dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé. Encore une fois, opposer le public au privé est un débat du siècle dernier.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00079

Adoptée à l'unanimité

02 Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.00029 - Mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2024 - phase 1

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD, vous ne maintenez pas l'intervention.

Vote sur la délibération n° 2024.00029

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00143 - Délibération modificative et affectation de crédits complémentaires : Construction du nouveau centre de formation de BTP CFA Hauts-de-France (Marly)

Vote sur la délibération n° 2024.00143

Adoptée à l'unanimité

04 Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formations d'apprentis en Région

2024.00127 - Appel à projets « Réussite des Apprentis 2025-2028 en Hauts-de-France »

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD est inscrite. Non ?

Vote sur la délibération n° 2024.00127

Adoptée à l'unanimité

05 Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2024.00135 - Participation financière pour l'organisation de 2 événements portés par l'opérateur de compétences l'Opcommerce à destination des CFA et visant la professionnalisation des acteurs de la formation

Vote sur la délibération n° 2024.00135

Adoptée à l'unanimité

06 Economie sociale et solidaire

02 Starter ESS

2024.00095 - ACC'ESS : accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'ESS 2024-2026

Vote sur la délibération n° 2024.00095

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00102 - Aide aux entreprises de l'ESS

Vote sur la délibération n° 2024.00102

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur
--

01 Lycées

01 Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2024.00041 - Poursuite du Plan de Sûreté et des Travaux de Sécurité Incendie au sein des E.P.L.E. et des Cités Mixtes

Vote sur la délibération n° 2024.00041

Adoptée à l'unanimité

2024.00072 - Restructuration partielle du lycée Jules Verne à CHATEAU THIERRY (02) (volet études - complément de financement)

Vote sur la délibération n° 2024.00072

Adoptée à l'unanimité

2024.00074 - Réfection des couvertures du lycée professionnel Arthur Rimbaud à RIBECOURT-DRESLINCOURT (60) (volet études et 1^{re} phase de travaux)

Vote sur la délibération n° 2024.00074

Adoptée à l'unanimité

2024.00075 - Phase 1 de la restructuration : transfert des salles de classe du bâtiment L et installation de bâtiments modulaires - Lycée Pierre Forest - MAUBEUGE (59) (études et travaux) (complément de financement)

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Sur la question des travaux au lycée Pierre-Forest de Maubeuge, qui est l'un de nos feuillets suivis ici, peut-être une question simple. Je me suis fait, à plusieurs reprises, le relais du questionnement des collègues de ce lycée. Les travaux sont nécessaires. D'ailleurs, la région intervient. C'était même plus que nécessaire. Cependant, les équipes pédagogiques du lycée nous signalent qu'il y a peut-être un problème de communication. Ils sont dans le flou concernant le phasage des travaux et leur durée. Le calendrier a changé à plusieurs reprises. Il y a aussi un problème de communication en direction des parents d'élèves. C'est peut-être plutôt du ressort de l'établissement en tant que tel, mais la région pourrait reboucler avec la direction.

Par ailleurs, si l'on va dans le concret, la question des préfabriqués, notamment du deuxième étage des préfabriqués, n'est toujours pas réglée. Concrètement, il y a des problèmes d'accès sur les escaliers, qui ont été livrés en retard. Conséquence directe, c'est le manque d'optimisation des espaces, qui se répercute sur l'organisation et la bonne tenue des cours.

Les informations méritent aussi d'être clarifiées sur le fameux bâtiment L, évoqué ici à maintes reprises. Il a été annoncé comme devant être détruit, puis finalement maintenu et livré, peut-être en l'état, à une école d'infirmières, qui prendrait en charge les travaux de rénovation. On entend beaucoup de choses. On aimerait avoir ici, devant la représentation régionale, des éléments clairs et précis.

Enfin, le personnel nous signale aussi des tentatives d'intrusion sur le chantier. Il serait peut-être bon de prendre langue avec les entreprises, pour vérifier si la sécurisation est optimale.

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter. Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Vous avez raison sur un point, c'est que la communication est du ressort du proviseur. Cela m'est remonté. C'est un dossier qui est sur mon bureau et je vais m'y rendre très rapidement. Effectivement, la difficulté ne vient pas de la région, qui travaille avec ses services. Un petit problème de portail est remonté, c'est nous qui avons dû prendre la main, alors que c'était à la main du proviseur. Vous voyez donc que l'on est dessus. Les informations nous remontent et j'y serai très rapidement.

MME FOURÉ, Présidente : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Merci, Madame la Présidente.

D'abord, vous savez que je suis élu depuis 2014 à la ville de Maubeuge. Croyez-moi – je pense que vous vous souvenez qui gérait la région à l'époque –, j'avais peur en 2015 que l'on me ferme le lycée Pierre-Forest, c'est la réalité, une fusion avec le lycée Lurçat. D'abord, la région a mis 3,9 millions d'euros pour sauver les filières techniques, il y a quelques années. Aujourd'hui, elle va mettre 23 millions d'euros pour sauver le lycée Pierre-Forest.

Effectivement, lorsque l'on fait des travaux en site occupé, c'est toujours compliqué. En tout cas, les services de la région, que je suis, vous pensez bien, en tant que maire de Maubeuge, font le maximum pour suivre les travaux. Nous nous étions d'abord rendus, avec Manoëlle MARTIN, puis Xavier BERTRAND, pour officialiser les travaux. Le dossier est peut-être revenu au-dessus de la pile. En tout cas, un gros travail est mené. Les équipes font un travail remarquable, dans des conditions particulières.

Vous avez parlé du bâtiment L, il sera condamné. Il n'est plus en situation de sécurité. L'école d'infirmiers – encore une fois, je remercie Anne PINON pour les 4 millions d'euros qui ont été votés pour l'école d'infirmiers –, ce sera un terrain qui sera à côté, qui sera acheté par l'hôpital. Nous pourrons reconstruire un IFSI, qui en a bien besoin, qui est aussi en mauvais état. C'est aussi un bâtiment régional.

Vous voyez donc que la région des Hauts-de-France est pleinement impliquée pour le lycée Pierre-Forest et pour l'avenir des filières supérieures à Maubeuge.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00075

Adoptée à l'unanimité

2024.00191 - Aménagements pédagogiques dans le cadre de mesures de rentrée scolaire 2024 (études, travaux et équipements)

Vote sur la délibération n° 2024.00191

Adoptée à l'unanimité

2024.00228 - Rénovation des locaux de restauration des lycées et notamment les zones « laveries » (études et travaux)

Vote sur la délibération n° 2024.00228

Adoptée à l'unanimité

2024.00230 - Poursuite de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans les lycées (complément de financement)

Vote sur la délibération n° 2024.00230

Adoptée à l'unanimité

2024.00294 - Réalisation d'études pré-opérationnelles dans les cités mixtes

Vote sur la délibération n° 2024.00294

Adoptée à l'unanimité

2024.00297 - Travaux de rénovation des installations thermiques dans les lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00297

Adoptée à l'unanimité

2024.00299 - Abondement d'une enveloppe globale pour les études et travaux d'aménagement pédagogique et/ou d'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative

Vote sur la délibération n° 2024.00299

Adoptée à l'unanimité

02 Equiper les EPLE

2024.00086 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements de levage et de manutention à usage pédagogique pour les lycées professionnels dispensant de la filière Transport et Logistique

Vote sur la délibération n° 2024.00086

Adoptée à l'unanimité

2024.00092 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition d'équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la région Hauts-de-France (2^e phase)

Vote sur la délibération n° 2024.00092

Adoptée à l'unanimité

2024.00108 - Désaffectation d'équipements affectés à des lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00108

Adoptée à l'unanimité

2024.00117 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un équipement de fonctionnement général (en mode subvention)

Vote sur la délibération n° 2024.00117

Adoptée à l'unanimité

2024.00276 - Renouvellement et complément du parc informatique, de vidéoprojecteurs, des infrastructures serveurs et réseaux des lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00276

Adoptée à l'unanimité

03 Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.00140 - Conventions d'hébergement et de restauration

Vote sur la délibération n° 2024.00140

Adoptée à l'unanimité

2024.00222 - FA2SRH : Fonds d'Aide Spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement

Vote sur la délibération n° 2024.00222

Adoptée à l'unanimité

2024.00244 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Vote sur la délibération n° 2024.00244

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00265 - Assurer la continuité du service informatique des lycées

Vote sur la délibération n° 2024.00265

Adoptée à l'unanimité

2024.00266 - Acquisition par investissement d'équipements spécifiques à la restauration dans les demi-pensions des établissements d'enseignement des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00266

Adoptée à l'unanimité

2024.00273 - Règlement conjoint des budgets 2024 des EPLE

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Oui, Madame FOURÉ.

En cette année des Jeux olympiques, notre région a déjà battu l'un de ses propres records : 18 EPLE n'ont pas voté leur budget, soit 6 fois plus que d'habitude, plus que le total de ces 6 dernières années. En plus de ce record, on peut dire qu'elle est sur le podium de la politique d'austérité. Ce chiffre est en réalité un signal d'alarme envoyé par les collègues enseignants, qui siègent avec le personnel dans les conseils d'administration.

Pour rappel, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, la situation est la suivante : on observe une baisse des dotations de 20 % à 40 % sur l'ensemble des lycées. Quoique l'on en dise, les faits sont là, les chiffres sont clairs et ils parlent d'eux-mêmes. Le syndicat FSU le rappelle, dans les lycées publics de la région Hauts-de-France, 33 des 257 lycées publics et d'enseignement agricole ont une dotation 2024 inférieure à celle de 2017. C'est le constat, c'est le bilan qui a été fait par les professionnels. Cent cinq établissements auront une dotation de fonctionnement inférieure à l'inflation de 20 % sur la période de 2017 à 2023. De nombreuses directions d'établissement ont alerté la région sur le manque de moyens pour finir l'année 2023, ainsi que l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement accordée par la région en 2024.

Monsieur RIGAUD, vous prenez le prétexte de la baisse de la facture énergétique pour tailler dans le vif, si j'ose m'exprimer ainsi. Je cite la presse : « *Dans le même temps, certains établissements s'émeuvent de voir leur dotation globale baisser de 20 % à 40 %. Le Vice-président régional chargé de la question assure sur France Bleue Picardie que cette dotation pourra évoluer dans l'année.* » Vous laissez tout de même une porte ouverte à la discussion. « *La difficulté pour les proviseurs, peut-être, est qu'ils ne connaissent pas le coût de l'énergie, mais nous le connaissons.* » Vous allez nous dire comment vous le connaissez. « *On réajuste cette année, après avoir augmenté de 60 millions d'euros l'année dernière.* » On a un peu de mal à suivre.

Il y a tout de même un problème, c'est que les dotations complémentaires arrivent souvent trop tard, elles arrivent en décalé sur l'année suivante. On a donc un problème de *tempo*. La proposition de notre collègue Yannick BROHARD, en commission, était de revoir ce *timing* de versement des dotations complémentaires, qui est demandé par les équipes dans les établissements scolaires.

Si je résume, nous avons une situation explosive. Ces budgets initiaux n'ont pas été votés dans 2 établissements en 2018, zéro en 2019, 5 en 2020, 5 en 2023, 18 en 2024. Je vous le dis, c'est un record presque olympique. C'est l'illustration de ce que nous redoutons. Vous dites, Monsieur RIGAUD, que c'est aux gestionnaires et aux chefs d'établissement de faire avec ce qu'on leur donne, mais au bout d'un moment, si vous leur donnez moins, ils ne peuvent pas faire mieux. Il faut d'urgence organiser une table ronde avec tous les établissements des Hauts-de-France, pour voir comment on complète par des dotations complémentaires, qui vont arriver en temps et en heure. C'est d'ailleurs ce que fait le département du Nord. Dans mon établissement,

dans mon collège, la gestionnaire a contacté le département, qui a attribué une dotation complémentaire en cours d'année. Il faut s'inspirer de ce qui est fait au département.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Madame DHALLUIN a demandé la parole.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame SADOUNE fera l'explication de vote, et je me fais la voix de Madame Marie-Ange LAYER.

Dans cette délibération, 17 établissements ont soit un budget déséquilibré, une irrégularité, soit leur CA a voté contre le budget proposé, sur la base d'une DGF insuffisante. On demande donc aux élus de voter l'adoption de ces budgets pour ces 17 établissements. Nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles ces 13 conseils d'administration de lycées ont voté contre ces budgets, et nous n'avons pas de raison de les désavouer, connaissant la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, un budget a été présenté avec un déséquilibre et un autre avec une irrégularité.

Plutôt qu'un vote contre cette délibération, nous nous abstenons, car la dotation a été jugée insuffisante pour 6 de ces lycées. Nous ne voulons pas voter contre la possibilité pour ces 6 lycées de recevoir une dotation plus élevée, mais c'est l'aveu d'une politique budgétaire qui met nombre de lycées en difficulté. Il reste donc que les 11 autres lycées vont fonctionner avec un budget imposé et peut-être insuffisant. Nous n'avons pas assez d'éléments pour nous inscrire en faux contre les décisions des conseils d'administration, ni pour juger des modalités d'attribution de ces budgets. On nous a dit que 255 lycées avaient accepté leur budget. Cela ne signifie pas que, à cette fin, les CA n'ont pas accepté des coupes dans leur fonctionnement et leurs activités pédagogiques, pour répondre aux exigences de la majorité régionale.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

Pardon, excusez-moi ! Allez-y, Madame SADOUNE, poursuivez.

MME SADOUNE : Merci. Cela permettra à Monsieur RIGAUD de faire une réponse commune.

Bien entendu, nous soutenons l'intervention de Madame DHALLUIN sur la possibilité pour nous, aujourd'hui, de prendre part au vote de manière positive ou même sur un vote contre. Nous nous abstenons donc.

Je reste convaincue, je pose un sujet depuis le début du mandat. Madame MARTIN le sait. A chaque commission, à chaque plénière et même en commission permanente, je pose la question des critères des subventions allouées aux EPLE. Je remercie Monsieur RIGAUD pour le *mail* qui m'a été envoyé entre la commission et la Commission permanente de ce jour. Si les réponses sont intéressantes, je veux souligner deux éléments : je n'ai jamais évoqué de problème de transparence, mais bien de principe d'équité. Je reste convaincue qu'avoir des critères objectifs d'attribution des dotations aux EPLE nous éviterait d'être dans des situations où les conseils d'administration, pour des raisons qui peuvent être différentes, en fonction des établissements, votent contre le budget prévisionnel de l'année 2024. En effet, lorsque l'on a des cadres précis et définis en fonction d'éléments objectifs, cela oblige aussi la rigueur d'une tenue d'un budget. Bien entendu, cela n'évitera pas les dotations complémentaires, qui arrivent parfois un peu tard dans l'exécution, mais elles ont le mérite d'être délibérées et votées dans nos instances.

Simplement, ces critères nous permettraient aussi de ne pas faire une politique « privé *versus* public » ou « formation professionnelle privée *versus* lycée professionnel », mais de bien mettre en évidence que l'on a une politique permettant de répondre à nos politiques régaliennes, renforçant l'enseignement tel qu'il a été défini dans notre République. Cela éviterait que l'on ait l'impression qu'il y a une forme d'iniquité entre les territoires, entre les établissements et entre les filières. Tout cela nous permettrait d'avoir un vote en connaissance de cause et en fonction des valeurs de chacun.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Madame la Présidente.

Il n'y a rien d'exceptionnel dans ce que l'on va dire aujourd'hui, puisqu'on l'a déjà dit à plusieurs reprises. La dotation globale de fonctionnement initiale, dans les mots, cela signifie bien ce que cela signifie : c'est initial. Il y a donc une complémentaire qui va arriver. Vous avez beau me dire qu'elle arrive tard, en tout cas, on doit attendre les budgets qui vont arriver. A partir de là, on va enclencher la complémentaire. Ainsi, lorsque l'on donne une dotation globale, on peut derrière, sans aucune difficulté, accompagner les lycées. Le Président l'a dit, aucun lycée ne restera au bord de la route ou en difficulté.

Ensuite, vous parlez du coût de l'énergie. Peut-être revenir sur les lycées qui ont un règlement conjoint : 18. Ce sont 254 qui ont adopté leur budget. Il n'est pas aberrant de penser que ce que l'on fait, on le fait bien ; 254, il y en a 18. Qu'a-t-on fait ? Tout de suite, on échange avec eux, on regarde, on n'est pas forcément d'accord. Effectivement, vous l'avez dit, le coût de l'énergie. On a mis 61 millions l'année dernière. Cette année, on a acheté l'énergie. On connaît le coût de l'énergie. Ceux qui ne connaissent pas peuvent ne pas comprendre le budget. On va regarder. D'ailleurs, on travaille pour 2025 les nouvelles modalités de travail pour cette dotation globale de fonctionnement, pour faire en sorte que tout le monde ait les bons éléments. Je suis sûr qu'ils ont les bons éléments, mais il faut peut-être échanger un peu plus à un moment. C'est ce que l'on va faire. C'est ce que j'ai fait en me déplaçant dans l'Oise.

Je trouve que ce dossier est bien mené. On va s'occuper des 18 et vous verrez que l'ensemble de la dotation suffira à accompagner les lycées et les personnes qui se trouvent à l'intérieur de ces lycées, les lycéens et le personnel éducatif.

MME FOURÉ, Présidente : Christophe COULON pour une explication de vote.

M. COULON : Oui, Madame la Présidente, pour appuyer le propos du Vice-président RIGAUD.

J'ai été assez étonné par les propos des précédents orateurs. Il y a toujours eu des dotations complémentaires. Ce que pratique le département du Nord, nous le pratiquons depuis longtemps. Vous semblez le découvrir, Monsieur POIX. Vous savez que nous pratiquons comme le département du Nord ou qu'il pratique comme nous depuis toujours. Cela signifie qu'il n'y a pas de nouveauté, il n'y a rien à apprendre du département du Nord. Nous avons tous les deux, nos collectivités, les bonnes pratiques, me semble-t-il : à la suite d'une dotation initiale, il y a une dotation complémentaire.

Ensuite, il faut bien essayer de cliver. C'est normal, c'est le jeu. Je vous livre ma pensée. J'apprécie votre propos, Madame SADOUNE, qui est beaucoup plus mesuré, puisque vous parlez d'équité et d'équilibre de compréhension, et c'est parfaitement légitime.

Ensuite, je crois vous avoir demandé, dans une précédente séance, de nous donner des exemples précis d'établissements qui étaient en très grande difficulté, devant sabrer complètement des projets. Il n'y a rien eu depuis cette demande. Il n'y a rien eu depuis cette demande. Si vous le voulez bien, mais attention, sur des faits qui relèvent de la responsabilité du Conseil régional et non de l'Etat, car vous avez tendance à confondre les deux

caisses, à savoir que lorsque l'Etat se retire, c'est à nous de faire le complément. N'est-ce pas, mes chers collègues Vice-présidents chargés des Lycées successifs ? Ainsi, ce qui relève de la région. Jamais vous n'avez fait la démonstration que la politique budgétaire de la région avait mis un établissement en difficulté. Jamais.

S'il est légitime que vous vous fassiez le porte-parole des enseignants, ne reprochez pas aux gestionnaires que nous sommes des difficultés qui relèvent d'autres que nous, et ne cherchez pas à créer une mauvaise gestion là où il n'y en a pas, en réalité. Il me semble que tout le monde apporte autant de considération que nécessaire à l'ensemble des établissements.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00273

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00280 - Fonds d'Urgence pour la Réparation des Equipements de Cuisine et de Restauration

Vote sur la délibération n° 2024.00280

Adoptée à l'unanimité

2024.00342 - Convention du groupement de commandes ayant pour objet la passation de marché d'achat d'énergie

Vote sur la délibération n° 2024.00342

Adoptée à l'unanimité

02 Education

01 Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.00136 - Adoption du cadre d'intervention de l'enveloppe forfaitaire Actions Educatives 2024/2025

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE est inscrite.

MME HAMDANE : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le cadre d'intervention de l'enveloppe forfaitaire « Actions éducatives 2024 » nous paraît plutôt pertinent. Nous nous interrogeons cependant sur la faiblesse de l'enveloppe allouée à ce dispositif. En effet, au vu de la grande diversité des sujets couverts et des très nombreuses actions entreprises par les équipes éducatives, pour traiter notamment des sujets du harcèlement scolaire ou l'éducation à la sexualité, comment ne pas regretter ce qui apparaît comme un sous-financement de ce programme plutôt qu'une subvention, qui pourrait être annualisée ou automatisée, en prenant sur les fonds propres de la région ?

Les modalités d'attribution vont générer une surcharge administrative pour différents établissements, souhaitant mettre en place des actions, alors même qu'ils croulent déjà sous des démarches diverses et variées. On est très loin d'une simplification. A cela va s'ajouter la compétition entre établissements pour décrocher la subvention, qui n'est pas assez élevée, à notre sens, alors même que c'est bien la totalité des institutions scolaires qui devrait pouvoir bénéficier d'un budget dédié aux actions éducatives.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00136

Adoptée à l'unanimité

2024.00197 - Environnement Numérique de Travail des Hauts-de-France - ENT HDF : Fonctionnement, services et évolutions

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX et Madame KERRICH-BERNARD sont inscrits. Non ? Monsieur POIX.

M. POIX : C'est une délibération annuelle, qui porte sur le renouvellement des dépenses liées à l'espace numérique de travail des lycées. Vous nous proposez une autorisation d'engagement répartie comme suit : 300 000 euros en 2024, 550 000 euros en 2025. Lors de la Commission permanente du 31 janvier 2014, cela remonte un peu, l'assemblée avait déjà voté ce type de délibération. On était à 300 000 euros et 550 000 euros, il y a donc une constance. Néanmoins, on ne comprend pas trop, dans le détail, comment se ventile cette somme.

L'annexe est un copier-coller de celle de l'année dernière. On avait fait les mêmes remarques, donc on se répète. La pédagogie est aussi l'art de la répétition, comme on dit dans mon métier. Nous ne savons pas quelles sont, je cite, « *les évolutions techniques en faveur de l'inclusion numérique et de l'expression lycéenne* », qui sont proposées par le prestataire. Quelle est la plus-value amenée par le prestataire sur l'évolution de cet outil ? Difficile de se faire une idée précise.

Par ailleurs, nous n'avons pas non plus un document qui pourrait être intéressant pour juger, c'est le rapport d'activité du prestataire. Il aurait été profitable à tout le monde d'avoir un bilan chiffré de l'activité de ces services proposés, des problèmes éventuellement rencontrés par les usagers des services. On sait, du côté des professeurs et des parents d'élèves, qu'ils sont assez nombreux. La région, sur ce point, doit rappeler le prestataire à ses obligations. En effet, pas plus tard que lors du dernier épisode neigeux qui a frappé notre région, conduisant la Préfecture à annuler les transports scolaires dans plusieurs départements, de nombreux établissements n'ont pas pu faire face et assurer la continuité de leurs missions éducatives et pédagogiques *via* l'ENT, la faute à une nouvelle interruption de cet ENT. La technologie ne doit pas entraver le bon fonctionnement du service public, au contraire.

Notre collègue Yannick BROHARD avait d'ailleurs questionné, en commission, sur les problèmes de fiabilité du système en période de pic. Il a eu une partie des réponses, mais il faudrait un dialogue avec le prestataire, pour qu'il y ait aussi une fluidité dans l'usage quotidien de l'ENT. En effet, on est obligé de passer l'ENT pour se connecter sur Pronote, avoir accès au cahier de textes, à la fiche d'appel, à la gestion de classe, et ce plusieurs fois par jour, ce qui crée des situations de tension sur le réseau. On attend les réponses sur ces nouvelles fonctionnalités. Nous nous abstiendrons, en attendant, sur cette délibération.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Madame la Présidente.

D'abord, peut-être dire, mais vous partagez, que c'est un superbe outil. J'ai commencé à le découvrir. Des bilans du prestataire existent et l'on a un comité technique qui se réunit. Ainsi, les éléments dont vous auriez besoin, on n'aura pas de difficulté à vous les fournir. Lorsque je vois que l'on a 400 000 connexions par jour, effectivement, lorsqu'il y a un pic, on doit regarder, adapter et calibrer l'outil. C'est un outil qui évolue, qui répond à un besoin, qui s'adapte aux besoins, on l'a vu, qui continuera à se développer et à se renforcer. J'en suis certain.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00197

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00304 - Dispositif Carte Génération #HDF. Aide à l'acquisition des manuels scolaires et de l'équipement nécessaires à la scolarité : - Adoption du règlement général de la carte Génération #HDF pour l'année scolaire 2024-2025 - Approbation de la convention région/Partenaires et région/Etablissements respectivement sur les thématiques Carte Génération #HDF et aide complémentaire à la scolarité

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Il y avait un amendement, Madame FOURÉ.

MME FOURÉ, Présidente : Pardon, oui.

M. POIX : Un premier amendement sur cette délibération, qui concerne la Carte Génération #HDF. Cet amendement vise à allonger la durée d'utilisation de cette carte. C'est ce que nous proposons. Un amendement assez simple, de rajouter dans l'annexe, à la page 1, de faire passer l'utilisation de cette carte à la date butoir du 8 février 2025 jusqu'au 6 juillet 2025, qui est la date de la fin de l'année scolaire.

Pourquoi ? Il est normal que l'on puisse donner plus de latitude aux élèves pour utiliser cette carte, puisque des dépenses arrivent en fin d'année scolaire. Il peut y avoir des stages, des dépenses anticipées par rapport à la rentrée suivante. Pour des raisons pratiques ou d'organisation, il serait logique de calquer l'utilisation de la carte sur la période complète de cette année scolaire, donc de prolonger la possibilité d'utiliser le crédit jusqu'au 6 juillet 2025. C'était le sens de cet amendement que je proposais.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas rappeler que c'est notre allocation régionale de rentrée scolaire, mais vous connaissez très bien le dispositif. C'est surtout une aide de démarrage. C'est pour l'achat des livres et des équipements au premier trimestre de l'année, y compris pour les stages. Que cela s'arrête au début des vacances d'hiver, je pense, est suffisant. Nous avons aussi, mais vous le savez, des aides complémentaires pour les familles qui seraient en difficulté. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00304

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ, Présidente : Le deuxième amendement présenté sur cette délibération, Monsieur POIX.

M. POIX : Un amendement qui propose d'augmenter le crédit alloué à certains publics. Je propose, dans l'annexe, page 1, dans la partie « Quel montant ? », d'ajouter que, pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de l'aide est fixé à 200 euros pour les élèves des lycées professionnels et agricoles.

Pour information, dans notre région, vous le savez, la voie professionnelle rassemble plus de 72 000 élèves répartis dans 147 lycées professionnels et près de 5 500 dans les lycées agricoles. L'objectif de l'amendement est de renforcer le soutien aux élèves qui ont fait le choix de ces filières professionnelles et agricoles. La région des Hauts-de-France, je l'ai déjà dit, est une grande région industrielle et agricole. Elle doit renforcer encore l'attractivité de ses formations.

Il s'agit aussi d'une mesure de rééquilibrage en faveur de ces élèves, par rapport aux élèves des écoles de production et aux apprentis primo-entrants. Bien sûr, il faut avoir en tête que les élèves de lycées professionnels et agricoles ont peut-être moins de dépenses liées à l'achat de livres, mais il y a tout de même des dépenses que l'on peut estimer plus importantes, notamment sur l'achat de matériel spécifique professionnel. Il y a aussi des surprises. *Le Courrier Picard* mentionnait, la semaine dernière, que certains élèves stagiaires étaient très longtemps en attente de leurs salaires de stage. Cela pose aussi un problème, lorsque l'on veut une scolarité complète et continue.

On peut aller jusqu'à ce geste, sur cette proposition que je fais d'aligner les élèves des lycées professionnels et agricoles sur ceux des établissements de production.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Madame la Présidente.

D'abord, peut-être vous dire, par équité, que c'est pour l'ensemble des familles, mais vous le savez. Aucun lycéen ou apprenti n'est exclu de cette allocation. Puis, équité, car il n'y a aucune condition de ressources pour personne. Si l'on regarde les apprentis, 200 euros versés la première année, au démarrage ; les lycéens, 100 euros, puis 55 euros les années suivantes. Ainsi, pour un lycéen qui ferait un baccalauréat, c'est 210 euros. Vous voyez donc bien, 200 et 210, on est dans une équité presque parfaite. En tout cas, vous le savez, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons aussi en parallèle des fonds sociaux *via* cette Carte Génération #HDF pour les familles qui en auraient besoin. Je vous rappelle le chiffre : plus de 252 000 lycéens en ont bénéficié pour l'année 2023-2024. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00304

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ, Présidente : Nous passons maintenant à la délibération. Monsieur POIX, vous souhaitez intervenir ?

M. POIX : Un commentaire global sur la délibération.

Pour commencer, il faut noter qu'il y a des avancées sur cette délibération. Depuis le début du mandat, avec plusieurs collègues, j'ai régulièrement proposé que des publics soient intégrés. On parle notamment des Quatrièmes et Troisièmes des lycées agricoles et des Troisièmes prépa-métiers des lycées professionnels, dont acte. On salue cette avancée, cet élargissement du public.

Ensuite, les remarques sont les mêmes sur l'augmentation du prix des livres et des fournitures, qui est loin d'être anecdotique. Au regard de la somme qui se maintient, il y a un décalage qui s'approfondit. Juste un petit exemple, Monsieur RIGAUD : j'ai eu des discussions avec des parents d'élèves du lycée Montebello à Lille. Sur un lot de livres de Terminale STMG, le total se monte à 222,20 euros, pour être précis, 214 euros en Première et 240 euros en Seconde. Vous voyez un peu le fossé qu'il peut y avoir entre cette aide, qui a le mérite d'exister, nous la voterons, et l'augmentation du coût des manuels, qui affecte le porte-monnaie des élèves et des parents d'élèves.

Vote sur la délibération n° 2024.00304

Adoptée à l'unanimité

04 Carte des Formations

2024.00208 - Attribution des subventions aux porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets « les lycéens se mobilisent pour le campus »

Vote sur la délibération n° 2024.00208

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00340 - Validation et signature de la convention constitutive du Campus des métiers et des qualifications d'excellence Tourisme Innovation

Vote sur la délibération n° 2024.00340

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Enseignement supérieur

03 Aides aux étudiants

2024.00045 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE et Monsieur HUTIN sont inscrits. Non ?

Vote sur la délibération n° 2024.00045

Adoptée à l'unanimité

2024.00083 - Epicerie solidaire : Soutien à deux épiceries solidaires : l'AGORAE Amiens et l'Epicerie Innovante Compiègne

MME FOURÉ, Présidente : C'était Monsieur HUTIN et Madame HAMDANE. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci.

Sur cette délibération pour les épiceries solidaires plutôt étudiantes, oui, les étudiants ont faim, ont des difficultés à se nourrir et à se nourrir de façon équilibrée. Nos étudiants sont fragilisés depuis les conséquences de la crise du COVID 19. Se rajoutent maintenant les questions d'inflation. A Amiens, Madame la Maire, la précarité étudiante a augmenté de 5 % en un an, selon l'UNEF et d'autres syndicats. Un étudiant sur deux a déjà sauté un repas.

Témoignage d'une étudiante : « *J'ai un budget de 40 à 50 euros par mois.* » Comment fait-on pour vivre dignement et se nourrir suffisamment pour pouvoir étudier avec ce montant ? Contre la précarité étudiante, des paniers alimentaires et d'hygiène sont distribués. C'est tant mieux. Un autre témoignage dans la presse : « *On ne nous donne pas les moyens d'étudier dans de bonnes conditions et tout soutien est bon pour le moral.* » Effectivement, vous nous proposez ici, pour l'AGORAE d'Amiens, que nous connaissons bien sur le secteur, une subvention de 2 500 euros, la même que l'année dernière, pour des dépenses subventionnables de 185 568 euros, 1,35 %, pour 520 bénéficiaires, soit moins de 5 euros par bénéficiaire sur l'année. C'est largement insuffisant, vous en conviendrez.

Nous voterons, bien sûr, ce soutien, qui est très léger, de lutte contre la précarité étudiante, que nous devrions prendre à bras-le-corps.

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE.

MME HAMDANE : Pour compléter et soutenir les propos de mon collègue, Monsieur HUTIN.

Notre jeunesse traverse actuellement une grave crise sociale, économique et psychologique, peut-être la plus importante depuis des décennies. Les difficultés pour se loger, payer les études et se nourrir correctement se sont accrues ces dernières années et laissent une population largement précarisée, dans des situations extrêmement complexes. Tout le monde dans cette assemblée a vu les files interminables aux banques alimentaires et les projets de distribution solidaire de nourriture, de produits d'hygiène ou menstruels se multiplier. Ces initiatives sont évidemment à saluer et sont la marque d'une grande solidarité dans la population, mais elles ne peuvent pallier entièrement les dysfonctionnements systémiques et les manquements des politiques publiques, notamment régionales.

Si nous reconnaissons l'utilité de financer les épiceries solidaires, comme l'AGORAE d'Amiens ou l'Épicerie innovante de Compiègne, car elles soulagent une partie de la population étudiante, comment ne pas s'interroger sur le double jeu de l'exécutif régional ? D'un côté, on finance légèrement deux épiceries étudiantes solidaires – je dis bien « légèrement » –, de l'autre côté, rien n'est fait pour le logement étudiant, alors que le Conseil régional pourrait influencer auprès des acteurs pertinents pour la construction de nouveaux logements. On pourrait aussi évoquer l'augmentation du prix des cartes de transport, difficilement justifiable lorsque l'on sait qu'elle finance l'ouverture à une concurrence du rail, inutile et délétère pour les conditions de transport. Déshabiller Paul pour habiller Jacques, est-ce vraiment l'objectif de l'exécutif régional pour la jeunesse des Hauts-de-France ?

MME FOURÉ, Présidente : Manoëlle MARTIN.

MME MARTIN : Je vous remercie de ne pas mélanger les choses. Les étudiants, ce n'est pas du rôle de la région. J'en sais quelque chose pour les lycées. Je vois l'implication que la région a pour les lycéens, mais ce n'est plus du tout la même chose pour les étudiants. Il y a un CROUS qui existe, qui est là pour cela, qui est du rôle de l'Etat. Ne mélangeons pas le rôle de chacun. C'est bien à l'Etat. Nous venons au travers de dispositifs, comme financer les épiceries solidaires. Nous avons aussi offert la possibilité de 100 repas gratuits. Toutes les régions ne le font pas. Nous avons donc des actions bien plus importantes qu'ailleurs. Surtout, ne mélangeons pas le rôle de chacun.

MME FOURÉ, Présidente : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Pour ajouter quelques propos à ceux de Manoëlle MARTIN.

Vos leçons de morale en commission me font doucement rire, car la Région Hauts-de-France est particulièrement exemplaire dans son soutien aux têtes de réseau, aux associations caritatives. Je tiens à rappeler que l'on a voté récemment des conventions pluriannuelles avec les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, le Secours populaire et d'autres. On est la seule région de France à le faire, à aller aussi loin pour soutenir les associations caritatives, en fonctionnement comme en investissement, ces associations qui viennent aussi en aide à de nombreux étudiants. Cela me fait doucement rire lorsque vous cherchez toujours la polémique, alors que la Région Hauts-de-France, en matière de solidarité, est exemplaire, remarquable, que ce soit pour les étudiants, les non-étudiants et toutes les personnes qui en ont besoin. A la polémique, à la pétition ou à je ne sais quoi, je préfère l'action.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Merci, Antoine.

Vote sur la délibération n° 2024.00083

Adoptée à l'unanimité

2024.00110 - Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2023-2024 - Affectation complémentaire

Vote sur la délibération n° 2024.00110

Adoptée à l'unanimité

05 Recherche

01 grands projets structurants (dont CPER)

2024.00087 - Projets de Recherche - Délibération modificative complémentaire

Vote sur la délibération n° 2024.00087

Adoptée à l'unanimité

02 Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2024.00082 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 1^{re} session 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00082

Adoptée à l'unanimité

2024.00085 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 1^{re} session 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00085

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00101 - Dispositif SACRe - Projet NO2 - Structuration et valorisation du réseau « Protoxyde d'Azote »

Vote sur la délibération n° 2024.00101

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 Aménagement du territoire

01 ACTes – Redynamisation centralités

2024.00192 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Vote sur la délibération n° 2024.00192

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00193 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville

Vote sur la délibération n° 2024.00193

Adoptée à l'unanimité

2024.00194 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Vote sur la délibération n° 2024.00194

Adoptée à l'unanimité

04 Soutien aux communes

2024.00203 - Fonds d'intervention « Maintien du dernier commerce de proximité dans une commune » : Réhabilitation d'un bâtiment communal en café multiservice à Bousignies-sur-Roc (59)

Vote sur la délibération n° 2024.00203

Adoptée à l'unanimité

2024.00213 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » : affectations divers bénéficiaires

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur COUSIN est inscrit.

M. COUSIN : Mes chers collègues, tout à l'heure, mes collègues HUTIN et DELLI parlaient du vélo et des épiceries solidaires. C'était des délibérations qui faisaient du bien et qui étaient bonnes pour le moral. Ici, j'ai un graphique qui l'est beaucoup moins. Je vous le montre ici, je vous le transférerai pour information. Je pense que vous l'avez vu. C'est l'élévation de la température de l'eau de surface des océans. Cette élévation a atteint un niveau record en ce mois de janvier 2024. C'est la petite courbe rouge, ici. Je dis cela, car nous avons eu plusieurs fois, en plénière et en commission permanente aujourd'hui, l'affirmation qui dirait que les pluies et les crues de novembre 2023 et janvier 2024 ne seraient pas liées au réchauffement climatique ou, en tout cas, ne seraient pas totalement liées au réchauffement climatique.

L'élévation de la température sur les océans, en l'occurrence en mer du Nord, a pour conséquence une évaporation de l'eau, qui aboutit à des pluies très importantes. Le GIEC le dit, c'est une conséquence directe. Ce graphique ne paye pas de mine, vu ainsi. Je peux vous assurer que c'est effrayant. Le graphique est exponentiel. On ne sait pas très bien et les scientifiques sont très inquiets sur ce genre de chiffrage. En effet, le maximum devrait être atteint dans deux mois et l'on a atteint ici un record. Bref, je passe.

Aujourd'hui, Gabriel ATTAL est dans le Pas-de-Calais pour visiter Blendecques et de nombreuses communes, pour manifester le soutien de l'Etat aux événements dramatiques qui se sont déroulés dans notre région. Nous actons, bien évidemment, la présence. On se félicite aussi d'avoir réussi à intégrer les communes de la Somme dans ce Plan Inondations et d'aide. On le répète, c'est un plan prompt, efficace et rapide. Il permet vraiment de résoudre de nombreuses situations dramatiques. On a parlé tout à l'heure de l'entreprise de Blendecques, mais de nombreuses communes, entreprises et de nombreux agriculteurs vivent ces situations complètement dramatiques.

Dans l'analyse et le détail des aides données, on voit qu'il y a beaucoup d'aides à des projets de voirie, notamment en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais, puisqu'il est le plus affecté. J'aimerais que vous soyez capables d'user de votre proactivité en la matière – Madame BARISEAU, qui n'est pas présente, doit le faire – pour que le département du Pas-de-Calais et tous les départements, d'une manière générale, reprennent en main la question de l'érosion et la question de l'eau. En effet, ils s'en sont globalement désintéressés et ont pris de nombreuses décisions visant à dire que ce n'est pas un sujet de compétence départementale, hormis lorsque les infrastructures sont atteintes. Ici, on voit que la solidarité régionale vient aider les infrastructures départementales, ce qui est tout à fait louable. Cependant, dans ce cas, il faut vraiment que les départements prennent leur part dans cette affaire.

Nous soutenons, bien évidemment, cette délibération. On est, comme beaucoup, très inquiet des montants de ce fonds Inondations et tempêtes dans les années à venir. Aujourd'hui, de nombreuses mutuelles françaises demandent à l'Etat et aux collectivités d'agir avec davantage de fermeté et de dynamisme sur la question des effets du réchauffement climatique. Les assurances le demandent également. Si l'on ne parvient pas à quelque chose d'efficace et à résoudre les problèmes liés au dérèglement climatique, ces montants seront exponentiels et ingérables, de l'avis de tous les experts.

Bien évidemment, on soutient totalement cette délibération.

Vote sur la délibération n° 2024.00213

Adoptée à l'unanimité

05 Parcs Naturels Régionaux

2024.00233 - Parcs naturels régionaux : attribution de la subvention 2023 dans le cadre de la révision de la charte du PNR Scarpe Escaut et modification du taux de subvention attribuée au PNR Oise - Pays de France pour la mise en œuvre de son programme d'action 2021

MME FOURÉ, Présidente : Il y a un amendement de Monsieur POIX.

M. POIX : L'un de nos feuillets préférés est de retour. C'est un peu une saga. Comme *Star Wars*, maintenant, le centre d'Amaury contrattaque. Cet amendement porte sur la subvention au parc naturel régional Scarpe-Escaut, dans lequel se situe le centre d'Amaury. Je propose, dans la partie DECIDE, d'ajouter au point n° 2 la phrase suivante : « *Le Conseil régional décide de différer, de surseoir au versement de la subvention au parc naturel régional Scarpe-Escaut, dans l'attente de garanties sur l'avenir des infrastructures d'éducation à l'environnement, gérées par l'Association pour le développement des équipements du parc naturel (ADEPSE), en particulier sur l'avenir du centre d'éducation d'Amaury, de son personnel, de ses activités.* »

J'en ai parlé à plusieurs reprises, je ne vais pas refaire toute la saga. Néanmoins, à mon sens, le parc naturel doit prendre des engagements clairs et précis dans sa charte, puisqu'il s'agit ici de la réécriture de la charte du PNR, en ce qui concerne la pérennité des infrastructures et, surtout, de son plan d'action pédagogique d'éducation à l'environnement. Nous demandons des garanties une fois pour toutes, pour qu'il n'y ait pas de baisse de qualité de service à destination des usagers. Dans l'attente des éléments plus concrets, je propose de différer le versement de cette subvention.

Je le répète, il faut un lieu d'accueil physique. Projeter les équipes pédagogiques dans les classes ne suffit pas. C'est une réponse, mais c'est la moitié de la réponse. Il faut un lieu d'accueil physique, un lieu d'hébergement qui doit vivre et se développer dans ce PNR, pour qu'il y ait une interface efficace avec le public, qu'il puisse être un outil efficace pour faire découvrir, je l'ai déjà dit, les richesses patrimoniales, floristiques et faunistiques de ce territoire.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Daniel LECA.

M. LECA : Je suis certain que cela fera plaisir aux élus concernés par le parc de savoir que vous voulez suspendre une subvention visant à réviser la charte. Je suis sûr que c'est une très bonne réponse. Nous ne manquerons pas de le faire savoir aux élus concernés.

On ne va pas revenir encore une fois sur les étapes, les décisions prises par les élus dans le territoire ou en cours d'être prises, notamment à la suite d'une concertation qu'ils sont en train de mener. Je vous demande de respecter la position des élus locaux et du territoire. En l'occurrence, le projet alternatif est en cours de définition dans son détail. Il sera présenté. D'ailleurs, la décision a d'abord été présentée en conférence de presse. Le détail sera soumis à délibération dans le cadre du parc lui-même.

Simplement, ne mélangeons pas tout. Il y a la révision de la charte qui est en cours, avec, effectivement, une redéfinition de certains objectifs et moyens. C'est en cours de discussion, en relation avec la région. Ici, vous mélangez un peu tout. Vous voulez pénaliser le parc pour une décision qui a été prise et qui est en cours de précision sur un projet alternatif. Ayez au moins conscience que la proposition que vous faites n'a aucun sens, si ce n'est de pénaliser le parc, qui répond par ailleurs à de vraies missions locales. Nous ne manquerons pas de faire entendre aux élus locaux concernés le fait que vous voulez leur couper une subvention visant à réviser cette charte. Cela n'a aucun sens. Sachez que la décision sera présentée très rapidement par les membres du syndicat mixte en question. Vous aurez donc le détail dans peu de temps, rassurez-vous.

Amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2024.00233

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ, Présidente : Sur la délibération, Monsieur POIX, voulez-vous dire un mot ?

M. POIX : Quelques mots, Madame FOURÉ.

Je ne souhaite pas supprimer. Je souhaite surseoir, pour ouvrir et créer un rapport de force avec les instances du parc. En effet, je trouve que, dans ce dossier, le *timing*, la chronologie – vous savez que cette chronologie me tient à cœur, en tant que professeur d'histoire –, il y a là une chronologie accélérée. On n'a jamais été aussi vite pour tirer un trait sur un équipement public, qui existe depuis 40 ans. Je trouve que c'est un peu fort, un peu rapide, un peu précipité. Depuis juillet, on parle de l'état du bâtiment. J'ai eu accès à l'expertise, qui précise bien que tout le site n'est pas inexploitable, qu'une partie des bâtiments pouvait encore être utilisée dans un projet de transition, que l'on pouvait déployer sur plusieurs années. Ensuite, il faut une volonté. Je ne dis pas que la région est le seul interlocuteur en la matière, mais on aurait pu interpeller l'Etat, on aurait pu aller chercher des subventions au niveau européen.

Je ne vais pas refaire le débat ici, mais soyons justes. Je veux juste envoyer un message au PNR, pour qu'il y ait un débat clair, un message clair envoyé. Je voudrais aussi vous dire, Monsieur LECA, que, désolé, il n'y a pas de concertation au niveau local. Non, les salariés ne sont pas associés, les élus locaux ne sont pas associés. Alors, expliquez-moi pourquoi il y a eu une manifestation de 300 à 400 personnes sur la place principale d'Hergnies, qui n'est pas non plus une métropole drainant beaucoup de personnes ; 400 personnes, c'est tout de même un signal d'une dizaine de communes du secteur. Il y a vraiment un sujet.

Excusez-moi d'insister sur ce sujet, d'être un peu tenace. Vous connaissez ma patience et mon esprit constructif. Depuis juillet, j'écris des courriers à Monsieur CAMBIER, qui m'avait répondu à l'époque, Madame TEINTENIER, qui m'avait aussi répondu. J'avais écrit à Monsieur LELONG, qui m'avait répondu au départ. On était en période des sénatoriales, ceci explique peut-être cela. Ensuite, le rideau de fer est tombé sur le parc d'Amoury, j'ai l'impression, toutes proportions gardées. C'est tout de même surprenant. Je ne doute pas de votre bonne volonté, Monsieur LECA et Madame TEINTENIER. D'ailleurs, j'aimerais avoir un compte rendu un peu plus détaillé du rendez-vous que vous avez eu avec Monsieur LELONG. Je sais que toute la réponse n'est pas ici, mais il y a là un sujet majeur en matière d'aménagement du territoire.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Daniel LECA, puis Salvatore CASTIGLIONE.

M. LECA : Je voudrais juste vous dire qu'il ne faut pas jouer sur les peurs de quelques salariés concernés, auxquels des réponses vont être apportées. Je vous assure que c'est une préoccupation de la région, mais aussi – et surtout – des élus locaux concernés par la situation de cet équipement, qui, je le rappelle, ne peut pas être financé, vu le montant des travaux nécessaires pour le sécuriser (6 à 8 millions d'euros). Je suis au regret de vous dire que ce n'est pas possible, ni soutenable, en sachant qu'il y a eu des tours de table, des discussions collectives menées à l'initiative des élus locaux. Il n'a pas été possible de trouver une situation de consensus.

Je vais peut-être laisser Salvatore CASTIGLIONE, qui est concerné au premier chef, répondre et compléter mes propos.

M. CASTIGLIONE : Monsieur POIX, vous n'êtes pas tout à fait juste. Ce n'est pas vrai. Soyons lucides. Premièrement, c'est l'état du bâtiment qui a précipité les choses et contraint les élus du territoire à prendre des décisions graves à ce sujet. Le maire d'Hergnies a été concerné. Il a lui-même pris le péril. Un état du bâtiment a donc bien été diffusé, montrant des défaillances sur ce bâtiment. C'est le premier point.

Ensuite, Monsieur POIX, je ne peux pas vous laisser dire que les élus n'ont pas été concertés. Ce n'est pas vrai. Les élus ont été concertés. De nombreuses réunions ont même eu lieu. Je ne sais pas si vous, personnellement, avez eu une concertation, une discussion avec Grégory LELONG, mais les élus l'ont rencontré à plusieurs reprises.

Vous parlez du personnel. Quelque part, lorsque vous évoquez le personnel, vous parlez de 13 personnes. Lorsque l'on entendait notre collègue, Madame BARA, du Rassemblement National, elle parlait de 11 personnes. En réalité, on ne savait même pas combien de personnes étaient concernées par cette situation. Finalement, cela concerne 3 animateurs. Savez-vous ce que font ces 3 animateurs ? Ils font des animations environnementales dans les écoles. Ce sont les écoles qui demandent que les animateurs viennent chez elles.

Dernier point, certaines institutions ont écrit au Président LELONG pour lui dire qu'elles ne le suivront pas. Valenciennes métropole, par exemple, a envoyé un courrier pour dire : « *Non, nous ne vous suivrons pas.* » Je veux bien que la faute soit rejetée sur la région, mais il faut un certain nombre de financeurs autour de la table. Certains ne souhaitent pas accompagner le parc sur la construction ou la reconstruction de cet édifice. Ce qui a été décidé est, certes, un projet de renaturation sur ce site, puis de travailler sur la suite, mais très honnêtement, Monsieur POIX, vous n'êtes pas tout à fait juste et pas tout à fait correct.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

On va passer au vote sur cette délibération. Certains ne participent pas au vote, car ils sont membres de l'organisme.

Vote sur la délibération n° 2024.00233

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 Aménagement du territoire divers

2024.00240 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Vote sur la délibération n° 2024.00240

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 Dispositifs territoriaux spécifiques

2024.00209 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

MME FOURÉ, Présidente : J'ai une intervention de Monsieur POIX et de Madame KERRICH-BERNARD.

M. POIX : Sur le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, nombreux sont les élus du territoire de la Sambre-Avesnois qui aspirent à la réalisation d'un troisième volet. Plusieurs axes se dégagent sur ce troisième volet : la mobilité, le développement économique, la gestion des déchets, la dépollution de friches, essentielle pour assurer la continuité des projets de développement économique, dans le respect, bien sûr, des règles de la ZAN.

A ce sujet, plusieurs dossiers commencent à animer le paysage local : la question d'un projet de *gigafactory*, mais qui n'est pas très clair, sur l'aérodrome de la Salmagne, 80 hectares plus 40 hectares de terres agricoles éventuellement prévus pour créer un terrain d'atterrissage à une activité économique, qui n'est pourtant pas encore très précise. La question aussi de la gestion des déchets sur le territoire de la Sambre-Avesnois, avec la réorganisation, puisqu'une grande partie des déchets des collectivités locales sera transférée au SIAVED de Douchy-les-Mines, le seul centre à avoir une certification Citéo. Cependant, le centre de Douchy n'est pas encore calibré pour accueillir les déchets de la Sambre-Avesnois. Il y a donc un problème ici. Une alerte est lancée par plusieurs élus locaux.

La question est de savoir si, dans la future mouture que les élus locaux souhaitent sur le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, on peut intégrer, dans une discussion avec l'Etat, ces enjeux de dépollution des friches. Il y a également la question de l'amiante. Je me suis rendu la semaine dernière à la rencontre de l'association ALDEVA Sambre-Avesnois, qui lutte pour aider les victimes de l'amiante. Elle se réjouissait de l'arrivée d'Europlasma sur le territoire régional, qui va permettre de trouver une solution à la destruction définitive de l'amiante. Maintenant, il faut organiser la collecte sur le territoire. La région, je le dis, a un rôle de pilotage en matière de collecte des déchets dangereux et des déchets amiantés. Il faut qu'elle prenne ce rôle, qu'elle s'en saisisse pour alimenter cette future usine Europlasma, qui sera située, je l'espère, si cela se confirme, à Leffrinckoucke.

Il y a donc des enjeux. Il y a aussi la question des services publics. Il ne faut pas que la Sambre-Avesnois se désertifie de ce point de vue. Il y a des inquiétudes sur le regroupement de plusieurs officines publiques à Valenciennes (l'inspection du travail, la médecine du travail, etc.). Soyons vigilants pour que, dans la prochaine mouture du pacte de Sambre-Avesnois-Thiérache, ces éléments puissent figurer.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD. Non ?

Monsieur LECA.

M. LECA : Non, mais on s'est un peu éloigné du pacte, tel qu'il est aujourd'hui prévu et tel qu'il devra se redéfinir potentiellement à l'avenir. Cela impliquera des tours de table.

Sachez que, évidemment, vous l'avez compris, l'attention de la région pour cette partie du territoire régional est toujours aussi importante. Le montant des subventions versées en témoigne. Vous avez parlé d'un certain nombre de projets de développement économique, sur lesquels vous parlez à chaque fois d'imprécisions, etc., mais c'est tout de même très mal connaître comment fonctionne les projets d'installation d'entreprises, la capacité à évaluer la réalité des besoins de consommation, les efforts que nous faisons pour identifier des terrains qui artificialisent le moins possible de terrains. Tout cela est un vrai travail extrêmement exigeant, que la région mène et que nous faisons en concertation avec les territoires.

Faites-nous un tout petit peu confiance. Je vous assure que le travail est mené sérieusement et que nous ferons tout pour qu'aucun territoire de la région ne soit abandonné dans sa volonté de développement, en particulier économique.

Vote sur la délibération n° 2024.00209

Adoptée à l'unanimité

2024.00247 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Une prise de parole de Madame SADOUNE, que l'on n'avait pas inscrite.

MME FOURÉ, Présidente : Allez-y, Madame.

MME SADOUNE : Merci, Madame la Présidente.

Mon intervention, puisque l'occasion m'est donnée de saluer ce qui est fait et ce qui a été contractualisé dans le cadre du renouveau pour le bassin minier. En tant qu'habitante du bassin minier, je ne peux que me réjouir de ce que l'on apporte à nos territoires, qui ont largement donné pour le développement de notre région et de notre pays plus largement, voire au-delà, à l'échelle de l'Europe. Néanmoins, je ne peux voir passer cette délibération sans avoir une pensée attristée, qui m'est rappelée par le 29^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement en France. Nous célébrons aujourd'hui les 70 ans de l'appel de l'abbé Pierre. L'état du logement en France est catastrophique.

Vous me direz : « *Oui, mais ce n'est pas une politique régionale. C'est d'abord une compétence de l'Etat.* » Bien entendu, je n'en disconviens pas. Néanmoins, au vu de ces chiffres, que je ne vous ferai pas l'affront de citer à nouveau aujourd'hui – j'espère que tout le monde a pu observer ce que contenait ce rapport –, nous sommes, en tant que pouvoirs publics, interpellés par cette fondation. Nous ne pouvons pas rester silencieux face à ce mal-être, qui ne va qu'accroître à coups de baisse considérable des APL, de baisse de moyens aux bailleurs sociaux, de complexité administrative pour rénover et éviter les passoires thermiques.

Nous pourrions nous pencher, de manière transpartisane, d'une part, faire un gros plan sur la situation en la matière dans la région des Hauts-de-France, qui n'est pas épargnée par ce fléau. Au-delà de l'Union régionale des HLM, qui a pour objet l'habitat social, il y a aussi des propriétaires privés précaires, des jeunes étudiants, des actifs ou non, des retraités... Bref, aucune tranche de la population n'est épargnée par ce fléau. Nous pourrions essayer de nous pencher sur un schéma régional pour le logement.

Je suis quelqu'un de sensible, d'une part, à l'action de l'Abbé Pierre en hiver 1954, mais aussi tout au long de sa vie. Il a lutté contre la précarité. Je suis sensible à l'action de la fondation, qui porte le flambeau de cette lutte. Nous ne pouvons pas rester sans voix, et tenter d'apporter une réponse, qui pourrait nous permettre de sortir de cette précarité, qui ne va pas faciliter la vie de l'ensemble de nos concitoyens à court terme.

Vote sur la délibération n° 2024.00247

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

09 Prospective et stratégies territoriales

2024.00618 - Modalités de concertation publique sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France liées aux évolutions législatives (SRADDET)

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a adopté en urgence cette délibération sur le SRADDET, notre schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France. Il est toujours bien de rappeler les acronymes de temps en temps, sinon on parle entre nous. En Séance plénière, on a eu le rapport d'information concernant les modifications proposées sur différents volets, à la suite de lois. On y reviendra sur le fond, bien sûr, et l'on donnera notre avis, comme on l'a déjà fait en Séance plénière.

Simplement, ici, ce sont les modalités de consultation du public que nous trouvons insuffisantes, avec un budget insuffisant. La consultation se fera sur le site internet de la région, sur les réseaux sociaux, quelques publications légales, mais pas plus. Sur un schéma qui concerne tous les habitants de notre région, tous les territoires, sa viabilité, son avenir, son développement économique, etc., cela nécessiterait une consultation un peu plus organisée, plus participative que ce que vous nous proposez ici en urgence, avec un budget réduit. Nous voterons, bien sûr, cette délibération, mais on aurait pu aller au-delà, comme cela peut se faire dans d'autres consultations publiques.

MME FOURÉ, Présidente : Daniel LECA.

M. LECA : D'une part, vous dites « présentée en urgence ». On la présente en urgence, car on a eu des contraintes de calendrier. Ce n'est pas parce que l'on n'aurait pas été prêt sur la délibération en tant que telle. Je le précise.

Simplement, on respecte les règles. On s'assure que la consultation se fasse dans de bonnes conditions. Je ne doute pas que, en plus de ce que nous allons réaliser dans le cadre de cette consultation, il y aura par ailleurs d'autres articles de presse, des prises de position. Rassurez-vous, vu le nombre de sollicitations que je reçois pour expliciter le choix régional, je ne doute pas qu'il y aura de la communication en plus. Naturellement, les avis seront recueillis selon les considérations légales en vigueur. Nous vous assurons que cette consultation sera la plus large possible. Sachez, en tout cas, qu'il n'y a pas malice ici. Il y a juste un respect strict de la loi.

Vote sur la délibération n° 2024.00618

Adoptée à l'unanimité

03 Rénovation urbaine

2024.00098 - Prolongation de délais - Rénovation Urbaine

Vote sur la délibération n° 2024.00098

Adoptée à l'unanimité

04 Logement

2024.00006 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE est inscrite. D'accord.

Vote sur la délibération n° 2024.00006

Adoptée à l'unanimité

2024.00040 - Dispositif d'accompagnement des programmes d'activités des Conseillers France Rénov' pour l'année 2024

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HUTIN est inscrit.

M. HUTIN : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, on va parler encore une fois de rénovation énergétique. On vient de parler du schéma régional d'aménagement du territoire (SRADDET) – merci, mes chers collègues. Ici, on parle de rénovation. Il y a aussi un volet important de ce schéma. Dans les trois délibérations qui vont suivre, des dispositifs existent. Simplement, notre engagement à la fois politique et financier, cela va souvent de pair, n'est pas à la hauteur de nos engagements et des enjeux.

Je rappelle, d'abord, que les secteurs résidentiels et tertiaires représentent 39 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons, dans notre SRADDET, un objectif régional de 70 % de bâtiments isolés d'ici 2030. Nous en sommes très loin. Dans notre région, nous sommes les champions des passoires thermiques : 2 fois plus que dans le reste de la France, 40 % des logements sont des passoires thermiques, soit 1 150 logements. J'ai fait quelques ratios. J'aime bien calculer. Monsieur le Vice-président aux Finances sait que je fais mes propres calculs à partir des données. Au rythme actuel des différents dispositifs, nous ne serons pas prêts en 2030, mais plutôt en 2100, en matière de rénovation, d'avoir rénové quelques logements. Si je regarde d'autres critères, par

exemple, le Passeport énergétique du logement – qui est un nouveau dispositif, il est vrai, mais qui apporte une rénovation après un audit thermique conséquent –, il nous faudrait 3 000 ans de plus. Je n'ai pas encore les chiffres, mais je les aurai certainement pour la prochaine réunion, sur les copropriétés.

Tout cela pour vous dire qu'il nous faut vraiment un plan ambitieux de rénovation énergétique. Les enjeux actuels, on les connaît, on en a parlé, c'est aussi la précarité énergétique. C'est aussi le secteur du bâtiment, qui souffre actuellement sur le plan économique, à la suite de la baisse de la construction due à l'inflation, notamment des taux d'intérêt. On a un secteur qui a besoin de travail. On a un besoin du côté des usagers. On a les outils. Il serait bien que l'on puisse mettre tout cela autour de la table et avoir vraiment une ambition pour cette région en matière de rénovation énergétique.

MME FOURÉ, Présidente : Merci. Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller régional, d'abord, la région intervient à sa juste mesure. Elle intervient à la fois, vous l'avez vu dans les différentes délibérations, en lien avec les politiques contractuelles, je pense évidemment au bassin minier, à la Sambre-Avesnois avec le pacte SAT. Ce sont les bailleurs. Elle intervient aussi dans le logement privé, avec les diagnostics énergétiques. Vous en avez parlé. Bref, on intervient dans tous les domaines, en lien avec la politique REV3, pour éviter toutes ces passoires thermiques. Monsieur le Conseiller régional, on peut toujours faire plus, mais le budget du Logement à la région, il faudrait alors des milliards.

Vote sur la délibération n° 2024.00040

Adoptée à l'unanimité

2024.00114 - Prolongation du dispositif d'Aide à la Rénovation Energétique des Logements privés (AREL) pour l'année 2024

MME FOURÉ, Présidente : Il y a un *errata* et un *addenda*, me signale-t-on. On va donc prendre en considération ces éléments. Pas d'observations ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00114

Adoptée à l'unanimité

2024.00116 - Prolongation de l'expérimentation du Passeport Energétique du Logement (PEL) pour l'année 2024 (délibération modificative) et rapport d'information

Vote sur la délibération n° 2024.00116

Adoptée à l'unanimité

2024.00205 - Engagement de la région Hauts-de-France au titre de l'acte II du Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois-Thiérache (SAT) au titre du logement social - Décision de subvention

Vote sur la délibération n° 2024.00205

Adoptée à l'unanimité

05 Troisième Révolution industrielle

01 Energies et transitions énergétiques

2024.00061 - Prise de participation de la SEM ENERGIES Hauts-de-France dans 2 projets de production d'énergies renouvelables

Vote sur la délibération n° 2024.00061

Adoptée à l'unanimité

2024.00207 - Cotisation pour l'année 2024 à l'association France Hydrogène (ex. Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible - AFHYPAC-)

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur TANGUY est inscrit.

M. TANGUY : Merci, Madame la Présidente.

Ce sera très rapidement une remarque générale, que nous avons déjà faite l'année dernière. Nous savons tous qu'il faut trouver des économies et que l'argent public se fait rare. La croissance ralentit. Bercy va annoncer la nécessité de trouver encore 10 milliards d'euros. Je dois dire que payer une cotisation, aussi modeste soit-elle, à ce genre d'organisme... Non pas que nous n'encourageons pas le développement de l'hydrogène. En effet, Marine LE PEN, dès 2005, était la première, sur le plan politique, à voir le potentiel de cette énergie. Cependant, je ne conçois pas et nous ne comprenons pas l'intérêt de cotiser d'une manière aussi importante. France Hydrogène reçoit beaucoup de subventions de l'Etat. Il y a donc un effet redondant qui explique, ici ou là, la dérive des finances publiques.

Il est grand temps que l'on trouve des économies. Je profite de cette intervention pour ne pas les multiplier. Une fois encore, le groupe Rassemblement National est à votre disposition pour faire une revue des dépenses, notamment toutes ces cotisations et ces subventions que nous versons à tant d'institutions, sans que le retour pour le contribuable semble évident, pour ne pas dire autre chose.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Nous ne sommes pas contre l'hydrogène, mais il faut envoyer des signaux, il faut trouver des économies et de nouvelles sources d'argent public.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Frédéric MOTTE, non ? Pas de remarque ?

Vote sur la délibération n° 2024.00207

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00231 - Avenant 2024 à la convention pluriannuelle FRATRI 2023-2027

Vote sur la délibération n° 2024.00231

Adoptée à l'unanimité

2024.00239 - Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 4 porteurs (Commune d'Annay sous Lens, Commune de Beaufort, Syndicat d'Eau du Dunkerquois et SA Flamme Assainissement)

Vote sur la délibération n° 2024.00239

Adoptée à l'unanimité

2024.00278 - Salon HYVOLUTION 2024 du 30 janvier au 1er février 2024 à Paris Expo porte de Versailles - Pavillon collectif Hauts-de-France – Liste des participants

Vote sur la délibération n° 2024.00278

Adoptée à l'unanimité

2024.00290 - FRATRI- financement de 13 projets « Energies renouvelées, stockées et partagées » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2024.00290

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00291 - Avenant 1 à la convention de partenariat conclue dans le cadre de l'Assistance Technique pour le projet LIFE LoCaRB et Avenant 1 à la convention attributive de la subvention européenne LIFE LoCaRB

Vote sur la délibération n° 2024.00291

Adoptée à l'unanimité

02 Economie circulaire

2024.00115 - FRATRI - Financement de 3 projets « nouveaux modèles économiques et de consommation » relatifs à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2024.00115

Adoptée à l'unanimité

04 Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2024.00285 - Dispositif Génération+ rev3 : soutien à 4 projets

Vote sur la délibération n° 2024.00285

Adoptée à l'unanimité

2024.00286 - Soutien au Festival PROVOX régional 2024

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Merci, Madame FOURÉ.

Cette délibération est bonne pour notre démocratie, bonne pour l'engagement, bonne aussi pour le moral des jeunes. En effet, on sait que, bien souvent, l'engagement citoyen dans la cité est un bon médicament au mal-être. Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire des Hauts-de-France, qui regroupe beaucoup d'associations régionales, fait un travail remarquable. C'est lui qui est à l'origine de cet événement, le festival Provox, auquel les élus ont été largement invités, pour témoigner et échanger avec les jeunes. Il est important d'y participer. Cela permet de faire connaître notre institution, qui a des compétences importantes, mais qui est souvent éloignée de ces publics, qui la connaissent peu, qui la connaissent mal, hélas.

Ce projet, qui consiste à placer l'individu au cœur de l'action citoyenne, avec un objectif émancipateur de transformation sociale et démocratique, nous le partageons. Nous le partageons et c'est positif, il faut le dire, de voir la région s'investir dans cet événement. Même si l'on peut toujours faire mieux, 2 400€ euros, c'est déjà un geste. Toutefois, c'est un geste que l'on aimerait plus vigoureux.

Je voulais terminer mon intervention par une question. Un sujet a été évoqué, c'est la création d'un parlement régional des jeunes. Comment cela va-t-il s'articuler avec l'activité actuelle du CRAJEP ? Cela ne va-t-il pas le supplanter ? Il faut souhaiter que cela s'articule bien et qu'il n'y ait pas de concurrence et de déshabillage du CRAJEP au profit d'un parlement. Les deux se justifient, doivent être complémentaires, mais il faut que l'on trouve la bonne jonction.

MME FOURÉ, Présidente : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci.

Tout d'abord, il s'agit aujourd'hui d'un financement complémentaire dans le cadre de la Troisième Révolution industrielle. Bien sûr, Provox et le CRAJEP font l'objet d'autres financements. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais c'est, de mémoire, 80 000 euros annuels pour le CRAJEP, notamment avec l'action Provox, ce grand festival. J'invite tous les élus disponibles à se rendre à ce superbe événement, qui permet de recueillir la parole des jeunes.

Il y a en effet une réflexion – c'est simplement une réflexion – autour d'un conseil régional des jeunes ou d'une autre instance, aussi en lien avec le CESER, qui a lui-même son instance de concertation des jeunes, également avec le CRAJEP. L'idée n'est pas de faire doublon ou redondance. Si l'on crée quelque chose, il s'agit d'être complémentaire. Bien évidemment, je te remercie pour les propos constructifs. On réfléchit bien à créer quelque chose qui soit complémentaire et non redondant, afin que chacun ait un rôle bien précis dans l'information et la concertation jeunesse.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00286

Adoptée à l'unanimité

2024.00289 - FRATRI- financement de trois projets « Stratégies régionales et territoriales » relatif à la démarche REV3

Vote sur la délibération n° 2024.00289

Adoptée à l'unanimité

2024.00370 - Participation de la région au projet GEAR UP ! sélectionné dans le cadre du programme Development Education and Awareness Raising (DEAR) de la Commission Européenne

Vote sur la délibération n° 2024.00370

Adoptée à l'unanimité

05 Mobilité décarbonnée

2024.00032 - Mobilité décarbonnée - Reconduction pour 2024 de la délégation par le département de l'Aisne de sa compétence pour l'octroi aux particuliers de sa participation financière au dispositif d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence

MME FOURÉ, Présidente : Madame DELLI est inscrite.

MME DELLI : Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Cette délibération me pose un véritable problème, puisque l'on parle de « mobilité décarbonnée ». Nous sommes ici en Picardie. La Picardie est la championne de la production de betterave. La France est le premier producteur européen de sucre. C'est avec cela que l'on crée notamment du bioéthanol. C'est là où cela devient très important : dans notre région, le transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. C'est le seul qui ne réduit pas ses gaz à effet de serre. Le transport routier pollue de plus en plus l'air. C'est le premier impact.

Deuxième impact, c'est la hausse des coûts des carburants, qui est terrible aujourd'hui. Elle est liée au portefeuille des habitants et au pouvoir d'achat. Autre volonté, malheureusement, le bioéthanol, c'est de la production continue et de l'utilisation massive d'eau, de pesticides, d'herbicides et de fertilisants. En gros, l'éthanol part d'un principe assez simple : il part de produits à destination alimentaire, pour devenir un aliment pour les voitures.

Mes chers collègues, je pense que tout le monde a réagi la main sur le cœur lors du conflit des agriculteurs. Allons-nous, dans notre région, envoyer le signal que, à l'heure où les agriculteurs ont des difficultés, à l'heure où nous sommes confrontés à une concurrence totalement terrible, nous allons demander de continuer à faire de l'agriculture pour des voitures demain ? C'est la raison pour laquelle je suis absolument contre cette délibération. Je ne crois pas en l'avenir du bioéthanol. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande également de la rejeter, pour pouvoir réellement préparer la mobilité de demain, qui sera décarbonnée. Demain, la mobilité décarbonnée, ce n'est pas de pleurer sur des agrocarburants, que l'on n'aura pas la capacité de faire, mais de véritablement intervenir et investir sur des alternatives concrètes, dans des mix énergétiques beaucoup plus importants et concrets.

Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

On va passer au vote. Frédéric MOTTE veut dire un mot avant ?

M. MOTTE : De toute façon, vous avez failli tuer la filière bioéthanol, puisque, avec les « ni-ni », vous étiez en train de tuer la filière betterave. Dans toutes nos solutions, on sait bien que, dans les enjeux de décarbonation, ce sera un mix. Il y a des points de passage, des étapes. Le bioéthanol trouve toute sa place dans un mix énergétique. C'est tout.

Vote sur la délibération n° 2024.00032

Adoptée à la majorité

2024.00039 - Mobilité décarbonée - Reconduction pour 2024 de la délégation par le département de la Somme de sa compétence pour l'octroi aux particuliers de sa participation financière au dispositif d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence

Vote sur la délibération n° 2024.00039

Adoptée à la majorité

07 Europe, fonds structurels

01 Actions européennes

2024.00144 - Financement des actions de communication européenne

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur TANGUY est inscrit.

M. TANGUY : Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, une fois encore, je veux bien que l'on dépense de l'argent public sans compter et que l'on vienne ensuite pleurer auprès de l'Etat, pour compenser de l'argent que l'Etat n'a pas non plus. A la fin, tout cela se transforme en dettes, en déficit public. Je rappelle que nous avons... enfin, pas nous ; la « Macronie » affiche le pire déficit public de l'histoire de France, en dehors du COVID : - 170 milliards d'euros. Nous arrivons à 3 100 milliards de dettes et cela ne semble inquiéter personne, en dehors des élus du Rassemblement National. On continue à dépenser de l'argent que personne n'a, puis à « tondre » les Français.

Ainsi, 300 000 euros pour faire de la propagande, en plus, en période électorale, sur des actions qui n'intéressent personne, à part les technocrates qui se font « mousser » avec l'argent des Français, cela suffit ! Au-delà de ma consternation sur le fait que nous sommes tous des élus d'un Etat en faillite, il n'y a que la gauche qui semble croire que l'argent pousse sur les arbres, alors que l'on a 46 % de prélèvement obligatoire dans notre pays, 55 % du PIB qui part en dépenses publiques. Continuer à dépenser sans compter et à dire que l'on vit dans une période d'austérité, n'importe quoi ! Comment, avec les taux de prélèvement obligatoire et le taux de dépenses publiques, peut-on parler d'austérité ? Tout cela est grotesque.

D'un côté, on a une gauche grotesque, qui fait croire que l'on est dans une austérité, alors que l'on a des records de déficits partout, que la France est en triple déficit, déficit extérieur, déficit public, déficit des balances des paiements, et l'on continue à dépenser sans compter. A un moment, stop ! Nous nous opposerons à cette dépense, non seulement parce qu'elle n'est pas pertinente, mais surtout parce que : quand va-t-on commencer à faire des économies et à respecter l'argent des Français ?

MME FOURÉ, Présidente : On va passer au vote. Daniel LECA.

M. LECA : Juste un mot pour dire que les 300 000 euros, c'est de l'argent qui est rendu obligatoire par l'utilisation des fonds européens. Je suis extrêmement impatient de regarder avec beaucoup de vigilance l'ensemble de vos amendements, surtout le projet de Marine LE PEN, pour pouvoir faire les comptes. On verra si vous avez pris en compte le fait que l'on est effectivement en faillite. Lorsque je vois les propositions et le coût des propositions du Rassemblement National, si tant est que vous en fassiez de temps en temps, à chaque fois, ce sont des coûts qui sont indécents. On ne manquera donc pas de tenir les comptes, nous aussi.

Vote sur la délibération n° 2024.00144

Adoptée à la majorité

2024.00237 - Affectation des crédits 2024 dans le cadre de l'accueil de partenaires et organisation de réunions relatives aux actions européennes

Vote sur la délibération n° 2024.00237

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Programmation européenne

2024.00226 - Modification du budget de la subvention de fonctionnement 2023 accordé à l'Association Interphaz

Vote sur la délibération n° 2024.00226

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 7 :

Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 Culture

01 Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.00152 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Cinéma, Musique, Livre et Lecture et billetterie 2024 de l'opération Lycéens et apprentis au cinéma

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Très rapidement, Madame FOURÉ, un petit commentaire sur l'association Diaphane, qui intègre dans...

MME FOURÉ, Présidente : C'est juste après, Diaphane. Excusez-moi. Je suis sur la 152.

M. POIX : Il a dû y avoir un saut de ligne, puisque je souhaitais intervenir sur la délibération suivante.

MME FOURÉ, Présidente : D'accord.

Vote sur la délibération n° 2024.00152

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00153 - Association Diaphane : Programme d'action annuel 2024 et Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2025 - secteur artistique professionnel (axe 1)

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX, je vous donne la parole.

M. POIX : Je recommence.

Association Diaphane, qui intègre dans sa pratique des orientations et des actes durables : mobilité des artistes, matériaux utilisés durables, association des habitants, maîtrise de la consommation d'énergie, alimentation responsable... Bref, un modèle de ce qu'il faut faire dans le domaine associatif, pour s'adapter aussi aux enjeux de notre temps. Une démarche qui s'inscrit aussi pleinement dans le fil rouge REV3, qui s'applique également, on le constate ici, aux associations qui l'ont intégré dans leurs pratiques. Il faut donc s'en inspirer pour l'intégrer dans toutes nos politiques régionales, encore plus en avant.

C'est un beau projet, qui nous rappelle que l'association crée de l'emploi : 7 ETP jusqu'en 2023, maintenant 8 grâce à cette entreprise... association – lapsus –, 1 service civique, 3 apprentis ou stagiaires. Pour un rappel important, notre région est la 7^e en matière d'emplois associatifs, avec plus de 30 000 personnes qui travaillent dans ce secteur. Il nous convient donc de continuer à le soutenir.

Un point qu'il nous faut veiller à régler, c'est le déséquilibre territorial. En effet, la métropole lilloise regroupe 40 % des emplois culturels. Diaphane n'est pas implantée dans cette métropole, ce qui va dans le bon sens. Son soutien est nécessaire. Il faut continuer à soutenir les associations, les têtes de file, les chefs de pont, pour créer un maillage homogène de ces associations culturelles, qui créent de l'emploi sur tout le territoire ; en plus, des emplois qui ne sont pas délocalisables et qui durent.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00153

Adoptée à la majorité

2024.00154 - Programmes d'action annuels 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Arts Visuels

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'observations ? Allez-y.

MME FLAMANT : Si vous pouvez nous accorder quelques votes divisionnaires.

Pour la délibération 154, on va prendre une position contre pour les opérations 1, 2, 3 et 5.

Vote sur la délibération n° 2024.00154

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2024.00155 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Spectacle Vivant

MME FLAMANT : Encore un vote divisionnaire : on va s'abstenir pour l'opération n° 1 et l'on se mettra en position contre pour les opérations 2, 3 et 9.

MME FOURÉ, Présidente : C'est bon ? Il n'y avait pas d'observations autrement ? (*non*)

Vote sur la délibération n° 2024.00155

Adoptée à la majorité

2024.00156 - Association Office National de Diffusion Artistique : Convention d'application financière 2024 - aides ciblées (axe 1)

Vote sur la délibération n° 2024.00156

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00157 - Financement des chaînes de télévision locale pour l'année 2024 - aides ciblées (axe n°2)

MME FOURÉ, Présidente : Vote divisionnaire ?

MME FLAMANT : Non.

MME FOURÉ, Présidente : Qui est contre ?

M. POIX : J'avais un petit mot à dire.

MME FOURÉ, Présidente : Pardon.

M. POIX : Je ne vais pas revenir sur le soutien que nous avons apporté de façon presque unanime aux salariés et journalistes de France Bleue. Ils sont sous le coup d'une réorganisation de leur grille, qui va être catastrophique pour la qualité de l'information régionale. Même au niveau national, cela aura des impacts.

Peut-être une suggestion que j'avais pu produire dans le passé, c'est que les aides, que nous versons aux différents médias régionaux, puissent s'accompagner, de la part de la région, de recommandations, notamment d'associer ces médias à un plan régional de lutte contre les *fake news*, contre la désinformation. C'est un combat. Il serait intéressant, non de conditionner, mais de corréler ces aides à un engagement de la part de ces médias à s'engager, au contact des lycées, sur un plan régional anti-*fake news*. C'est maintenant un combat de société, puisque l'éducation aux médias doit rentrer pleinement dans le champ scolaire, mais aussi dans le champ public. C'est une suggestion que je reformule et que je laisse sur la table.

MME FOURÉ, Présidente : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci.

Tout d'abord, de nombreuses associations, que nous pouvons soutenir, interviennent déjà dans ce champ, notamment en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Sachez que, sur ces médias, c'est déjà dans les contrats d'objectifs que nous avons avec eux. Il y a notamment la lutte contre les *fake news* à travers l'éducation aux médias. C'est, en effet, un axe essentiel, mais c'est déjà rappelé dans les contrats d'engagement.

Vote sur la délibération n° 2024.00157

Adoptée à l'unanimité

2024.00158 - Institut Français (EPIC) : Affectation annuelle 2024 - aides ciblées (axe 1) dans le cadre de la convention de partenariat 2024/2026

Vote sur la délibération n° 2024.00158

Adoptée à l'unanimité

2024.00159 - Soutien à la diffusion de spectacles sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Hauts-de-France en Avignon 2024 et affectation des crédits pour le déploiement, en 2024 du partenariat avec le Festival d'Avignon et l'organisation de l'édition 2024 des Rencontres du Spectacle vivant en Hauts-de-France (axe 1)

MME FOURÉ, Présidente : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Madame la Présidente.

La pièce de théâtre de Rébecca CHAILLON, présidente de l'association, *Carte noire nommée désir*, cette grosse femme noire qui embroche des bébés blancs et la polémique qui a retenti autour de ce spectacle ne vous ont aucunement interpellés quant au rayonnement de la culture des Hauts-de-France en Avignon. Monsieur DECOSTER trouve cela tout à fait légitime et très culturel, puisque sa défense est de dire qu'elle embroche également des bébés noirs, donc tout va bien. La région continue sur sa lancée de faire rayonner une culture qui n'est pas celle des Hauts-de-France, comme on peut le voir dans le spectacle intitulé *Jeanne*, de Yan ALLEGRET, créé au centre pénitentiaire de Laon, avec la Compagnie Lucioles, dont l'œuvre intitulée *Battements d'Est* est très politiquement positionnée, puisqu'elle rassemble un chœur de femmes nostalgiques de l'ex-Yougoslavie, où les comédiens ne dansent pas, mais se battent, et où des adolescents rappent pour défendre les droits des Roms, et pour laquelle la région débourse 25 000 euros.

Une autre perle, candidate au rayonnement de la culture des Hauts-de-France en Avignon, n'est autre que l'association La Baraque Liberté, dirigée par Caroline PANZERA, ancienne collaboratrice du Théâtre du Soleil en Afghanistan, qui s'est rendue à Kaboul pour former une centaine d'acteurs afghans, que vous financez à hauteur de 24 000 euros. Il y a aussi l'association Superamas, qui s'affirme non pas sur un plan régional, mais comme un collectif résolument européen, très ancré dans le paysage artistique international, dont la neutralité politique laisse, encore une fois, beaucoup à désirer, et pour laquelle vous accordez une subvention de 20 000 euros.

Il est bien dommage que tous ces spectacles, candidats à l'opération Hauts-de-France en Avignon, ne soient pas exclus du Pass Culture, comme l'est actuellement la pièce de Bernadette Soubirous, où 8 000 jeunes n'ont pas pu se rendre. Non, l'argent des habitants des Hauts-de-France n'a pas vocation à financer des spectacles complètement ahurissants d'indécence, servant la propagande d'une politique idéologique « wokiste » et raciale, au travers de contenus tout aussi inappropriés, totalement décalés de notre culture régionale. Dans cette première délibération d'appel à projets des Hauts-de-France en Avignon, la dépense de la région s'élève déjà à 213 000 euros. C'est pourquoi, par respect envers les habitants des Hauts-de-France, nous resterons, comme à l'habitude, en opposition face à ce gaspillage d'argent public.

Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : D'autres observations ? Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : J'avais prévu d'intervenir sur cette délibération.

Encore une fois, avant de rentrer dans le détail du sujet et de ce qui vient d'être dit, un petit détail technique sur la première compagnie. Dans le tableau, il y a un problème, puisqu'il y a des dépenses qui sont dans les recettes. Regardez un peu. A mon avis, il faut modifier le tableau sur la première compagnie concernée.

Sur le fond, ce qui vient d'être dit est tout à fait scandaleux ; « *grosse femme noire* », cela doit être noté au compte rendu. C'est scandaleux de tenir de tels propos dans cette assemblée. C'est irrespectueux, c'est tout ce que l'on veut. Bref, c'est potentiellement raciste, franchement, mais on est habitué sur ce sujet de la culture, malheureusement, car cela revient systématiquement.

J'ai regardé l'intégralité des programmes proposés. En tant qu'écologistes, on pourrait se dire : « *Tiens, il y a un spectacle qui s'attaque à la naturopathie* », qui est plutôt une tendance proche des écologistes. On n'en a rien à faire, en réalité. La culture, la création culturelle a vocation à faire bouger les lignes, à créer de l'imaginaire, à choquer parfois, à dire des choses. A un moment donné, quelle est la société où l'on contrôlerait le contenu même de ce que les pièces de théâtre, les artistes, les acteurs, les actrices ont à dire à une société et ce qu'elle renvoie en miroir ? Cette société, c'est la Corée du Nord, ce sont des sociétés que l'on a connues au milieu du XXe siècle et que l'on n'a strictement pas envie de voir apparaître ici, maintenant.

Ce projet Hauts-de-France en Avignon, on le soutient totalement. Je rappelle qu'il est aussi lié à l'histoire de la région Nord – Pas de Calais et à Marie-Christine BLANDIN, notamment. C'est un soutien à la production artistique régionale. Sans ce programme, énormément de compagnies artistiques n'auraient pas les moyens de produire tout au long de l'année et de véhiculer, malgré ce que vous en dites, une image dynamique, productrice culturellement dans la région. On en a besoin. Merci à eux et merci à la région de soutenir ce beau programme.

(applaudissements)

Vote sur la délibération n° 2024.00159

Adoptée à la majorité

2024.00313 - Convention-cadre du contrat de filière livre en région Hauts-de-France 2024-2026 entre le CNL, l'Etat et la région, Convention d'Application opérationnelle et financière 2024 et règlements d'intervention (axes 1 et 2)

MME FOURÉ, Présidente : Madame FLAMANT, vote divisionnaire ? Non. Intervention ? C'est la même que précédemment, j'imagine. Non, c'est bon ?

Monsieur COUSIN, vous étiez inscrit.

M. COUSIN : Il est tard, on va donc faire assez bref.

Je recommande à toutes les conseillères et tous les conseillers régionaux de cet hémicycle de lire cette convention. Elle est très instructive, notamment sur des cartographies proposées de présence de librairies. Vous savez que le secteur de la librairie est en grosse difficulté en région. Ce n'est pas propre à la région des Hauts-de-France. Avoir une librairie et vendre des livres, dans un contexte qui est celui de la numérisation, de la vente à distance, avec de très grosses structures, c'est très compliqué. Je connais un certain nombre de libraires qui font un choix presque philosophique de faire ce travail. Ils ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

La cartographie est intéressante. Lorsque l'on regarde les différents départements de la région, on se rend compte que le nombre de librairies est assez réduit. Ils ne maillent pas l'intégralité des départements de la région, ce qui est tout à fait normal. C'est d'ailleurs un point souligné par cette convention.

J'aimerais mettre un autre focus, qui est celui des auteurs et des autrices. Vous le savez, aujourd'hui, les écrivains et écrivaines, qui sont dans de grandes maisons d'édition françaises de la région et qui vendent des milliers d'ouvrages en France, ont du mal à vivre de leur travail. Il existe un statut dans le milieu de la culture, qui est celui de l'intermittence. C'est un très beau statut, qui permet à la création d'être vivace. Il n'existe pas pour les auteurs et autrices. Très souvent, le fait d'écrire est très compliqué, puisque l'on est obligé d'avoir un travail à côté, y compris lorsque l'on est dans une grosse maison d'édition. Le problème est bien visible dans cette convention, il est identifié. Il y a plusieurs pistes, il y a des pays qui le font. On pourrait, par exemple, étudier le fait d'acheter. On a des lycées et des médiathèques dans nos lycées. On pourrait s'engager, par exemple, à acheter les livres d'un certain nombre d'auteurs connus, réputés, qui font en plus une belle presse à la région, pour permettre d'avoir des revenus et, pour l'édition et les auteurs, d'avoir un peu de visibilité.

En tout cas, c'est une convention très intéressante.

MME FOURÉ, Présidente : On passe au vote... Non.

Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Une seconde. Merci, Madame la Présidente. Vous aviez lancé le vote tout à l'heure, je ne suis pas intervenu. Juste pour un mot.

Lorsque l'on est élu, on a un devoir, c'est de dire en général ce que l'on pense, que cela plaise ou non à nos adversaires politiques. Les uns et les autres peuvent le faire, cela s'appelle la démocratie.

Alors, que ma collègue ait une opinion sur un certain nombre de spectacles ou ce que vous appelez de la culture, elle a le droit de l'avoir. J'entends sur les bancs d'en face, Monsieur COUSIN, vous dites parfois des choses qui sont intéressantes. Vous avez le droit d'avoir le regard qu'il vous plaît, mais Madame FLAMANT, comme moi-même ou d'autres avons le droit d'analyser d'une autre manière. Ainsi, pardonnez-nous, mais vous n'avez pas à tenir vous-même les propos que vous avez tenus. C'est scandaleux !

Monsieur COUSIN, nous supportons... Cela s'appelle la démocratie. Nous supportons vos hérésies sur le climat.

(brouhaha)

Je vous engage à aller voir un documentaire sur France 5. Vous voyez, ce n'est pas une chaîne du Front National ou du Rassemblement National. Il y avait une émission sensationnelle sur le refroidissement, sur les glaciations différentes ou le réchauffement. Je peux vous assurer que j'ai passé la moitié de la nuit à regarder l'ensemble, car c'était intéressant. Chacun a aussi son opinion.

Nous supportons vos hérésies, supportez nos vérités. Voilà, c'est tout.

Pardonnez-moi, Madame la Présidente, je finis.

Ce que vous oubliez, c'est que cette culture, c'est moi comme vous, d'ailleurs, ou comme d'autres, c'est le contribuable qui la paye. Alors, on a tout de même le droit d'avoir un regard différent, peut-être, du vôtre. C'est l'argent public qui paye. Si vous avez envie de faire du théâtre ou d'acheter une œuvre quelconque, ce qui vous plaît, c'est dans la sphère privée. Cependant, à partir du moment où c'est l'argent du contribuable, nous avons le devoir, nous semble-t-il, de donner notre opinion. C'est tout.

MME FOURÉ, Présidente : Je fais voter sur la délibération, puis je vous passe la parole.

Vote sur la délibération n° 2024.00313

Adoptée à l'unanimité

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur HUTIN, pour un rappel au règlement bref, s'il vous plaît.

M. HUTIN : Oui, très bien. Bref, effectivement.

Juste répondre à Monsieur GUINIOT que le racisme et la « grossophobie » ne sont pas des opinions. Lisez la Constitution.

(brouhaha)

MME FOURÉ, Présidente : Non, s'il vous plaît.

M. HUTIN : Vous n'avez pas à parler, Monsieur TANGUY.

(brouhaha)

MME FOURÉ, Présidente : Non, s'il vous plaît. La parole est brièvement...

M. HUTIN : Ce ne sont pas des opinions. Le racisme et la « grossophobie » ne sont pas des opinions.

MME FOURÉ, Présidente : La parole est brièvement à Monsieur HUTIN. Ensuite, on revient à notre ordre du jour, mais je pense que l'on a compris le sens de votre intervention.

M. HUTIN : Merci. J'aurais aussi aimé que, de votre côté, du côté de la majorité, sur de tels propos, on ne soit pas les seuls à les contredire, à rappeler le droit. C'est aussi la police de l'assemblée.

MME FOURÉ, Présidente : Je vous demanderai de me donner des leçons lorsque j'en éprouverai le besoin, Monsieur HUTIN. Merci.

02 Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.00160 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 2) - Cinéma, Musiques, Livre et Lecture

MME FOURÉ, Présidente : Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Non ?

MME FLAMANT : Il y a des votes divisionnaires, s'il vous plaît.

MME FOURÉ, Présidente : J'ai pourtant demandé qui voulait prendre la parole. Allez-y, Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Sur la délibération 160, on aura un vote divisionnaire : on sera contre les opérations 2 et 3.

MME FOURÉ, Présidente : C'est bien noté.

Vote sur la délibération n° 2024.00160

Adoptée à la majorité

2024.00161 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - opérateur structurant (axe 2) - Arts visuels et CSTI

MME FOURÉ, Présidente : Vote divisionnaire, Madame FLAMANT ?

MME FLAMANT : Non. Pour.

Vote sur la délibération n° 2024.00161

Adoptée à l'unanimité

2024.00162 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 2) - Spectacle Vivant

MME FOURÉ, Présidente : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : J'aurai une intervention et l'on aura un vote... J'attends le vote.

Pourquoi une telle disparité quant aux aides octroyées à travers notre territoire régional, dans le cadre du soutien aux spectacles vivants ? Le Théâtre d'Animation Picard, dont le siège est situé à Amiens et qui est l'une des deux seules associations picardes retenues dans cette délibération, ne reçoit que 35 000 euros, alors même que 50 000 avaient été demandés. A l'inverse, vous accordez 628 000 euros à l'association La rose des vents, mais encore 180 000 euros à l'association Le Vivat, dont les spectacles sont très engagés politiquement, puisqu'ils soutiennent et invitent, je cite, « *des artistes venus de régions du monde mises à mal par les conflits et par la montée du populisme* », le tout décrit par le biais de l'écriture inclusive, alors que notre Président avait pourtant promis de la proscrire au sein de la région.

Notre but n'est pas de vous demander de partir en croisade contre les associations prônant une idéologie gauchiste et « wokiste », ce serait peine perdue, mais de tenter de vous alerter sur les disparités criantes quant aux octrois de financements entre la Picardie et le Nord – Pas de Calais.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur SILLANI. Pardon, Monsieur COUSIN d'abord.

M. COUSIN : Cette disparité des aides votées s'explique notamment par le fait que l'on parle parfois de scènes nationales, qui sont conventionnées, et parfois d'associations plus régionales. La disparité est là. La rose des vents est une scène nationale, elle perçoit donc plus de la part de la région, ce qui est tout à fait normal.

MME FOURÉ, Présidente : Je pense que c'est ce que Monsieur SILLANI voulait dire.

M. SILLANI : Merci, Vice-président COUSIN.

(rises)

MME FOURÉ, Présidente : On peut donc passer au vote sur cette délibération. Oui, vote divisionnaire, pardon.

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : on sera contre les opérations 4 et 11.

Vote sur la délibération n° 2024.00162

Adoptée à la majorité

2024.00164 - Résidences longues de territoire et projet - développement culturel (axe 2)

MME FLAMANT : Vote divisionnaire : contre l'opération n° 10.

Vote sur la délibération n° 2024.00164

Adoptée à la majorité

2024.00166 - Projets de structures culturelles - développement culturel (axe 2) - Cinéma, Musiques

Vote sur la délibération n° 2024.00166

Adoptée à l'unanimité

2024.00167 - Projets de structures culturelles - développement culturel (axe 2) - Arts visuels

MME FLAMANT : Il y aura un vote divisionnaire de notre part : on sera contre les opérations 1 et 5.

Vote sur la délibération n° 2024.00167

Adoptée à la majorité

02 Sports

01 Rayonnement du sport

2024.00055 - Soutien aux manifestations sportives - 30 opérations - 29 bénéficiaires

MME FOURÉ, Présidente : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Vote sur la délibération n° 2024.00055

Adoptée à l'unanimité

MME FOURÉ, Présidente : Il y avait un *errata*.

2024.00124 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (6 bénéficiaires)

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE est inscrite. Non ?

Vote sur la délibération n° 2024.00124

Adoptée à l'unanimité

2024.00211 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 et 2023 (2 bénéficiaires – 2 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00211

Adoptée à l'unanimité

02 Formation et emploi sportif

2024.00005 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 18 bénéficiaires - 18 bénéficiaires pour la saison 2023 ou 2023-2024

Vote sur la délibération n° 2024.00005

Adoptée à l'unanimité

2024.00052 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2023/2024 (26 bénéficiaires, 34 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00052

Adoptée à l'unanimité

2024.00053 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (1 bénéficiaire, 2 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00053

Adoptée à l'unanimité

2024.00054 - Subvention au Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances (CREPS) de Wattignies Hauts-de-France pour la prise en charge partielle des frais de pension des sportifs inscrits en Pôles et pour l'amélioration de leurs conditions d'accueil, au titre de l'année 2023/2024

Vote sur la délibération n° 2024.00054

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00146 - Affectation des crédits 2024 au titre des dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France, Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région

Vote sur la délibération n° 2024.00146

Adoptée à l'unanimité

04 Fonctionnement de structures sportives

2024.00046 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2024 (10 bénéficiaires ; 11 opérations)

Vote sur la délibération n° 2024.00046

Adoptée à l'unanimité

05 Programme et équipement des structures sportives régionales

2024.00048 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 9 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00048

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00091 - Syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard : délibération modificative portant modification du calendrier de l'opération, prolongation d'acte juridique et prolongation de la remise de pièces

Vote sur la délibération n° 2024.00091

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00212 - Délibération modificative : changement de date de fin prévisionnelle d'opération pour les dossiers « minibus » (16 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2024.00212

Adoptée à l'unanimité

06 Equipements sportifs de proximité

2024.00024 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : 49 bénéficiaires

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur COUSIN est inscrit.

M. COUSIN : Encore une fois, brièvement, vous le savez, les inondations dans le Pas-de-Calais ont illustré le fait que les terrains synthétiques étaient extrêmement soumis aux variations et aux inondations. Vous avez dû voir des images de terrains totalement gondolés et complètement irrécupérables. J'étais déjà intervenu plusieurs fois sur cette question des terrains synthétiques. Il y a un vrai sujet entre le fait d'arroser les terrains en gazon et le fait d'avoir des terrains synthétiques, qui ne sont pas arrosés, y compris en ayant des processus très naturels.

En l'occurrence, c'est une commune qui a été très fortement éprouvée, puisque c'est la commune d'Arques. C'est un soutien sur deux terrains : un vieux terrain en schiste rouge que je connais très bien, puisque j'y ai joué au football étant jeune, et l'autre qui est un terrain en gazon. Le terrain en schiste doit être passé en synthétique. Les précédentes fois, vous m'aviez dit que vous n'aviez pas vocation à déterminer les choix faits par les collectivités, qui faisaient ces choix. Tout de même, l'actualité a montré qu'il fallait avoir un regard avec une certaine acuité, car on parle parfois de projets en millions d'euros, en zones inondables dans un certain nombre de cas, notamment un terrain qui l'était. Les assurances ne couvriront plus ; très clairement, cela a été dit à maintes reprises.

En l'occurrence, on ne va pas accabler la ville d'Arques, qui fait cette demande. En effet, il ne faudrait pas que le fait d'avoir été inondé aboutisse, en plus, à ce genre de situation. Toutefois, il faudrait adopter un cadre sur ces terrains synthétiques, car il y a un vrai sujet.

Vote sur la délibération n° 2024.00024

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00088 - Commune de Wallers-Arenberg : délibération modificative portant sur l'ajustement du calendrier, les prolongations d'acte juridique et de remise de pièces

Vote sur la délibération n° 2024.00088

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00106 - Réhabilitation et extension de la piscine Jean SALTIEL de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Vote sur la délibération n° 2024.00106

Adoptée à l'unanimité

03 Jeunesse

05 Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2024.00138 - Centre régional Information Jeunesse (CRIJ) Hauts-de-France - Programme d'actions 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00138

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Relations internationales

02 Energie pour l'Afrique

2024.00188 - Financement du programme d'activités 2024 dans le cadre du programme Afrique de l'association Pôle MEDEE à Lille

Vote sur la délibération n° 2024.00188

Adoptée à la majorité

2024.00062 - Mobilité de stages en Europe pour les jeunes de la voie professionnelle : avenant financier à la convention Erasmus+ Mobinov 2022-2023

Vote sur la délibération n° 2024.00062

Adoptée à l'unanimité

2024.00196 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024

MME FOURÉ, Présidente : Vote divisionnaire, allez-y.

MME FLAMANT : On sera en abstention pour l'opération n° 17.

Vote sur la délibération n° 2024.00196

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 Tourisme

01 Destination touristique

2024.00283 - Organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique

Vote sur la délibération n° 2024.00283

Adoptée à l'unanimité

2024.00111 - Délibération modificative : demande de prolongation de délais pour 2 dossiers tourisme

Vote sur la délibération n° 2024.00111

Adoptée à l'unanimité

2024.00201 - Contrat de Rayonnement Touristique du Grand Amiénois - Réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des offices de tourisme du « Grand Amiénois » - délibération complémentaire

Vote sur la délibération n° 2024.00201

Adoptée à l'unanimité

2024.00206 - Contrat de rayonnement touristique « Les Portes de la Champagne » : Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2024.00206

Adoptée à l'unanimité

2024.00219 - Contrat de Rayonnement Touristique du Grand Amiénois – soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2024.00219

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00224 - Contrat de Rayonnement Touristique du Soissonnais-Valois – Soutien à deux opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00224

Adoptée à l'unanimité

2024.00281 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2024.00281

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00282 - Contrat de rayonnement Touristique « Arras Pays d'Artois » - Soutien à 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00282

Adoptée à l'unanimité

2024.00288 - Contrat de rayonnement Touristique « 7 Vallées-Ternois » - soutien à 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00288

Adoptée à l'unanimité

03 Marketing

2024.00210 - Soutien au programme d'actions 2024 de la « Fédération régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes » (FRCPM)

Vote sur la délibération n° 2024.00210

Adoptée à l'unanimité

2024.00292 - Hauts-de-France Tourisme, Comité régional du tourisme et des congrès (CRTC) Hauts-de-France : programme d'actions 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00292

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Attractivité

2024.00248 - Soutien à l'organisation du Congrès National de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) du 12 au 14 avril 2024 à Lille

Vote sur la délibération n° 2024.00248

Adoptée à l'unanimité

2024.00298 - Appel à Innover pour le tourisme en Hauts-de-France : Liste des lauréats de la première vague

Vote sur la délibération n° 2024.00298

Adoptée à l'unanimité

07 Devoir de mémoire

2024.00112 - Délibération modificative pour 1 dossier « Devoir de Mémoire »

MME FOURÉ, Présidente : Madame FLAMANT était inscrite.

MME FLAMANT : Non.

Vote sur la délibération n° 2024.00112

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 8 :
Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

02 Santé

01 Santé

2024.00063 - Adoption du cadre pour le dispositif régional d'Assistant à Temps Partagé (ATP) au titre de l'année 2024

MME FOURÉ, Présidente : Madame DHALLUIN était inscrite.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je m'exprimerai pour la 63 et la 64, et non la 149, comme indiqué dans le tableau.

Je me fais la voix de Monsieur Loïc PEN.

Pour les délibérations 63 et 64, concernant les assistants à temps partagé et les chefs de clinique, nous voterons pour, de façon tout à fait pragmatique devant la situation actuelle, mais ce n'est absolument pas une solution pérenne. Mettre en place des primes diverses et variées revient à établir une concurrence toujours plus importante entre régions et/ou collectivités territoriales. Là encore se fait sentir le besoin d'une décision politique de l'Etat, bien évidemment, mais qui pourrait être à l'initiative des régions, pour réguler la création de postes au sein des établissements et ne pas laisser ceux qui sont dans la meilleure forme créer des postes, alors que d'autres ne le peuvent pas. De la même façon, il faut harmoniser les rémunérations des chefs de clinique ou des praticiens à temps partagé sur l'ensemble du territoire national, rémunérations qui doivent dissuader ces praticiens de partir pour le privé. Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2024.00063

Adoptée à l'unanimité

2024.00064 - Adoption du cadre pour le dispositif Chef de Clinique en région (CCR) au titre de l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00064

Adoptée à l'unanimité

2024.00149 - Soutien à l'acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé polyvalent de Lamorlaye

Vote sur la délibération n° 2024.00149

Adoptée à l'unanimité

2024.00150 - Soutien à la création d'un centre de santé polyvalent intercommunal sur les communes de Labourse et Norrent-Fontes

M. POIX : J'avais une intervention, Madame FOURÉ.

MME FOURÉ, Présidente : Pardon, oui. Il y a aussi un *addenda*. Allez-y, Monsieur POIX.

M. POIX : Merci.

Création d'un centre de santé polyvalent intercommunal : la région continue dans sa stratégie, choix clair de subventionner la construction. On le répète, ce n'est qu'une partie du chemin. Pour les forces de gauche qui ont porté cette proposition lors de l'élection régionale, nous sommes plutôt sur une stratégie de créer des centres publics de soins. C'est une stratégie qui va plus loin, car elle ne se contente pas de construire des murs, c'est important, d'identifier des locaux, c'est important. Elle va sur le recrutement. Une fois n'est pas coutume, lors de cette séance, on a parlé plusieurs fois du département du Nord, de ce beau département du Nord, qui est d'une famille politique qui n'est pas la mienne. Le Président POIRET a lancé ce programme de Maison Nord Santé, notamment à Douai ; à Cuincy précisément, à côté de Douai. La première maison a vu le jour : six salles de consultation, huit médecins généralistes recrutés, un gériatre, des assistants médicaux, des infirmières en pratique avancée, deux secrétaires aussi. En effet, on sait qu'un facteur important pour favoriser l'installation des professionnels de santé, c'est de les délester de ce temps de travail administratif.

Il faudrait que l'on se penche sur la question. Je ne dis pas que la région doit faire la même chose, doit faire doublon, mais pour aider le département du Nord à massifier dans des territoires que nous avons identifiés, je pense au Cambrésis, à la Thiérache, à certaines zones du Pas-de-Calais, venir en appui et participer à cette opération. Allons plus loin que le financement des murs et accompagnons le département du Nord ou d'autres départements qui souhaiteraient le faire, je pense à l'Aisne, l'Oise ou la Somme, s'ils le souhaitent, dans le recrutement de ces professionnels de santé. Ainsi, le dispositif sera offensif et complet.

MME FOURÉ, Présidente : Anne PINON.

MME PINON : On est ici sur une expérimentation. Je pensais que vous vous féliciteriez de cette démarche, puisque l'on a un véritable effet de levier sur ce projet. Si la région n'y allait pas, ces centres ne sortiraient pas de terre. En revanche, vous expliquez que nous sommes sur la coque, sur le bâtiment, mais cela va bien au-delà. Pour que nous acceptions le financement d'un tel projet, on regarde justement le projet de santé, comment il est porté par les professionnels, car nous voulons justement éviter d'avoir une coque vide. Cela ne se limite donc pas.

Lorsque l'on finance le bâtiment, vous savez très bien que, dans les modalités de sélection que nous avons, il y a évidemment le projet de santé. Il faut qu'il soit porté. Ici, en revanche, on a un véritable rôle. Depuis le début de ce dispositif, ce sont près de 13 millions qui ont été investis. Notre volontarisme est donc plus que significatif.

Voilà ce que je voulais vous apporter à la suite de vos observations, Monsieur POIX.

MME FOURÉ, Présidente : Madame MARAIS-BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur POIX, heureusement que, à la fin de votre intervention, vous avez cité les autres départements des Hauts-de-France, car, à chaque fois, on ne vous entend parler que du Nord et du Pas-de-Calais. Il est un peu dommage de ne jamais vous entendre sur la Picardie, qui a autant de difficultés et de zones désertiques. Je tiens à le dire.

Puis, toutes les constructions, quelles qu'elles soient et quelle que soit la forme que vous voulez mettre en place, il faut les médecins. Or, vous savez très bien que, aujourd'hui, les médecins, il n'y en a pas. On n'en forme pas et on n'en forme pas assez. Je tiens à le dire, à chaque fois qu'un médecin prend une retraite, il en faut 2,5 pour le remplacer. On a donc beau avoir augmenté, soi-disant supprimé le *numerus clausus* pour faire un *numerus apertus*, on n'en fabrique toujours pas assez pour remplacer. Ainsi, le fait de ne jamais en créer suffisamment crée toujours des déserts médicaux, d'autant plus que, si l'on regarde bien la structure d'âge des médecins, ces déserts médicaux vont encore grandir. En effet, dans les 5 ans qui viennent, de nombreux médecins partiront encore à la retraite. Ils ne seront pas remplacés. Je tiens à vous le dire. Etant de la profession, je sais de quoi je parle.

Vote sur la délibération n° 2024.00150

Adoptée à l'unanimité

2024.00272 - Appels à projets « Prévention santé innovation » 2024 en faveur de la lutte contre le surpoids et de l'obésité et la santé environnement : cadre d'intervention

MME FOURÉ, Présidente : Madame HAMDANE et Madame KERRICH-BERNARD sont inscrites.

MME HAMDANE : Merci.

Madame la Présidente, chers collègues, dans notre région, les actions de lutte pour la prévention en santé et l'innovation sont bonnes à prendre, tant les indicateurs médicosociaux sont alarmants, la faute à des politiques régionales manquant d'ambition et une austérité budgétaire qui s'accroît chaque année. Pourtant, d'excellentes initiatives, comme celle de la lutte contre le surpoids et l'obésité, arrivent à émerger de temps en temps, grâce à la volonté et à la détermination des acteurs, qui souhaitent prendre à bras-le-corps ces sujets. La question du surpoids et de l'obésité, liés aux conditions de vie, à la pauvreté et surreprésentés dans notre région, ne fait pas exception. J'ai moi-même participé à un groupe de travail transpartisan sur le sujet, qui s'est tenu au CHU d'Amiens. Le constat est alarmant et les acteurs sont inquiets.

Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un plan régional de santé extrêmement critiqué, très largement rejeté, car il ne répond pas aux attentes des différents partenaires dans le secteur de la santé, mais aussi – et surtout – aux besoins en santé des Hauts-de-France. Le système actuel et ce dispositif sont largement surmédialisés pour des gains politiques au profit de l'exécutif régional, mais restent, dans la réalité, largement sous-médicalisés, manquant de bras et de financements à la hauteur des besoins réels de la population.

La formation initiale et continue des acteurs comme du public est un enjeu majeur de ce programme, qui s'inscrit dans le temps long. Les différents publics ne sont pas à égalité. Certaines populations, largement stigmatisées dans la société en raison de leurs conditions de santé, accèdent difficilement au programme et s'en sentent exclues, la faute à un manque criant de moyens humains et médicaux, aboutissant en fin de course à un parcours de santé en accordéon. Le manque de professeurs et de moyens, notamment en pédiatrie, met en danger le projet.

Pas de tarification à l'acte, accompagnement personnalisé, psychologique, social et médical, ce programme est unique et n'a pas d'équivalent en France. Le Conseil régional devrait le choyer et ne pas être timide sur les moyens, face à l'épidémie de surpoids et d'obésité combattue par les structures de santé, mais aussi par des associations d'éducation aux bonnes pratiques alimentaires. Les besoins sont pressants. La volonté est présente. Le réseau des partenaires existe déjà. Il ne manque plus que la volonté politique régionale pour faire de ce programme une grande réussite, malgré un PRS rachitique.

MME FOURÉ, Présidente : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Madame la Présidente, juste une question sur l'articulation de cet appel à projets avec le groupe de travail que l'on a lancé il y a quelques semaines, qui n'est pas terminé. Je me demandais si c'était déjà prévu avant ou si cela s'inscrivait aussi dans cette démarche, pour que l'on puisse vraiment comprendre où l'on va.

Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Madame PINON.

MME PINON : En réalité, il y avait déjà un axe sur la prévention du surpoids et la lutte contre l'obésité dans cet appel à projets. Simplement, on le réadapte tous les ans. Des axes sont modifiés, complétés. C'est un dispositif assez souple. Au vu du contexte, on a souhaité recentrer d'abord sur la question du surpoids et de l'obésité, mais aussi sur la santé-environnement, puisque nous avons, rappelez-vous, adopté le PRSE4 il y a quelques semaines. C'est un recentrage, mais on l'adapte tous les ans. Il faut être agile par rapport aux éléments de contexte que nous avons dans la région.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Vote sur la délibération n° 2024.00272

Adoptée à l'unanimité

05 Formations sanitaires et sociales

2024.00090 - Mise en place du partenariat dans le cadre de l'universitarisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire pour chacune des deux écoles des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00090

Adoptée à l'unanimité

03 Action sociale

03 Illettrisme

2024.00320 - Centre de ressources illettrisme et illectronisme (CRII) de l'Aisne : demande de prolongation de l'opération en faveur de la lutte contre l'illettrisme et illectronisme dans les entreprises

Vote sur la délibération n° 2024.00320

Adoptée à l'unanimité

04 Illectronisme

2024.00310 - Modification de la délibération 2022.00138, relative à la création d'un service d'intérêt économique général de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme

Vote sur la délibération n° 2024.00310

Adoptée à l'unanimité

05 Vie associative

01 Accompagner la structuration du monde associatif

2024.00007 - Union régionale Culture et Liberté Hauts-de-France - Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

MME FOURÉ, Présidente : Une intervention de Madame HAMDANE. Excusez-moi.

MME HAMDANE : Merci.

Sur cette délibération, nous observons la volonté régionale de financer certaines associations. Nous nous interrogeons sur le fait qu'elle ait rejeté des amendements de financements plus larges et plus ambitieux lors de la dernière Commission plénière pour le budget 2024. Pourquoi accorder aujourd'hui ce qui a été refusé hier ? Une question.

Aussi, nous avons des interrogations sur les activités des associations qui vont bénéficier de ces subventions. Qui, mis à part l'exécutif régional, nous assure le bien-fondé des financements ? Il nous semble regrettable que, encore une fois, le financement associatif soit largement soumis à la discrétion et à l'arbitraire régional, dont on peut se demander si le refus de financer plus largement d'autres associations ne vient pas de la volonté de financer uniquement des relais d'opinion. Contribuer au développement associatif des Hauts-de-France, riches d'un tissu d'associations particulièrement développées, ne devrait pas se faire uniquement en fonction des intérêts politiques de l'exécutif régional.

La professionnalisation des démarches de subvention et la surcharge administrative du monde associatif constituent souvent un goulot d'étranglement pour de nombreux acteurs associatifs, qui effectuent pourtant des actions de terrain bénéfiques, au plus près de la population de notre région. Pourquoi celles-ci ne pourraient-elles pas aussi bénéficier des fonds du Conseil régional ?

Vote sur la délibération n° 2024.00007

Adoptée à l'unanimité

2024.00008 - Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00008

Adoptée à l'unanimité

2024.00014 - Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France - Financement des actions « Tête de réseau »

Vote sur la délibération n° 2024.00014

Adoptée à l'unanimité

2024.00019 - Formation des bénévoles 2024 - 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00019

Adoptée à l'unanimité

2024.00096 - Affectation des crédits 2024 au titre du dispositif de soutien aux structures d'accompagnement territorial labellisées Guid'Asso Généralistes

Vote sur la délibération n° 2024.00096

Adoptée à l'unanimité

02 Agir pour l'emploi

2024.00139 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (2 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2024.00139

Adoptée à l'unanimité

03 Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2024.00099 - Hauts-de-France en Fête (15 opérations - 15 bénéficiaires)

MME FOURÉ, Présidente : Il y a un *errata*.

MME FLAMANT : J'aurais voulu intervenir, Madame la Présidente, sur l'opération n° 11.

MME FOURÉ, Présidente : Allez-y.

MME FLAMANT : La Montée Historique de Laon, créée en 1991, est une association qui regroupe plus de 100 adhérents et qui attire un nombre de participants oscillant entre 1 500 et 1 700, avec l'inscription de 750 à 850 véhicules, voire 1 000 en 2016 pour son 25^e anniversaire. Lors de sa principale manifestation, qui a lieu chaque année sur une durée de trois jours consécutifs, les participants viennent de l'Europe entière, notamment de Grande-Bretagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, mais aussi de diverses régions françaises. Cette manifestation véhicule ces participants sur les traces de notre passé et de notre histoire régionale, dans les plus beaux sites touristiques et historiques de notre région, allant de la ville haute de Laon, en passant par Saint-Quentin, Château-Thierry, Noyon, Amiens, par les frontières de la Belgique jusqu'à la baie de Somme, où elle y fait visiter et découvrir sur son passage nos plus beaux fleurons patrimoniaux, cathédrales, églises, musées, mais aussi toutes les manufactures et industries, qui ont été ou sont encore la fierté de nos habitants et les derniers témoins de notre puissance économique régionale, tels que les sites miniers du Nord, nos manufactures de dentelle et de textile, et bien d'autres encore. Je ne vais pas toutes les citer, tant la liste est longue.

Aussi, sans seulement être un véritable vecteur d'attractivité pour notre ville de Laon et sa région tout entière, la Montée Historique de Laon apporte également des retombées économiques et touristiques majeures. En effet, lors de ces trois jours de manifestation, tous les restaurants, hôtels, gîtes et maisons d'hôtes affichent complet dans les 40 kilomètres à la ronde. Je tiens par ailleurs à préciser que les membres de cette association, ainsi que son président, Monsieur Jean-Louis CHENE, ne sont pas salariés et ne se prennent aucun salaire. Seule une secrétaire y est salariée. C'est vraiment une association à but non lucratif et non une société déguisée en association pour bénéficier de fonds publics.

Alors, notre question est de savoir pourquoi seulement 3 000 malheureux petits euros sont accordés à cette magnifique association, dont la ville de Laon est si fière et dont elle a tant besoin.

Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ, Présidente : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Il y a des règles de financement qui sont équitables et calculées comme tous les projets régionaux dans le cadre de « Hauts-de-France en Fête ». Ils sont donc rentrés dans ce cadre. Je suis en lien constant avec eux. Je reconnais beaucoup de qualités à ce projet, mais ils répondent à des règles de financement qui sont les mêmes pour tous les projets.

Je veux juste répondre un mot par rapport à ce qui a été dit avant, qui m'a un peu choqué, sur Culture et Liberté. Je ne peux pas permettre que l'on dise dans cette assemblée que des choix politiques sont faits sur le soutien aux associations. Premièrement, on a donné à Culture et Liberté ce qu'ils avaient demandé. Deuxièmement, depuis qu'on est élu, on n'a jamais fait un choix en fonction de nos opinions politiques. Il est inadmissible d'entendre de telles choses. Je peux vous dire que tout le mouvement associatif reconnaît bien volontiers que l'on travaille de manière intelligente et constructive ensemble. On n'est pas toujours d'accord, mais on travaille intelligemment ensemble. Jamais je n'accepterai que l'on mette en cause ma probité et mon objectivité dans la gestion des dossiers.

MME FOURÉ, Présidente : Merci. Cela, c'est dit.

On passe au vote sur cette délibération 99.

MME FLAMANT : S'il vous plaît, Madame la Présidente. Je vais me déporter du vote. Notre groupe sera pour, mais je me déporte du vote.

Vote sur la délibération n° 2024.00099
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00100 - Demande de subvention d'investissement au bénéfice de la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais

Vote sur la délibération n° 2024.00100
Adoptée à l'unanimité

2024.00113 - Délibération modifiant le calendrier prévisionnel d'une opération

Vote sur la délibération n° 2024.00113
Adoptée à l'unanimité

Commission n° 10 : Agriculture et agroalimentaire
--

01 Agriculture

01 Elevage

2024.00065 - PLAN CHEVAL : Appel à Projets EQUI : Soutien aux investissements de la filière équine

Vote sur la délibération n° 2024.00065
Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00066 – PLAN CHEVAL : Création d'une plateforme pour la valorisation du fumier équin

Délibération retirée

MME FOURÉ, Présidente : La 66 a été retirée.

2024.00229 - PLAN CHEVAL : Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) au financement des aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux investissements de la filière équine » de la région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2024.00229

Adoptée à l'unanimité

2024.00254 - Animation et accompagnement des filières d'élevage : Délibération modificative du dispositif d'aide à la régénération des prairies et rapport d'information

Vote sur la délibération n° 2024.00254

Adoptée à l'unanimité

04 Filières valeur ajoutée

2024.00190 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux projets

Vote sur la délibération n° 2024.00190

Adoptée à l'unanimité

2024.00246 - Délibération modificative : 5 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

Vote sur la délibération n° 2024.00246

Adoptée à l'unanimité

2024.00311 - Avance Remboursable pour un projet de développement de nouvelles salles de culture de champignons au titre du dispositif avance remboursable

Vote sur la délibération n° 2024.00311

Adoptée à l'unanimité

05 Communication

2024.00218 - Financement du « 19^e Congrès de l'UNPT/salon PRO POM' » à Dunkerque (59) les 15 et 16 janvier 2024

Vote sur la délibération n° 2024.00218

Adoptée à l'unanimité

2024.00221 - Financement de la présence d'un élevage de camélidés au Salon International de l'Agriculture de Paris du 24 février au 3 mars 2024

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur POIX est inscrit. Non ?

Vote sur la délibération n° 2024.00221

Adoptée à l'unanimité

06 Diversification agricole et non agricole

2024.00028 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur COUSIN est inscrit.

M. HUTIN : Pas d'intervention, mais on va faire un vote différencié sur l'opération 22 : on s'abstiendra sur l'opération 22.

Vote sur la délibération n° 2024.00028

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00118 - Soutien à la modernisation et au développement d'un projet de commercialisation d'oignons à Bapaume (62) au titre du dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local et du dispositif avance remboursable

Vote sur la délibération n° 2024.00118

Adoptée à l'unanimité

08 Installation transmission maintien des exploitations

2024.00103 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n° 2024.00103

Adoptée à l'unanimité

09 FEADER

2024.00245 - FEADER - PSN Fiche 70.27 - Appel à projets 2024 « MAEC Forfaitaire - Transition des pratiques »

Vote sur la délibération n° 2024.00245

Adoptée à l'unanimité

03 Pêche

01 FEAMP

2024.00043 - FEAMPA - Avenant portant modification des fiches actions du GALPA 3 Estuaires

Vote sur la délibération n° 2024.00043

Adoptée à l'unanimité

02 Filière halieutique

2024.00165 - Plan d'action produits aquatiques : financement régional accordé aux organismes soutenant les entreprises - 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2024.00165

Adoptée à l'unanimité

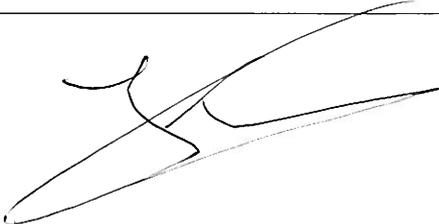
MME FOURÉ, Présidente : Nous en avons ainsi terminé.

Merci à tous les collègues, qui sont restés jusqu'au bout. Puis, un merci particulier à l'administration, qui a passé tout son temps pour une séance, qui a battu les records de longueur, je pense. Je parle de ce mandat.

Bonne soirée à tous et bon retour.

(la séance est levée à 18 heures 20)

**Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 4 avril 2024
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Brigitte FOURÉ Première Vice-présidente du Conseil régional</p>	 <p>Sarah KERRICH-BERNARD Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 4

Relations avec les entreprises :

2024.00148 – *Actualisation des cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises.*

ERRATUM : Dans l'annexe de la délibération, volet « cadre d'intervention aide Start Up », article 3.1, page 17, « Les créations d'emploi comme les investissements devront intervenir après le dépôt de la demande d'aide. », il convient de supprimer « comme les investissements » et lire « Les créations d'emploi devront intervenir après le dépôt de la demande d'aide. »

Commission n° 6

Aménagement du territoire :

2024.00114- *Prolongation du dispositif d'Aide à la Rénovation Energétique des Logements privés (AREL) pour l'année 2024*

ERRATA : dans l'annexe 1, page 2 alinéa 2 et page 3 alinéa 4, il convient de lire la mention (1 000 euros / 2 000 euros) à la place de (1 500 euros / 2 500 euros)

ADDENDUM : il convient de compléter le dispositif en 4^{ème} alinéa du DECIDE par : « De déroger aux articles 56, 57, 58, 59 et 60 du Règlement budgétaire et financier pour permettre le versement de la totalité de la subvention en une seule fois à la notification de l'acte juridique, quel que soit le montant de la subvention et sans vérification du service fait. »

Commission n° 7

Sports :

2024.00005 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 18 bénéficiaires - 18 bénéficiaires pour la saison 2023 ou 2023-2024.

ERRATA :

En page 3 de la délibération, à la première ligne, il convient de supprimer la mention « sera à transmettre à la Région » ainsi qu'à la troisième ligne, il convient de supprimer la mention « Le versement sera effectué dès le caractère exécutoire de la délibération d'octroi ».

Commission n° 8

Santé :

2024.00150- *Soutien à la création d'un centre de santé polyvalent intercommunal sur les communes de Labourse et Norrent-Fontes*

ADDENDUM : Dans le tableau financier, dans la colonne dépense subventionnable , pour l'opération 2 « Commune de Norrent-Fontes », il convient de compléter par 31 956,40 €.

Vie associative :

2024.00099 – *Hauts-de-France en Fête (15 opérations – 15 bénéficiaires).*

ERRATA : Dans la délibération, en page 20, le montant alloué pour l'opération 14 : Vacances en fête de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux de Pinon est de 3 000 € au lieu de 2 000 €. En page 21, le montant alloué pour l'opération 15 : Ad Vitam Aeterna Les Médiévales de Saint Pol sur Ternoise, est de 2 000 € au lieu de 4 000 €.

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

Votes sur l'urgence de deux délibérations :

02 – Relation avec les entreprises

05 – Développement des grandes entreprises

2024.00404 - Aide au développement des Grandes entreprises : Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU RDM GROUP à Blendecques (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 – Aménagement du territoire

09 – Prospective et stratégies territoriales

2024.00618 - Modalités de concertation publique sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts de France liées aux évolutions législatives (SRADDET)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission 1 :

« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 - Ressources

2024.00256 - Remboursement des intérêts d'emprunt à la société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
20			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 3 (Xavier BERTRAND, Christophe COULON, Daniel LECA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Administration générale

2024.00323 - LENS – 7 rue Bernanos - Cession de la Maison des projets au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et création d'une servitude de passage

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00325 - VALENCIENNES – Boulevard Harpignies / Parcelle AZ 121 Vente au profit de CREER PROMOTION ET REALITES MAITRISE D'OUVRAGE : faculté de substitution de l'acquéreur

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00329 - Délibération modificative à la délibération 2023.00597 du 13/04/2023 Renouvellement de convention de mécénat 2023 - Groupe Volkswagen France et modification de la convention "bénéficiaires".

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00332 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Pour la désignation au sein de la SAFER : Jean-Pierre BATAILLE, Luc FOUTRY
- Pour la désignation au sein du CROUS : Manoëlle MARTIN
- Pour la désignation au sein du CRDP : Laurent RIGAUD
- Pour la désignation au sein de Centrale Lille : Samira HERIZI
- Pour la désignation à l'INSPE Picardie : Manoëlle MARTIN
- Pour la désignation au GPMD : Christophe COULON

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00344 - Mise à disposition d'un véhicule du parc automobile de la Région Hauts-de-France au bénéfice de l'association "SOS OUMAN".

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00453 - Mise à disposition de véhicules de la Région dans le cadre de l'exercice de certaines fonctions ou mandats.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Finances

2024.00339 - Refus et acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 07 décembre 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Personnel

2024.00257 - Actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche régionale à Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2024.00004 - Modification et prolongation de délais - Biodiversité et Eau

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00023 - Aide à la réalisation de documents de gestion durable : renouvellement du dispositif et rapport d'information des aides attribuées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00105 - Approbation du renouvellement du plan de gestion 2023-2027 de la réserve naturelle régionale de Pantegnies

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00253 - Agence régionale de la biodiversité (ARB Hauts-de-France) : financement Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et approbation de la convention avec les partenaires associés

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00260 - FEADER – Cofinancement des dispositifs Natura 2000

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Ecocitoyenné

2024.00172 - 9 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 12 et 13

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X					X

Voix pour : 39

Voix contre : 10

Abstention : 5

NPPAV : 1 (Aurore COLSON)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 et 2 : AFEEP Maubeuge Sambre - Lycée Théophile Legrand à Maubeuge : Arnaud DECAGNY
- Op 3 à 6 : Lycée général et technologique et lycée des métiers Condorcet à Saint-Quentin : Maryse FAGOT

- Op 14 et 15 : Lycée d'enseignement technologique Edouard Branly à Amiens : Anne PINON
- Op 16 : Lycée général et technologique Voltaire à Wingles : Sabine FINEZ, Luc FOUTRY

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00242 - Actions d'envergure régionale en faveur de la biodiversité : valorisation, information, mobilisation -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Eau

2024.00070 - Étude et opérations de travaux soutenant la gestion durable et écologique des cours d'eau et la lutte contre le ruissellement.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission n° 3 :

Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2024.00318 - Convention de financement des échanges d'organes majeurs 2024-2026

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00343 - Avenant 1 à la Convention concernant les travaux de multiplexage des locomotives BB22200 : Installation de boîtiers de communication pour la réversibilité des locomotives (délibération complémentaire) -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00357 - Convention de financement portant sur les phases Avant Projet, Projet et Dossier de Consultation des Entreprises, des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00358 - Avenant 1 à la Convention portant sur les phases PRO et DCE des voies 10 et 11 des installations de maintenance du Landy Pleyel, afin d'intégrer la phase de réalisation des travaux (Lot 3)

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00389 - Avenant à la convention TER Hauts-de-France relatif aux soldes des années 2020,2021,2022 -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00401 - Avenant 2 à la convention d'accord sur la réciprocité tarifaire entre les Régions Grand Est, Hauts-de-France et SNCF Voyageurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00402 - Avenant à la convention entre les Régions Grand Est et Hauts-de-France pour la gestion de la desserte ferroviaire interrégionale «TER Vallée de la Marne » 2021-2024 : modification des règles relatives à la tarification

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

 2024.00315 - Prolongation de la participation de l'Union européenne aux études des 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

04 - Infrastructures de mobilité douce

2024.00277 - Financement de l'action « Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires » auprès des lycées

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X			X		X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 46

Abstention :

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Economie portuaire

01 - Administration des concessions

2024.00336 - Rapport d'activité 2022 de la concession du port de Boulogne-sur-Mer - Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Exploitation

2024.00306 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Maintenance sur les vérins des ouvrages mobiles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00307 - Sites portuaires de Boulogne-sur-Mer et de Calais : Travaux sur équipements (ouvrages mobiles et équipements du Service Trafic Maritime)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2024.00267 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Mise à disposition d'une enveloppe financière permettant d'engager sans délai les opérations d'urgence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00268 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Investigations, études et contrôles règlementaires préalables aux opérations d'investissement 2024-2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00270 - Port de Boulogne-sur-Mer – Calais - Acquisition d'une embarcation à propulsion électrique nécessaire à l'inspection d'ouvrages portuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00390 - Avenant au protocole transactionnel concernant l'acquisition par la Région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Affaires maritimes

01 Protection du littoral

2024.00250 - Prix de thèse du parlement de la mer – Edition 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00252 - Financement d'opérations de la stratégie littorale Bresle Somme Authie (3 opérations) – Opérations retenues au CPER 21-27

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00258 - Travaux de réparation des perrés et de l'épi de Le Portel – Action inscrite au CPER 21-27

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00308 - Convention cadre relative à la stratégie littorale Bresle Somme Authie pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 49

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission n° 4 :

« Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) »

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2024.00058 - Adoption de l'appel à projets du programme régional de formation "Accéder à l'enseignement supérieur"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00199 - Modification du cadre d'intervention "soutenir les initiatives territoriales pour l'insertion et l'emploi"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00243 - Lancement d'un dispositif de formation en alternative au travail non rémunéré

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 4 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Relation avec les entreprises

00 - Conventions de partenariat

2024.00151 - Conventions de partenariat relatives à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2024.00069 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : 2 bénéficiaires et prolongation de la durée du programme pour un bénéficiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Consolidation financière des entreprises

2024.00056 - EXA CODE - Modification des conditions de remboursement du prêt régional selon le protocole de conciliation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00179 - VERBRUGGE ET FILS : recalage du tableau d'amortissement du prêt régional et nouvelles coordonnées de l'entreprise.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00202 - Dispositif Hauts-de-France Prévention : affectation de l'enveloppe 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Développement des grandes entreprises

2024.00404 - Aide au développement des PME : Délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU RDM GROUP à Blendecques (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Aide à l'implantation

2024.00132 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS LES ELEVEURS DE LA CHARENTONNE pour son site de CROIXRAULT

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00187 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SASU domaine du VAUMAIN à Le Vaumain (60)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

07 – Outils financiers

2024.00025 - Redéploiement des fonds recyclés de BPIfrance FRG1 vers le FRG2

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00126 - Avenant n°1 relatif à la convention de partenariat 2023 – 2025 entre la Région Hauts-de-France, Amiens Métropole et BPIFRANCE concernant la mise en place d'un fonds d'initiative innovation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			9			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Philippe BEAUCHAMPS, Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00148 - Actualisation des cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

09 - Appui au développement RH des entreprises

2024.00142 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société LEON GROSSE
Façade pour son site RINALDI à Pinon

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00182 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : société ALLARD EMBALLAGE
à Compiègne (60)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00186 - Appui au développement des ressources humaines des entreprises DVRH : association de fiscalité agricole Pas de Calais à Saint Laurent Blangy (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

13 - Performance Industrielle

2024.00093 - Investissement Performance Industrielle : prêt et subventions allouées à plusieurs bénéficiaires -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00094 - Appel à projets collaboratifs d'innovation dédié à l'industrie du futur en Hauts-de-France. Edition 2024-2025.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- avenant n° 5 à la convention, au titre de BPI France: Philippe BEAUCHAMPS, Samira HERIZI

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00141 - Investissement Performance Industrielle : délibération modificative relative à la subvention allouée à la SASU BACHES BOON à Fleurbaix (62)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2024.00195 - MEDEF Lille Métropole - prolongation de l'opération Cité de l'IA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X		X				X

Voix pour : 36

Voix contre : 4

Abstention : 15

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Maison des entrepreneurs

2024.00044 - Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat : programmes d'activités 2024-2025 des BGE Littoral Opale, Hauts-de-France, Picardie, Flandre Création et de l'association DREAMAKERS. Modification des délibérations 2023 BGE Hauts-de-France et association DR

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les opérations suivantes :

- op 3 et 4 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00119 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - phase 3: accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2024 et modification du plan de financem

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00120 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 pour les coopératives d'activités et d'emploi - phase 2 : test d'Activité. Modification du plan de financement 2023 : A Petits Pas et Toerana Habitat.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00122 - Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 du Réseau France Active - phase 3 : accompagnement au montage financier

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- op 1 : Initiative Somme France Active: Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Patricia POUPART

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00123 - Dispositif Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France - Financement 2024 du réseau des BGE - phase 1 : accompagnement au montage de projet, phase 2 : test d'activité, et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise, et modification des plans de financeme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- op 1 à 3 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Actions transversales

2024.00128 - Projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen "Crossroads"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00130 - Plateforme régionale de transfert de technologie CEATech : prolongation de l'opération Showroom tranche 3 et de l'équipement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00170 - Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) du 12 au 14 décembre 2023 à Paris - Liste des participants au stand collectif régional.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV pour les participants suivants :

- participant 1 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ
- participant 3 : Boulogne sur mer Développement Côte d'Opale : Paulette JUILIEN-PEUVION
- participant 11 : Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre : Arnaud DECAGNY
- participant 17 : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : Samia SADOUNE
- participant 19 : Porte du Hainaut Développement : Salvatore CASTIGLIONE
- participant 20 : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND
- participant 22 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00178 - Dotation pour l'année 2024 : appel de fonds de Business France pour la continuité de l'aide aux entreprises exportatrices des Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

08 - Plan emploi

2024.00322 - Modification de la délibération sur les Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : programmes d'activité 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 – Artisanat

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2024.00077 - Aide au développement des TPE : délibération modificative relative à la subvention accordée à la SARL SEBALE à Estrées Saint Denis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00104 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00171 - Aide au développement des TPE : délibération modificative relative à la subvention allouée à la SARL l'opticien de Chantilly

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

07 - Centres villes - Centre bourgs

2024.00051 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00129 - Panorama des outils pour la redynamisation commerciale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2024.00079 - Appel à projets "Nouvelles Chances 2025-2028 en Hauts-De-France"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2024.00029 - Mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage - programmation 2024 - phase 1

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00143 - Délibération modificative et affectation de crédits complémentaires-:Construction du nouveau centre de formation de BTP CFA Hauts de France (Marly).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2024.00127 - Appel à projets "Réussite des Apprentis 2025-2028 en Hauts-de-France"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Adapter la carte des formations aux besoins des entreprises et des jeunes

2024.00135 - Participation financière pour l'organisation de 2 évènements portés par l'opérateur de compétences l'Opcommerce à destination des CFA et visant la professionnalisation des acteurs de la formation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Innovation numérique et sociale

02 - Starter ESS

2024.00095 - ACC'ESS : accompagnement des porteurs de projets de création et d'entreprises de l'ESS 2024-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- op 3 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00102 - Aide aux entreprises de l'ESS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2024.00041 - Poursuite du Plan de Sûreté et des Travaux de Sécurité Incendie au sein des E.P.L.E. et des Cités Mixtes.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00072 - Restructuration partielle du lycée Jules Verne à CHATEAU THIERRY (02) (volet études - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00074 - Réfection des couvertures du lycée professionnel Arthur Rimbaud à RIBECOURT-DRESLINCOURT (60)
(volet études et 1ère phase de travaux)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00075 - Phase 1 de la restructuration : transfert des salles de classes du bâtiment L et installation de bâtiments modulaires - Lycée Pierre Forest - MAUBEUGE (59) (études et travaux) (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00191 - Aménagements pédagogiques dans le cadre de mesures de rentrée scolaire 2024 (études, travaux et équipements)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00228 - Rénovation des locaux de restauration des lycées et notamment les zones "laveries" (études et travaux)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00230 - Poursuite de la mise en oeuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans les lycées (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00294 - Réalisation d'études pré-opérationnelles dans les cités mixtes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00297 - Travaux de rénovation des installations thermiques dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00299 - Abondement d'une enveloppe globale pour les études et travaux d'aménagement pédagogique et/ou d'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Equiper les EPLE

2024.00086 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition d'équipements de levage et de manutention à usage pédagogique pour les lycées professionnels dispensant de la filière Transport et Logistique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00092 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition d'équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la Région Hauts-de-France (2ème phase)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00108 - Désaffectation d'équipements affectés à des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00117 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un équipement de fonctionnement général (en mode subvention)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00276 - Renouvellement et complément du parc informatique, de vidéoprojecteurs, des infrastructures serveurs et réseaux des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2024.00140 - Conventions d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00222 - FA2SRH : Fonds d'Aide Spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00244 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00265 - Assurer la continuité du service informatique des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00266 - Acquisition par investissement d'équipements spécifiques à la restauration dans les demi-pensions des établissements d'enseignements des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00273 - Règlement conjoint des budgets 2024 des EPLE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00280 - Fonds d'Urgence pour la Réparation des Équipements de Cuisine et de Restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00342 - Convention du groupement de commandes ayant pour objet la passation de marché d'achat d'énergie

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2024.00136 - Adoption du cadre d'intervention de l'enveloppe forfaitaire Actions Éducatives 2024/2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00197 - Environnement Numérique de Travail des Hauts-de-France - ENT HDF : Fonctionnement, services et évolutions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00304 - Dispositif Carte Génération #HDF. Aide à l'acquisition des manuels scolaires et de l'équipement nécessaires à la scolarité : - Adoption du règlement général de la carte Génération #HDF pour l'année scolaire 2024-2025 - Approbation de la convention Régi

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 36

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 36

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Carte des Formations

2024.00208 - Attribution des subventions aux porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projet "les lycéens se mobilisent pour le campus".

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 10 : Lycée Professionnel François Mansart : Salvatore CASTIGLIONE, Aurore COLSON,
- Op 16 : Lycée Professionnel Philippe Auguste: Maryse FAGOT
- Op 17 : Lycée Professionnel La Peupleraie : Sabine FINEZ

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00340 - Validation et signature de la convention constitutive du Campus des métiers et des qualifications d'excellence Tourisme Innovation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Enseignement supérieur

03 Aides aux étudiants

2024.00045 - Initiatives étudiantes Hauts-de-France - Attribution des subventions aux associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00083 - Epicerie solidaire : Soutien à deux épiceries solidaires : l'AGORAE Amiens et l'Epicerie Innovante Compiègne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00110 - Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2023-2024 - Affectation complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Recherche

01 - Grands projets structurants (dont CPER)

2024.00087 - Projets de Recherche - Délibération modificative complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2024.00082 - Dispositif STaRS - Soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - 1ère session 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00085 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 1ère session 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

-Op 1 à 6 : Université de Lille / Op 8 : Université de Picardie Jules Verne : Daniel LECA

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00101 - Dispositif SACRe - Projet NO2 - Structuration et valorisation du réseau « Protoxyde d'Azote »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission 6

«Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)»

01 - Aménagement du territoire

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2024.00192 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 8 au titre de la CAPH : Salvatore CASTIGLIONE

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00193 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00194 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Soutien aux communes

2024.00203 - Fonds d'intervention « Maintien du dernier commerce de proximité dans une commune » : Réhabilitation d'un bâtiment communal en café multi-services à Bousignies-sur-Roc (59)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00213 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » : affectations divers bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Parcs Naturels Régionaux

2024.00233 - Parcs naturels régionaux : attribution de la subvention 2023 dans le cadre de la révision de la charte du PNR Scarpe Escaut et modification du taux de subvention attribuée au PNR Oise - Pays de France pour la mise en œuvre de son programme d'action 2021

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 4 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			0			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 36

Abstention : 0

NPPAV : 10 (RNIA)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
19			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 3 (Aurore COLSON, Luc FOUTRY, Guy HARLÉ D'OPHOVE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Aménagement du territoire divers

2024.00240 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 au titre de la CAMVS : Arnaud DECAGNY

Absent (1) : Maxime CABAYE

07 - Dispositifs territoriaux spécifiques

2024.00209 - Fonds spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache : projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00247 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 7, 8 et 10 au titre de la CAPH : Salvatore CASTIGLIONE
- Op 3 et 4 au titre de la CALL : Samia SADOUNE

Absent (1) : Maxime CABAYE

09 - Prospective et stratégies territoriales

2024.00618 - Modalités de concertation publique sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts de France liées aux évolutions législatives (SRADDET)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Rénovation urbaine

2024.00098 - Prolongation de délais - Rénovation Urbaine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Logement

2024.00006 - Accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais (ERBM) - Décision d'attribution de subventions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00040 - Dispositif d'accompagnement des programmes d'activités des Conseillers France Rénov' pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00114 - Prolongation du dispositif d'Aide à la Rénovation Energétique des Logements privés (AREL) pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00116 - Prolongation de l'expérimentation du Passeport Energétique du Logement (PEL) pour l'année 2024 (délibération modificative) et rapport d'information

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00205 - Engagement de la Région Hauts de France au titre de l'acte II du Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois -Thiérache (SAT) au titre du logement social - Décision de subvention.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2024.00061 - Prise de participation de la SEM ENERGIES Hauts-de-France dans 2 projets de production d'énergies renouvelables

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00207 - Cotisation pour l'année 2024 à l'association France Hydrogène (ex. Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible - AFHYPAC-)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00231 - Avenant 2024 à la convention pluriannuelle FRATRI 2023-2027.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00239 - « Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 4 porteurs (Commune d'Annay sous Lens, Commune de Beaufort, Syndicat d'Eau du Dunkerquois et SA Flamme Assainissement).

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00278 - Salon HYVOLUTION 2024 du 30 janvier au 1er février 2024 à Paris Expo porte de Versailles - Pavillon collectif Hauts-de-France – Liste des participants

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00290 - FRATRI- financement de 13 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1 au titre de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00291 - Avenant 1 à la convention de partenariat conclue dans le cadre de l'Assistance Technique pour le projet LIFE LoCaRB et Avenant 1 à la convention attributive de la subvention européenne LIFE LoCaRB.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Economie circulaire

2024.00115 - FRATRI - Financement de 3 projets «nouveaux modèles économiques et de consommation» relatifs à la démarche REV3.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2024.00285 - Dispositif Génération+ rev3 : soutien à 4 projets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00286 - Soutien au Festival PROVOX régional 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00289 - FRATRI- financement de trois projets "Stratégies régionales et territoriales" relatif à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00370 - Participation de la Région au projet GEAR UP ! sélectionné dans le cadre du programme Development Education and Awareness Raising (DEAR) de la Commission Européenne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Mobilité décarbonée

2024.00032 - Mobilité décarbonée - Reconduction pour 2024 de la délégation par le département de l'Aisne de sa compétence pour l'octroi aux particuliers de sa participation financière au dispositif d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00039 - Mobilité décarbonée - Reconduction pour 2024 de la délégation par le département de la Somme de sa compétence pour l'octroi aux particuliers de sa participation financière au dispositif d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules essence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2024.00144 - Financement des actions de communication européenne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00237 - Affectation des crédits 2024 dans le cadre de l'accueil de partenaires et organisation de réunions relatives aux actions européennes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Programmation européenne

2024.00226 - Modification du budget de la subvention de fonctionnement 2023 accordé à l'Association Interphaz

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2024.00152 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Cinéma, Musique, Livre et Lecture et billetterie 2024 de l'opération Lycéens et apprentis au cinéma

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Association atelier lyrique de Tourcoing : François DECOSTER, Christine ENGRAND
- Op 2 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON
- Op 3 : Association pour le Festival international des séries - Séries Mania : Xavier BERTRAND, François DECOSTER
- Op 5 : Agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France : François DECOSTER, Anthony JOUVENEL

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00153 - Association Diaphane : Programme d'action annuel 2024 et Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2025 - secteur artistique professionnel (axe 1)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00154 - Programmes d'action annuels 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Arts Visuels

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Pascal DEMARTHE, François DECOSTER)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Aurore COLSON)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 4 : Commune d'Amiens : Brigitte FOURÉ

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00155 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 1) - Spectacle Vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2, 3 et 9

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 6 : Le Gymnase - Centre de développement chorégraphique nationale : Antoine SILLANI

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00156 - Association Office National de Diffusion Artistique : Convention d'application financière 2024 - aides ciblées (axe 1)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00157 - Financement des chaînes de télévision locale pour l'année 2024 - aides ciblées (axe n°2)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00158 - Institut Français (EPIC) : Affectation annuelle 2024 - aides ciblées (axe 1) dans le cadre de la convention de partenariat 2024/2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00159 - Soutien à la diffusion de spectacles sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Hauts-de-France en Avignon 2024 et affectation des crédits pour le déploiement, en 2024 du partenariat avec le Festival d'Avignon et l'organisation de l'édition 2024 des

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00313 - Convention cadre du contrat de filière livre en région Hauts-de-France 2024-2026 entre le CNL, l'Etat et la Région, Convention d'Application opérationnelle et financière 2024 et règlements d'intervention (axes 1 et 2)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2024.00160 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 2) - Cinéma, Musiques, Livre et Lecture

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 3

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00161 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - opérateur structurant (axe 2) - Arts visuels et CSTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00162 - Programme d'action annuel 2024 de structures culturelles - engagement triennal - opérateur structurant (axe 2) - Spectacle Vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 4 et 11

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Centre culturel Transfrontalier "Le Manège" et la Commune de Maubeuge : Arnaud DECAGNY
- Op 2 : Le Channel - Scène Nationale : Faustine MALIAR
- Op 9 : Tandem - Association hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras - Scène Nationale - Douai : Anne-Sophie TASZAREK

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00164 - Résidences longues de territoire et projet - développement culturel (axe 2)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 10

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00166 - Projets de structures culturelles - développement culturel (axe 2) - Cinéma, Musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00167 - Projets de structures culturelles - développement culturel (axe 2) - Arts visuels

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2024.00055 - soutien aux manifestations sportives - 30 opérations - 29 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00124 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (6 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00211 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 et 2023 (2 bénéficiaires – 2 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Formation et emploi sportif

2024.00005 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 18 bénéficiaires - 18 bénéficiaires pour la saison 2023 ou 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00052 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2023/2024 (26 bénéficiaires, 34 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00053 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (1 bénéficiaire, 2 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00054 - Subvention au Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances (CREPS) de Wattignies Hauts-de-France pour la prise en charge partielle des frais de pension des sportifs inscrits en Pôles et pour l'amélioration de leurs conditions d'accueil, au titre de l'année 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Florence BARISEAU)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00146 - Affectation des crédits 2024 au titre des dispositifs de soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France, Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Fonctionnement de structures sportives

2024.00046 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2024 (10 bénéficiaires ; 11 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2024.00048 - Soutien à l'acquisition de minibus (9 places) neufs ou d'occasion - 9 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00091 - Syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard : délibération modificative portant modification du calendrier de l'opération, prolongation d'acte juridique et prolongation de la remise de pièces

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

 2024.00212 - Délibération modificative : changement de date de fin prévisionnelle d'opération pour les dossiers "minibus" (16 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Equipements sportifs de proximité

2024.00024 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : 49 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 35 : Commune de Croix : Antoine SILLANI
- Op 39 : Commune de Liévin : Madame Samia SADOUNE

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00088 - Commune de Wallers-Arenberg : délibération modificative portant sur l'ajustement du calendrier, les prolongations d'acte juridique et de remise de pièces

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00106 - Réhabilitation et extension de la piscine Jean SALTIEL de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Jeunesse

05 - Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2024.00138 - Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Hauts-de-France - Programme d'actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Antoine SILLANI)

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Relations internationales

02 - Energie pour l'Afrique

2024.00188 - Financement du programme d'activités 2024 dans le cadre du programme Afrique de l'association Pôle MEDEE à Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Mobilité internationale

2024.00062 - Mobilité de stages en Europe pour les jeunes de la voie professionnelle : avenant financier à la convention Erasmus+ Mobinov 2022-2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00196 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2023-2024.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 17

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Laurent RIGAUD)

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : Lycée privé Saint Paul à Lens : Sabine FINEZ
- Op 6 : OGEC Sacré Cœur à Péronne / Op 12 : LP Colard Noël à Saint-Quentin : Maryse FAGOT
- Op 7 et 8 : LP Jan Lavezzari à Berck : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL
- Op 14 et 18 : LP Jean Racine à Montdidier : Anne PINON
- Op 16 : LGT Robert de Luzarches à Amiens : Brigitte FOURÉ
- Op 25 : Lycée Hôtelier International à Lille : Laurent RIGAUD
- Op 19 : Institut Nicolas Barre à Armentières : Frédéric MOTTE
- Op 20 : Lycée des métiers à Saint-Quentin : Christophe COULON, Eric DELHAYE
- Op 22 : Lycée polyvalent Vauban à Aire sur la Lys : François DECOSTER
- Op 23 : Lycée polyvalent Deforest Lewarde à Douai : Anne-Sophie TASZAREK
- Op 24 : LPO Jesse de Forest à Avesnes sur Helpe : Marie-Sophie LESNE, Arnaud DECAGNY
- Op 26 : LP Henri Darras à Liévin : Sabine FINEZ, Samia SADOUNE
- Op 29 : LGT Blaise Pascal à Longuenesse : Marie-Noëlle DELAIRE, François DECOSTER
- Op 30 : LP Julie Daubié à Laon : Christophe COULON, Eric DELHAYE

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Tourisme

01 - Destination touristique

2024.00283 - Organisation de la transition des contrats de rayonnement vers les contrats de destination touristique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00111 - Délibération modificative : demande de prolongation de délais pour 2 dossiers tourisme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00201 - Contrat de Rayonnement Touristique du Grand Amiénois - Réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des offices de tourisme du « Grand Amiénois » - délibération complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00206 - Contrat de rayonnement touristique " Les Portes de la Champagne " : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00219 - Contrat de Rayonnement Touristique du Grand Amiénois – soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00224 - Contrat de Rayonnement Touristique du Soissonnais-Valois – Soutien à deux opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00281 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00282 - Contrat de rayonnement Touristique « Arras Pays d'Artois » - Soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00288 - Contrat de rayonnement Touristique « 7 Vallées-Ternois » - soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Marketing

2024.00210 - Soutien au programme d'actions 2024 de la « Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes » (FRCPM)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00292 - Hauts-de-France Tourisme, Comité régional du tourisme et des congrès (CRTC) Hauts-de-France : programme d'actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
18			10			2			9			4			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 8 (Maryse FAGOT, Daniel FASQUELLE, Thomas HUTIN, Monsieur Anthony JOUVENEL, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Patricia POUPART, Jean-Philippe TANGUY)

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Attractivité

2024.00248 - Soutien à l'organisation du Congrès National de l'Union Française des Oeuvres Laiques d'Education Physique (UFOLEP) du 12 au 14 avril 2024 à Lille.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00298 - Appel à Innover pour le tourisme en Hauts-de-France : Liste des lauréats de la première vague

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

07 - Devoir de mémoire

2024.00112 - Délibération modificative pour 1 dossier "Devoir de Mémoire"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 - Santé

01 - Santé

2024.00063 - Adoption du cadre pour le dispositif régional d'Assistant à Temps Partagé (ATP) au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00064 - Adoption du cadre pour le dispositif Chef de Clinique en Région (CCR) au titre de l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00149 - Soutien à l'acquisition d'équipements médicaux pour le centre de santé polyvalent de Lamorlaye

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00150 - Soutien à la création d'un centre de santé polyvalent intercommunal sur les communes de Labourse et Norrent-Fontes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00272 - Appels à projets " Prévention santé innovation " 2024 en faveur de la lutte contre le surpoids et de l'obésité et la santé environnement : cadre d'intervention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Formations sanitaires et sociales

2024.00090 - Mise en place du partenariat dans le cadre de l'universitarisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire pour chacune des deux écoles des Hauts de France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Action sociale

03 - Illettrisme

2024.00320 - Centre de ressources illettrisme et illectronisme (CRII) de l'Aisne: demande de prolongation de l'opération en faveur de la lutte contre l'illettrisme et illectronisme dans les entreprises

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Action sociale

04 - Illectronisme

2024.00310 - Modification de la délibération 2022.00138, relative à la création d'un service d'intérêt économique général de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2024.00007 - Union régionale Culture et Liberté Hauts-de-France - Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00008 - Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - Financement des actions de la Tête de réseau et Formation des bénévoles pour l'année 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00014 - Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France - Financement des actions "Tête de réseau".

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00019 - Formation des bénévoles 2024 - 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00096 - Affectation des crédits 2024 au titre du dispositif de soutien aux structures d'accompagnement territorial labellisées Guid'Asso Généralistes.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Vie associative

02 - Agir pour l'emploi

2024.00139 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (2 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2024.00099 - Hauts-de-France en Fête (15 opérations - 15 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Sarah FLAMANT)

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 13 : Commune de Maubeuge : Arnaud DECAGNY

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00100 - Demande de subvention d'investissement au bénéfice de la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00113 - Délibération modifiant le calendrier prévisionnel d'une opération.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 - Elevage

2024.00065 - PLAN CHEVAL : Appel à Projets EQUI : Soutien aux investissements de la filière équine

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00066 - PLAN CHEVAL : Création d'une plateforme pour la valorisation du fumier équin

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00229 - PLAN CHEVAL : Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois (CA2BM) au financement des aides attribuées dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux investissements de la filière

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00254 - Animation et accompagnement des filières d'élevage : Délibération modificative du dispositif d'aide à la régénération des prairies et rapport d'information

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

04 - Filières valeur ajoutée

2024.00190 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local : présentation de nouveaux projets

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

2024.00246 - Délibération modificative : 5 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00311 - Avance Remboursable pour un projet de développement de nouvelles salles de culture de champignons au titre du dispositif avance remboursable.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

05 - Communication

2024.00218 - Financement du « 19ème Congrès de l'UNPT/salon PRO POM' » à Dunkerque (59) les 15 et 16 janvier 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00221 - Financement de la présence d'un élevage de camélidés au Salon International de l'Agriculture de Paris du 24 février au 3 mars 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

06 - Diversification agricole et non agricole

2024.00028 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 22

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

2024.00118 - Soutien à la modernisation et au développement d'un projet de commercialisation d'oignons à Bapaume (62) au titre du dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local et du dispositif avance remboursa

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2024.00103 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

09 - FEADER

2024.00245 - FEADER - PSN Fiche 70.27 - Appel à projets 2024 " MAEC Forfaitaire - Transition des pratiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

03 - Pêche

01 - FEAMP

2024.00043 - FEAMPA - Avenant portant modification des fiches actions du GALPA 3 Estuaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

02 - Filière Halieutique

2024.00165 - Plan d'actions produits aquatiques : financement régional accordé aux organismes soutenant les entreprises - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Maxime CABAYE

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 22 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Christophe COULON, Nathalie DROBINOHA, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE, Luc FOUTRY, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Anne PINON, Patricia POUPART, Laurent RIGAUD, Antoine SILLANI, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

Absent (1) :

Maxime CABAYE

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Philippe BEAUCHAMPS, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 3 élus présents ou représentés.

François DECOSTER, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Philippe TANGUY.

Gauche Républicaine et Écologique (GRE) : 4 élus présents ou représentés.

Héloïse DHALLUIN, Sarah KERRICH-BERNARD, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE.

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents ou représentés

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 05/02/2024



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente 08 Février 2024

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2024.00318

Objet Convention de financement des échanges d'organes majeurs 2024-2026

Amendement :

Ajouter à l'article 7.2 de la convention :

La Convention prévoit une provision pour aléas correspondant à huit pourcents (8 %) du coût A tel que défini à l'article 8.1. Le montant de la provision est non révisable et non indexable.

La Provision pour Risques sera versée sous réserve d'acceptation après délibération, à la condition que le risque soit justifié.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que cette Provision pour Risque soit conservée dans les comptes de la Région au sein d'une enveloppe spécifique. Ce budget serait bien entendu alloué en cas de besoin, à la seule condition que la demande en soit justifiée.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté

Arrivé SG le 05/02/2024



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente 08 Février 2024

Amendement n° 2 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2024.00357

Objet : Convention de financement portant sur les phases Avant-Projet, Projet et Dossier de Consultation des Entreprises, des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille

Amendement :

Dans la partie « DECIDE » :

De remplacer :

- D'Allouer une subvention d'un montant de 679 764,70 € à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille.

Le coût total des opérations s'élève à 679 764,70 € HT, soit un taux de participation régionale de 100%.

Par :

- D'Allouer une subvention d'un montant de 339 882,35 € à SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France au titre du financement des phases AVP, PRO et DCE des installations de maintenance du bâtiment d'intervention rapide TER de Lille.

Le coût total des opérations s'élève à 679 764,70 € HT, soit un taux de participation régionale de 50%.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que SNCF Voyageurs TER Haut-de-France participe également au financement de l'étude de projet à la même hauteur que la Région.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté

Arrivé SG le 05/02/2024



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente 08 Février 2024

Amendement n° 3 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2024.00358

Objet : Avenant 1 à la Convention portant sur les phases PRO et DCE des voies 10 et 11 des installations de maintenance du Landy Pleyel, afin d'intégrer la phase de réalisation des travaux (Lot 3)

Amendement :

Ajouter à la suite de :

Coût B : montant de la maîtrise d'ouvrage SNCF Voyageurs, évaluée à 5% du montant prévisionnel du Montant Brut Principal (MBP) de la MOE et des Provisions pour Risques afférentes aux conditions économiques de janvier 2022 ; en tenant compte d'une répartition de la charge de MOA à hauteur de 67% en 2024, et 33% en 2025, et avec une hypothèse d'inflation de 4 % par an (566 K€) :

La Provision pour Risques sera versée sous réserve d'acceptation après délibération, à la condition que le risque soit justifié.

Exposé des motifs :

Nous souhaitons que cette Provision pour Risque soit conservée dans les comptes de la Région au sein d'une enveloppe spécifique. Ce budget serait bien entendu alloué en cas de besoin, à la seule condition que la demande en soit justifiée.

Mélanie DISDIER

Amendement rejeté



Commission Permanente

8 février 2024 Arrivé SG le 06/02/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 1

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00277

Objet : Financement de l'action "Plan de Déplacement des Établissements Scolaires" auprès des lycées.

Titre de l'amendement : Renforcement de l'action « Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires » auprès des lycées.

Amendement :

Dans la partie « Décide » ajouter :

« Le Conseil Régional décide de contractualiser avec les associations ADAV et En Savoir Plus un engagement pluriannuel pour une durée de 3 ans. Sous réserve de la production de bilans d'action, le Conseil Régional reconduit les subventions prévues dans la présente délibération pour 3 ans ».

Exposé des motifs :

L'enjeu est double : Il s'agit d'améliorer la sécurité aux abords des lycées afin de développer la pratique des mobilités douces en milieu rural comme en milieu urbain sur le temps long et de massifier les interventions en milieu scolaire pour encourager la pratique du vélo en tissant des liens privilégiés avec le réseau associatif. La durée de 3 ans proposée pour la convention permettra de toucher toute une cohorte d'élèves, de la Seconde à la Terminale.

Amendement rejeté

Julien Poix





Commission Permanente

8 février 2024 Arrivé SG le 06/02/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 3

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00304

Objet : Dispositif Carte Génération #HDF. Aide à l'acquisition des manuels scolaires et de l'équipement nécessaires à la scolarité

Titre de l'amendement : révision de la durée d'utilisation de la carte Génération HDF

Amendement :

Dans l'annexe, à la page 1, dans la partie « principes de fonctionnement », on propose de remplacer le paragraphe suivant:

« Le porte-monnaie est ouvert du 1er juillet 2024 ou à compter de la date de validation des droits du bénéficiaire et est utilisable jusqu'au 8 février 2025. »

Par :

« Le porte-monnaie est ouverte du 1er juillet 2024 ou à compter de la date de validation des droits du bénéficiaire et est utilisable jusqu'au 5 juillet 2025. »

Exposé des motifs :

L'objectif de l'amendement est de donner plus de latitude aux élèves dans l'utilisation de leur carte Génération HDF. La date limite actuelle d'utilisation du crédit est fixée au 8 février 2025. Or, bien souvent, des dépenses liées aux stages viennent s'ajouter en cours d'année. En repoussant la date limite d'utilisation des crédits de la carte Génération HDF au 5 juillet 2025, on évite ces inconvénients et on permet au bénéficiaire de répartir l'utilisation de son crédit sur toute l'année scolaire.

Amendement rejeté

Julien Poix





Commission Permanente

8 février 2024

Arrivé SG le 06/02/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 2

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00304

Objet : Dispositif Carte Génération #HDF. Aide à l'acquisition des manuels scolaires et de l'équipement nécessaires à la scolarité

Titre de l'amendement : Augmentation du crédit alloué aux élèves des lycées professionnels et agricoles

Amendement :

Dans l'annexe, page 1, dans la partie « Quel montant ? », on propose d'ajouter :

« Pour l'année scolaire 2024-2025 le montant de l'aide est fixée à :

-200 euros pour les élèves des lycées professionnels et agricoles. »

Exposé des motifs :

L'objectif de cet amendement est de renforcer le soutien aux élèves qui ont fait le choix des filières professionnelles et agricoles. La Région des Hauts-de-France est une grande région industrielle et agricole et doit renforcer l'attractivité de ces formations. Il s'agit aussi d'une mesure de justice et d'égalité par rapport aux élèves des Écoles de Production et aux apprentis primo-entrants.

Amendement rejeté

Julien Poix



Commission Permanente

8 février 2024 Arrivé SG le 06/02/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Amendement n° 4

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2024.00233

Objet : Parcs naturels régionaux : attribution de la subvention 2023 dans le cadre de la révision de la charte du PNR Scarpe Escaut et modification du taux de subvention attribuée au PNR Oise - Pays de France pour la mise en œuvre de son programme d'action 2021

Titre de l'amendement : Subvention au PNR Scarpe Escaut

Amendement :

Dans la partie « Décide », ajouter au point n°2 :

« Le Conseil régional décide de différer le versement de la subvention au Parc Naturel Scarpe Escaut dans l'attente de garanties sur l'avenir des infrastructures d'éducation à l'environnement gérées par l'Association pour le Développement des Equipements du Parc Naturel Scarpe Escaut (ADEPSE) et en particulier sur l'avenir du Centre d'éducation d'Amaury, de son personnel et de ses activités».

Exposé des motifs :

Le Parc Naturel Scarpe Escaut doit prendre des engagements clairs et précis dans sa Charte en ce qui concerne la pérennité de ses infrastructures et de son plan d'actions pédagogiques d'éducation à l'environnement. Nous demandons des garanties afin d'éviter une baisse de la qualité de service à destination des usagers. Dans l'attente de la transmission d'éléments concrets, je propose de différer le versement au Parc Naturel Scarpe Escaut de la subvention portant sur la participation aux études de révision de sa Charte.

Julien Poix

Amendement rejeté



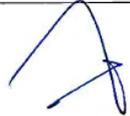
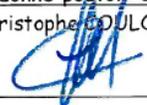
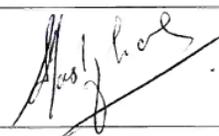
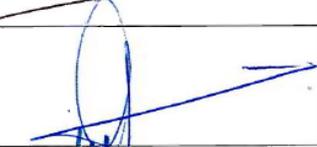
ANNEXE 4

Liste d'émargement

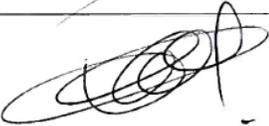
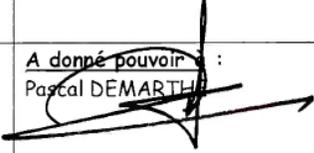
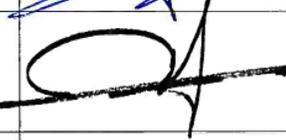
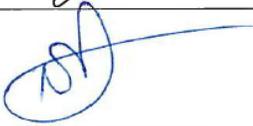
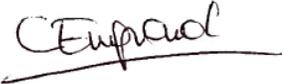


FEUILLE DE PRESENCE

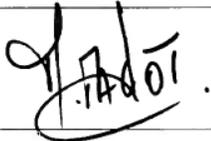
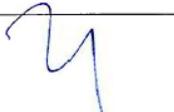
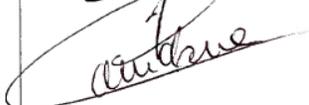
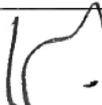
Commission permanente du 08 février 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Véronique TEINTENIER 
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Christophe COULON 
M. Maxime CABAYE		
M. Salvatore CASTIGLIONE		
M. Sébastien CHENU	Achenu. Excuse	Philippe EYMEAY 
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON <i>P. VERMOREL</i>		

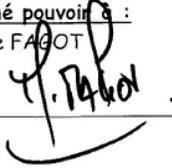
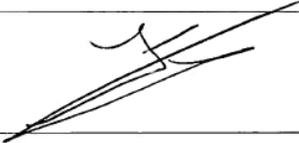
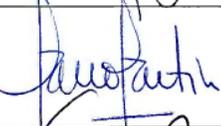
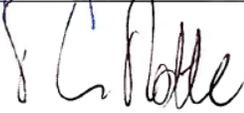
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER	Excusé	Anthony SOLIVENEL 
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Pascal DEMARTHE 
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE <small>PT DELHAYE</small>		
Mme Héroïse DHALLUIN		
Mme Mélanie DISDIER		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Christine ENGRAND <small>PT THANGUY</small>		

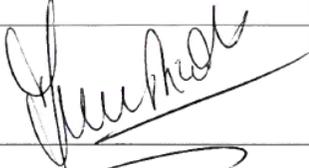
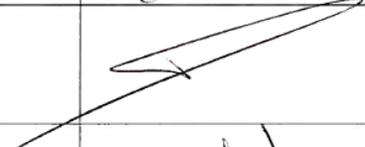
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Philippe EYMERY <i>P. EYMERY</i>		
Mme Maryse FAGOT <i>M. FAGOT</i>		
M. Daniel FASQUELLE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Nelly JANIER DUBRY 
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE		
Mme Brigitte FOURÉ		
M. Luc FOUTRY		
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE <i>P. HARLE-D'OPHOVE</i>		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI		
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY <small>P. D'ESPAGNE</small>		
M. Anthony JOUVENEL		
Mme Paulette JULIEN-PEUVION	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Maryse FACOT 
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR	EXCUSÉE	Nathalie DROBINOVA 
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2024

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Antoine SILLANI		
M. Jean-Michel TACCOEN	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Guy HARLE D'OPHOVE
M. Jean-Philippe TANGUY	EXCUSÉ	CHRISTIANE ENGRAND 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER <i>et SPOUCEAL</i>		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.